



**CONVENTION OPERATION DE REVITALISATION DE
TERRITOIRE ORT
DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE LALBENQUE LIMOGNE
VALANT
CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD)**

**pour la commune de LIMOGNE EN QUERCY
JUILLET 2023**



ENTRE

- La communauté de communes du Pays de Lalbenque Limogne, représentée par son président, Monsieur Jean Claude Sauvier, dûment habilité en vertu de la délibération du conseil communautaire en date du 15 juin 2023

- La commune de Limogne en Quercy, représentée par son maire, Monsieur Jean Claude Vialette, dûment habilité en vertu de la délibération du conseil municipal en date du 15 juin 2023

Ci- après les « collectivités bénéficiaires »

D'une part,

ET

- L'État, représenté par Madame Claire RAULIN, préfète du Lot

- Le groupe Caisse des Dépôts représenté par Mme Annabelle VIOLLET, Directrice Régionale de la caisse des dépôts,

- Le Conseil régional d'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, représenté par sa Présidente, Madame Carole DELGA, dûment habilitée en vertu de la délibération N°2021/AP-MARS/14 de l'Assemblée Plénière en date du 25 mars 2021

- Le Conseil Départemental du Lot représenté par son Président, Monsieur Serge RIGAL, dûment habilité en vertu de la délibération N° 23-0357 de la Commission Permanente du 18 septembre 2023.

- L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) représentée par Madame Claire RAULIN, Préfète du Lot, Déléguée locale de l'ANAH,

- L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, représentée par Madame Claire RAULIN, Préfète du Lot, Déléguée territoriale de l'ANCT

Ci- après les partenaires financeurs

D'autre part,

AINSI QUE

- Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Quercy représenté par Monsieur Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président

- L'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPFO) représenté par Madame Sophie LAFENETRE ; Directrice générale,

- Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Lot (CAUE du Lot) représenté par Rémi BRANCO, Président

- Le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, représenté par Madame Catherine MARLAS

Ci-après, les autres partenaires

Table des matières

Préambule	4
Article 1 - Objet de la convention cadre.....	4
1.1 Généralités	4
1.2 Présentation du territoire signataire.....	5
1.3 Déclinaison et structuration de la convention	7
Article 2 – Les ambitions du territoire intercommunal.....	8
2.1 Les orientations stratégiques	10
2.2 Le plan d’action.....	18
Article 3 – Les ambitions communales.....	19
Article 4 – Modalités d’accompagnement en ingénierie	19
Article 5 - Engagements des partenaires.....	19
5.1. Dispositions générales concernant les financements	19
5.2. Le territoire signataire.....	20
5.3 L’État, les établissements et opérateurs publics.....	20
5.4. Engagements de la Région	21
5.5. Engagements du Département	22
5.6. Engagements des autres opérateurs publics.....	22
5.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques.....	24
5.8. Maquette financière.....	25
Article 6 – Gouvernance ORT	25
6.1. Suivi et évaluation	26
6.2. Complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » et la politique de contractualisation « Bourgs Centres Occitanie »	26
Article 7– Utilisation des logos	27
Article 8 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité.....	27
Article 9 – Evolution et mise à jour du programme	28
Article 10 - Résiliation du programme.....	28
Article 11 – Traitement des litiges.....	28
Annexes	30
Annexe 1 – Plan d’actions, calendrier et maquette financière des projets portés par l’intercommunalité	31
Annexe 2 – Fiches actions des projets portés par l’intercommunalité	34
Annexe 3 – Livret communal de Limogne en Quercy.....	51

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites Villes de Demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Petites villes de demain est un programme pluriannuel et global. Il permet une accélération et un renforcement des actions planifiées et menées dans le cadre de la contractualisation territoriale, et en particulier dans le cadre d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

La présente convention cadre permet de

- Contractualiser un premier secteur d'intervention du territoire du Pays de Lalbenque Limogne, celui de Limogne en Quercy.

Elle pourra évoluer dans le temps, via des avenants.

La signature de la présente convention ORT met fin automatiquement à la convention d'adhésion signée le 1er décembre 2021.

Article 1 - Objet de la convention cadre

1.1 Généralités

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

Le programme Petites Villes de Demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme PVD 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

1.2 Présentation du territoire signataire

La communauté de communes du Pays de Lalbenque Limogne et les communes de Limogne en Quercy et Lalbenque, ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 1^{er} décembre 2021.

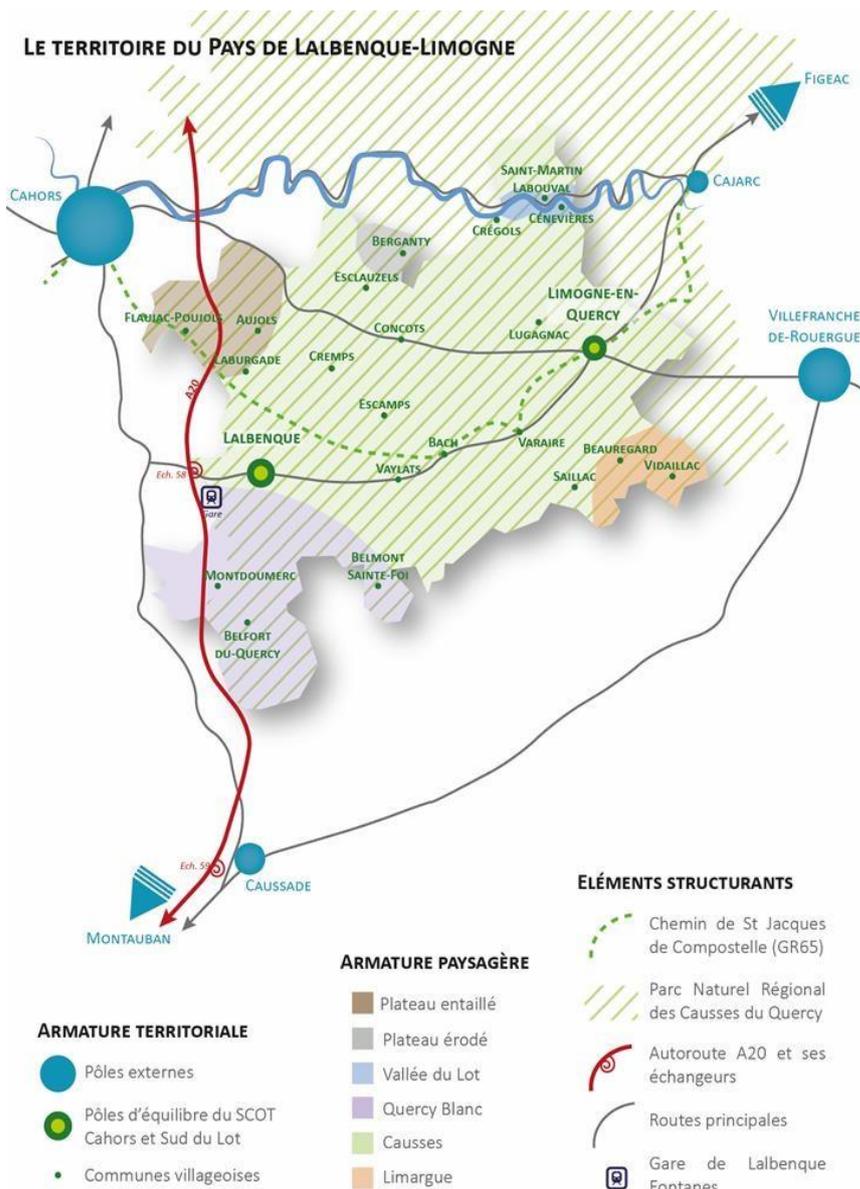
A l'extrême Sud-Est du département du Lot, la communauté de communes du Pays de Lalbenque- Limogne (CCPLL) est un territoire rural des Causses du Quercy, entre vallée du Lot, Bas Quercy et Rouergue. Située à 17km de Cahors, elle englobe le quart sud-est de la seconde couronne de l'agglomération de Cahors.

D'une superficie de 445 km² et composée de 23 communes depuis 2015, la CCPLL est constituée de nombreuses entités géographiques qui offrent une diversité et une richesse de paysages et de cadres de vie.

La qualité paysagère est un des atouts du territoire. Les grands paysages alternent avec des silhouettes villageoises variées et emblématiques, et un bâti rural pittoresque inscrits dans des paysages agricoles tout en nuances. Cette ruralité est un facteur d'attractivité auquel s'ajoute la localisation de la CCPLL près de bassins économiques (Cahors, Villefranche-de-Rouergue, Caussade, Montauban) et de sites touristiques majeurs (GR65, Phosphatières du Cloup d'Aural, Saint-Cirq-Lapopie, Vallée du Lot).

Avec 8 501 habitants en 2019, soit 19 habitants au km², la CCPLL est un territoire rural à l'habitat dispersé, ne comprenant pas de ville centre mais comptant deux bourgs qui assurent les rôles de bassins de commerces et de services, et plus modestement d'emplois : Lalbenque et Limogne-en-Quercy. Ces deux pôles viennent équilibrer le rôle des pôles de services et d'emplois extérieurs de proximité (que sont Cahors, Villefranche-de-Rouergue et Caussade). A elles seules, elles représentent 30% de la population intercommunale.

Du fait de leur positionnement, Lalbenque et Limogne-en-Quercy proposent une offre de services à moins de 20 minutes en voiture sur l'ensemble du territoire.



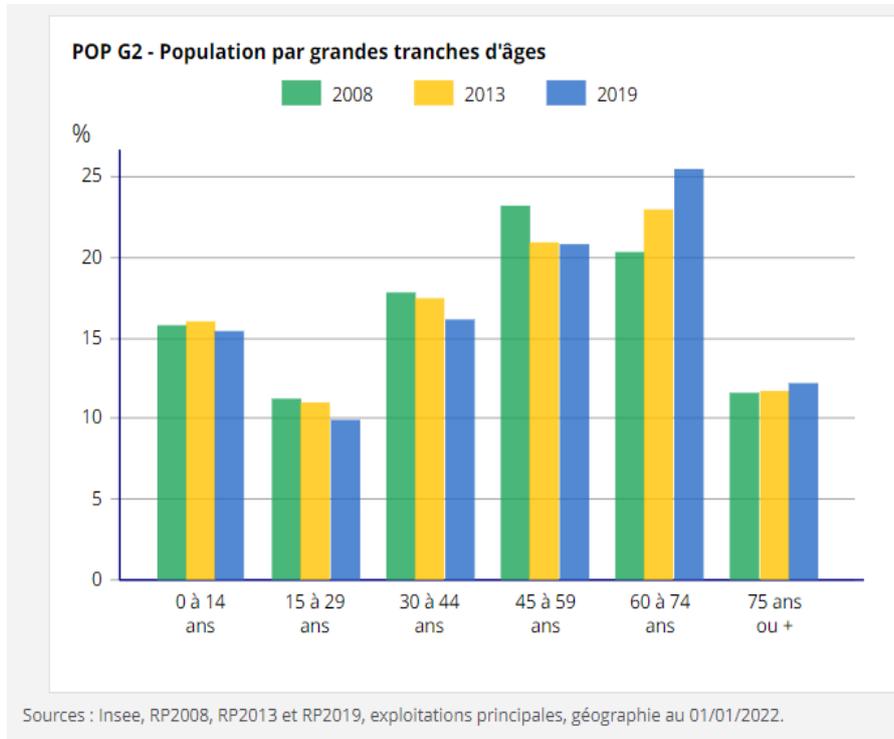
Réalisation : 2019



Source : PLUi du Pays de Lalbenque-Limogne | PADD | mars2020

Malgré un solde naturel négatif (moins de naissances que de décès), la CCPLL, depuis 1975, ne cesse de gagner des habitants par l'accueil de populations qui trouvent ici un cadre de vie agréable et proche de leurs emplois. Elle a ainsi vu sa population accroître pour passer de 8237 habitants en 2015 à 8501 habitants en 2019.

Ce phénomène s'observe notamment au nord-ouest du territoire, proche de Cahors, de l'échangeur de l'A20 et de la ligne ferroviaire Paris Toulouse qui dispose d'un arrêt à Lalbenque pour les trains et les TER, mais il bénéficie à l'ensemble de la communauté.



La tendance au vieillissement de la population est forte, même si une reprise de la natalité est en cours sur le territoire au point que la question est posée de l'ouverture d'une nouvelle classe maternelle à Limogne-en-Quercy.

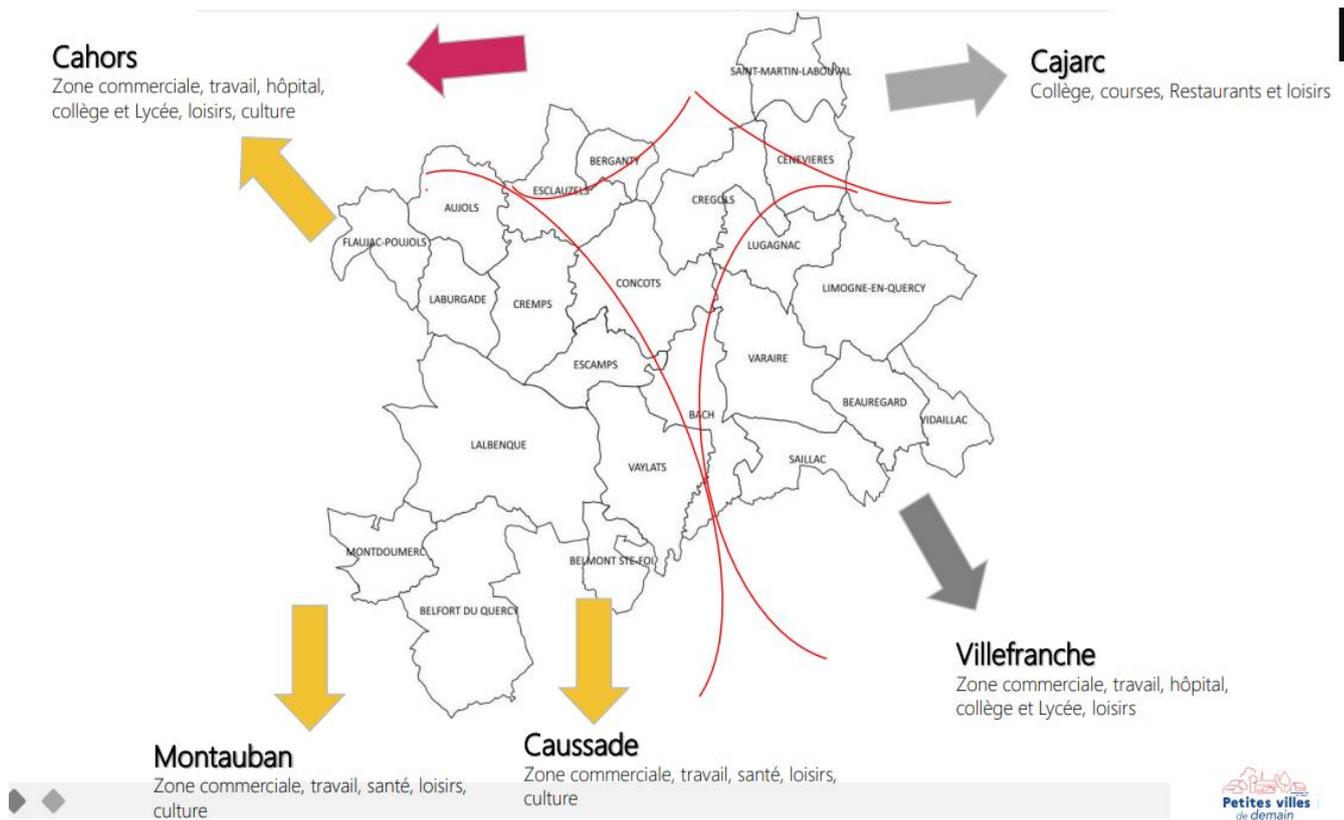
En plus du vieillissement structurel, le territoire attire les retraités, et les ménages jeunes ne compensent pas ce vieillissement naturel et migratoire de la population.

Avec un taux d'activités de 76% d'actifs dans la population de 15 à 64 ans en 2019, et un taux de concentration d'emplois de 54% (nombre d'emplois par rapport au nombre d'actifs), la CCPLL est un territoire à vocation résidentielle forte. La voiture joue donc un rôle déterminant dans la mobilité de la population.

L'économie de la CCPLL est avant tout présente (répondant aux besoins de la population sur place) (source Insee 2020) et tertiaire (services, commerces...), et la part de cette économie ne cesse d'augmenter (56,9% du total des entreprises), compensant le déclin de l'emploi agricole. Malgré une baisse importante du nombre d'exploitations, certaines productions se maintiennent (viticulture, élevage...) et valorisent les surfaces agricoles et les terroirs très variés du territoire.

Les équipements, les services et le commerce sont centralisés sur les deux pôles et proposent une offre de proximité. La réponse aux besoins quotidiens des habitants est ainsi assurée, bien que fragile dans certains domaines (santé, enfance, culture, transports...).

Les bassins de vie du territoire sont ainsi tournés vers Cahors, Montauban / Caussade, Cajarc / Figeac et Villefranche de Rouergue pour les autres domaines.



Cette structuration du territoire par bassin de vie et polarités laisse paraître un enjeu de mise en réseau et de cohésion territoriale afin de relever le défi de la revitalisation et donc de l’attractivité du territoire par le renforcement des fonctions de centralités de ses 2 bourgs centres.

1.3 Déclinaison et structuration de la convention

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés qui sont déclinés dans la présente convention

La structuration multipolaire du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque Limogne conduit à une déclinaison du programme Petites villes de demain spécifique. En effet, les communes centres labellisées Petites villes de demain se doivent de présenter les actions qui concourent à la revitalisation de leur commune répondant aux enjeux et stratégie qui leur sont propres.

Ainsi, la convention présente le projet de revitalisation porté par l’intercommunalité et, sous forme de livret, le projet porté par la commune PVD de Limogne en Quercy.

Les livrets communaux détailleront le diagnostic, les enjeux, la stratégie de revitalisation de la commune, le plan d’actions associé et un secteur d’intervention ORT argumenté.

Il est rappelé que la convention est pluriannuelle et évolutive.

Ainsi, chaque collectivité signataire pourra faire évoluer sa stratégie et son secteur d’intervention par le biais d’avenant.

Article 2 – Les ambitions du territoire intercommunal

L'ambition première de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque Limogne est de faire de son territoire, un lieu attractif pour tous, un lieu où il fait bon vivre (Texte introductif à la Convention Territoriale Globale).

Ainsi le projet de territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque Limogne s'attache à renforcer le maillage territorial pour dynamiser l'ensemble de son territoire en confortant les 2 pôles d'équilibre tout en dynamisant les autres villages et hameaux.

RENFORCER LE MAILLAGE TERRITORIAL POUR DYNAMISER L'ENSEMBLE DU PAYS DE LALBENQUE-LIMOGNE

CONFORTER LES 2 PÔLES D'ÉQUILIBRE TERRITORIAUX

- Dans une logique de complémentarité entre Lalbenque et Limogne
- En développant l'offre économique, de commerces et de services nécessaire à l'ensemble du territoire
- En revitalisant les centres-bourgs en termes de commerces, d'espaces publics, d'habitat et de lien social
- En développant une offre diversifiée d'habitat, incluant du petit logement et du locatif, en neuf comme en rénovation



Tenir compte des zones d'accès en moins de 10 minutes en voiture aux centres-bourgs

DYNAMISER LES VILLAGES ET LEURS HAMEAUX

- En permettant la diffusion des activités, équipements et services de proximité sur l'ensemble du territoire
- En favorisant le réinvestissement du bâti existant (résorption de la vacance et changement de destination de granges)
- En permettant l'installation de nouveaux habitants pour pallier le vieillissement de la population et le risque d'isolement



Maintenir l'offre de services et de commerces des pôles de proximité

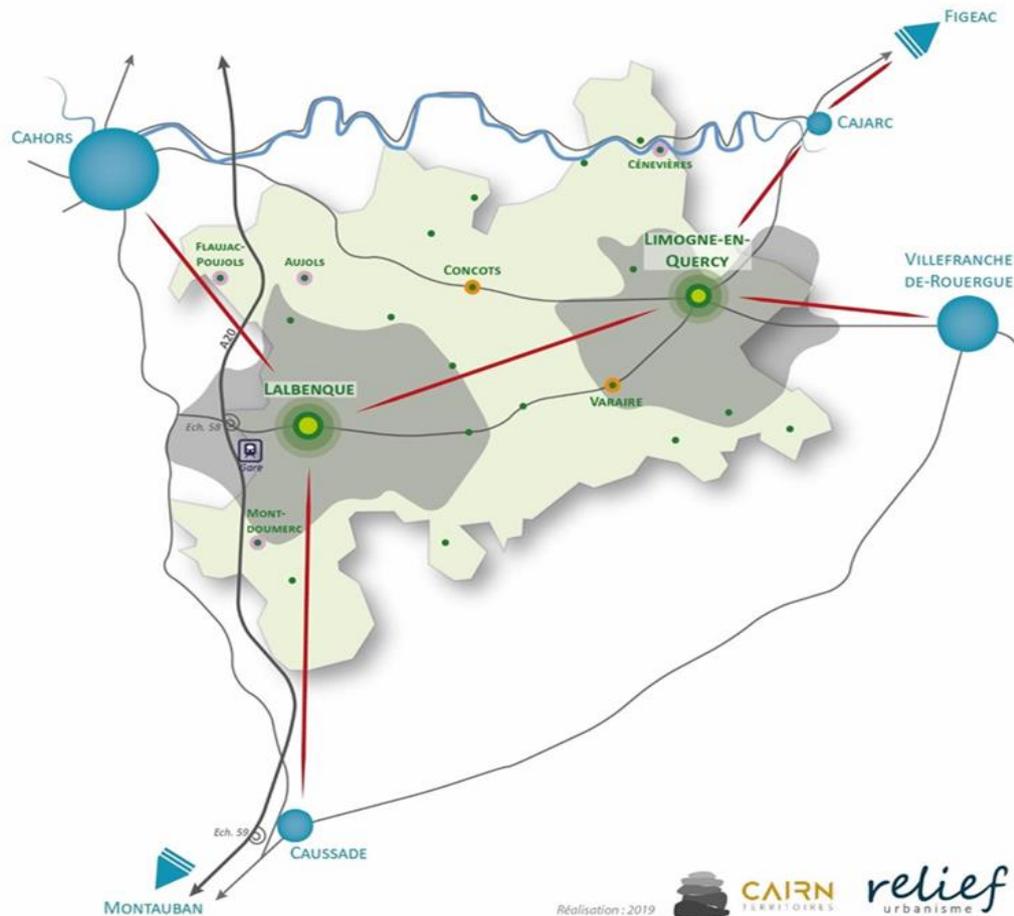
Maintenir école et/ou bureau de poste

TENIR COMPTE DES FLUX INTERNES ET EXTERNES



Tenir compte de l'influence et des complémentarités des pôles urbains extérieurs

Tenir compte des flux internes au territoire et vers les pôles extérieurs : faciliter les déplacements et limiter les nuisances



Réalisation : 2019



Conforter Lalbenque et Limogne-en-Quercy dans leur rôle de pôle d'équilibre de la CCPLL.

En complémentarité et sans concurrence, Lalbenque (1836 hab en 2020.) et Limogne-en-Quercy (781 hab en 2022.) sont les deux polarités du territoire, avec un niveau supérieur pour Lalbenque, et une position géographique plus stratégique pour Limogne-en-Quercy.

En effet la configuration de ces deux bourgs est très différente, mais ils ont tous les deux un rôle primordial à jouer dans le projet territorial.

La politique Petites Villes de Demain (PVD), décline donc des outils et mesures adaptés pour favoriser la complémentarité des deux pôles tout en les préservant de toute mise en concurrence :

- En proposant un projet urbain articulé à partir de ces deux polarités, qui positionne Lalbenque comme la porte d'entrée du territoire vis-à-vis des grands flux externes ; et qui renforce Limogne-en-Quercy dans son rôle de pôle de proximité, articulé avec les bassins orientaux (Villefranche, Figeac...), et nécessaire à tout le secteur du Causse
- En prenant en compte les influences externes (bassins de vie, infrastructures, transit-desserte...) dans le développement respectif de Lalbenque et Limogne-en-Quercy.
- En sollicitant des outils de revitalisation des centres-bourgs complémentaires au projet urbain. Les logiques de

développement sont différentes entre Lalbenque et Limogne-en-Quercy.

- En favorisant la reprise du bâti pour de l'habitat ou des activités, le développement de petits logements et de locatifs pavillonnaires

Conforter et faire rayonner l'offre d'équipements et de services à partir des deux pôles de Lalbenque et Limogne en Quercy

Dans le prolongement de l'affirmation des deux pôles Lalbenque et Limogne en-Quercy, la politique PVD met en œuvre les outils adaptés permettant :

- D'aménager les bourgs au moyen d'espaces et d'équipements publics permettant de renforcer leur attractivité et d'améliorer leur fonctionnement (reculs et espaces tampons, stationnements, espaces publics...).
- D'assurer les continuités douces entre centres et périphéries en tenant compte des particularités de chaque pôle pour renforcer les liens entre centres et secteurs résidentiels périphériques. Notamment les modalités de liaisons douces sont recherchées pour assurer une connexion avec les centres bourgs

Face aux enjeux de la perte d'autonomie et de l'isolement, l'armature territoriale doit être préservée, afin de proposer un tissu d'équipements et de services adaptés. La politique PVD s'appuie sur le PLUi qui favorise l'implantation de certains équipements et services de proximité adaptés aux sites (villages, hameaux...) et aux situations (potentiels d'accueil, maintien d'autonomie, lutte contre l'isolement...)

Face aux enjeux d'accueil d'une population plus jeune et aux vieillissements de celle actuelle, la CCPLL a saisi l'opportunité à travers la Convention Territoriale Globale de Services aux Familles (CTG) de se doter d'un véritable Projet Social de Territoire. La complémentarité entre la CTG et PVD s'impose de fait notamment par l'objectif commun de faire de notre territoire un lieu de vie attractif afin que ses habitants y demeurent le plus longtemps possible et que de nouvelles familles choisissent d'y vivre.

Développer une économie durable en phase avec les enjeux actuels et futurs :

DÉVELOPPER LES ÉCONOMIES TERRITORIALES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS ACTUELS ET FUTURS DES POPULATIONS ET DU TERRITOIRE

DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE RURALE DE PROXIMITÉ

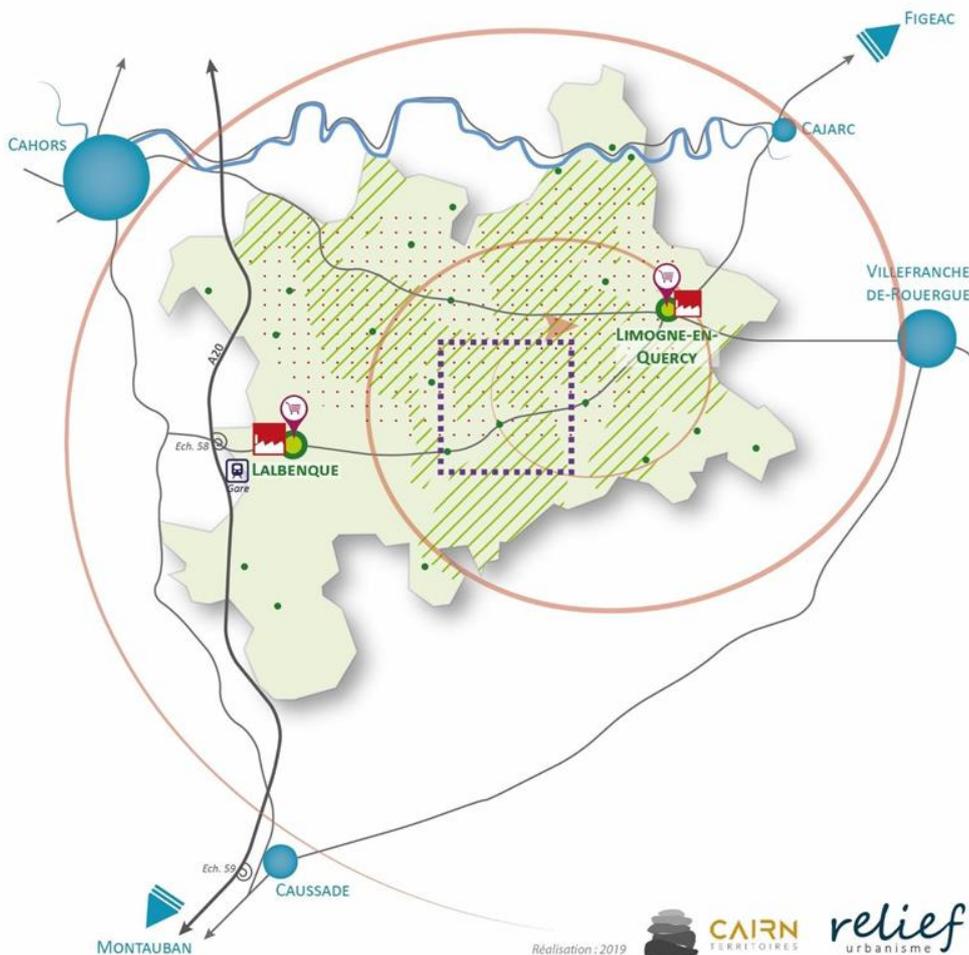
- Permettre, sur l'ensemble du territoire, l'installation de services et commerces de proximité, et d'activités artisanales compatibles avec la vie de village
- Développer une économie liée au numérique et aux nouveaux modèles collaboratifs en lien avec l'arrivée du haut-débit
- Assurer le maintien et le développement des activités sur l'ensemble du territoire

CONFORTER LES 2 PÔLES TERRITORIAUX

- Pérenniser le commerce central de Lalbenque et de Limogne-en-Quercy
- Organiser et valoriser les Zones d'Activités Economiques existantes

VALORISER LES RESSOURCES LOCALES

- Valoriser la ressource en bois dans les secteurs boisés, notamment pour le développement d'une filière bois-énergie
- Permettre le renouveau de l'activité agricole sur le secteur menacé de déprise
- Valoriser la spécificité géologique du territoire labellisé GéoParc mondial UNESCO, notamment les sites de la réserve géologique autour de Bach
- Créer de la complémentarité entre la CCPLL et les pôles extérieurs, et mettre en synergie les activités : agriculture/tourisme, bois/énergies, ...



- Maintenir et développer une économie présentielle de proximité
L'enjeu de l'économie présentielle et de son développement proportionnellement à l'évolution des besoins des populations, concerne tous les niveaux du territoire. Aussi la CCPLL souhaite :
 - o Permettre l'installation d'artisans en zone urbaine et à urbaniser sur l'ensemble du territoire. Les règles du PLUi favoriseront ces installations, en étant attentif à ne pas générer des nuisances de voisinage et dans le respect des enjeux paysagers
 - o Maîtriser la complémentarité entre commerce central et périphérique, dans le respect des attendus du SCoT et du PLUi. Les équilibres constatés sur les pôles concernant l'offre commerciale sont fragiles. Le développement de l'offre commerciale hors des centres doit se faire sans concurrence et répondre aux besoins des populations les plus proches.
- Favoriser l'émergence d'une économie numérique et collaborative

Les ambitions de retour à la campagne et de transition énergétique permettent d'envisager des réductions de déplacements et une optimisation des mobilités. Aussi le PLUi et la politique PVD, en compatibilité avec le PCAET, identifieront et faciliteront l'émergence de lieux d'échanges permettant la mobilité multimodale, l'échange économique, l'accès au numérique, le télétravail collectif... Pour cela, la remobilisation du bâti existant sera privilégiée dans le respect des enjeux paysagers, environnementaux et agricoles.

- Organiser le foncier économique à partir des Zones d'Activité Economique (ZAE) et tenant compte des contextes propres à chaque pôle

Le SCoT identifie des potentiels de développement à Lalbenque et à Limogne-en Quercy, sites économiques d'intérêt « bassin de vie ».

- Valoriser l'armature commerciale

En complément de la stratégie du PLUi concernant le développement de l'offre commerciale sur les pôles et à leur périphérie, des modalités de préservation de l'offre commerciale sont proposées dans les centres historiques des deux pôles. A l'issue d'une identification précise, les secteurs et linéaires commerciaux font l'objet de mesure de préservation. Ces mesures privilégient la souplesse et l'adaptabilité aux projets. Le droit de préemption sur baux commerciaux ou la protection de linéaire commercial pourront éventuellement être mis en œuvre en fonction des projets.

Les enjeux sont une conclusion au diagnostic du territoire, ils sont communs aux 2 centralités et sont les suivantes :

- **Stopper l'effet ville dortoir en favorisant l'implantation des entreprises (espace de coworking, développement du télétravail, Zone d'activités économiques...)**
- **Renforcer l'offre commerciale et de service de proximité : parcours marchand, offre de service, horaires...**
- **Travailler sur l'offre d'habitation (locatifs, petits logements...)**
- **Travailler sur la mobilité au sein de l'intercommunalité**
- **Travailler sur le tourisme (mise en valeur du patrimoine, des activités touristiques, des randonnées...)**
- **Travailler pour attirer et garder les « jeunes »**

2.1 Les orientations stratégiques

A l'image de ce que vise le programme national « Petites villes de demain », au travers de l'objectif de conversion en Opération de Revitalisation de Territoire, la politique communautaire de revitalisation de ses centralités tend à impulser les actions de restructuration du tissu urbain existant. Cela, sur les thématiques les plus structurantes, à savoir : L'aménagement et le développement durable, le social et la solidarité, la voirie et les infrastructures, la gestion des

déchets et la préservation de la ressource, la culture, le sport, le patrimoine et la vie associative, le développement économique et l'attractivité du territoire.

S'agissant de la mise en réseau et la cohésion territoriale, la CCPLL, via ses services et la cheffe de projet Petites Villes de Demain, se positionnera comme étant un rouage essentiel en appui et en accompagnement auprès des Communes de Limogne et Lalbenque, dans la mise en œuvre de leurs stratégies et des projets qui en découlent.

C'est pourquoi, le projet de la Communauté de communes porte des orientations stratégiques et actions communes aux 2 Petites Villes de demain. Chaque commune PVD déclinera son projet, sous forme de livret annexé à la présente convention, qui comprendra des orientations stratégiques et actions qui lui sont propres, et ce, dans un même objectif : la revitalisation de son bourg-centre.

S'agissant du projet porté par l'intercommunalité, cinq axes et orientations stratégiques se dégagent :

Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

Le diagnostic de notre territoire, réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLUi, révèle :

- Un caractère résidentiel qui s'est renforcé ces dernières années
- Un besoin en logements T1 à T3 et en logements locatifs
- Un patrimoine bâti important qui mérite d'être réhabilité

Fiche action 1.1 : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunale qui préserve la qualité de vie de nos habitants tout en confortant nos bourgs dans leurs rôles économique et social.

Au travers du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours d'élaboration, l'objectif de la Communauté de Communes est de favoriser une politique d'habitat garantissant un accès au logement pour tous et s'inscrivant dans une logique de développement résidentiel harmonieux. Le recensement des biens qui pourraient être sollicités dans le cadre d'un changement de destination et l'utilisation d'OAP (Orientations d'aménagement et de programmation) traduisent une volonté de réinvestir et/ou requalifier des logements en centre-bourg ou dans le périmètre des 5 minutes à pied du centre.

La Communauté de Commune à travers ses services Urbanisme et Instructeur des droits des sols, assume un rôle de conseil stratégique en matière de planification de l'urbanisme et d'assistance opérationnel auprès des 2 PVD.

Ainsi, dans le cadre du programme mixte Logements et Pôle de Santé à Limogne en Quercy, la Communauté de Communes accompagne tout au long du projet la Commune afin de s'assurer de la cohérence des documents d'urbanisme actuels et ceux futurs avec celui-ci, prenant à sa charge si besoin leur modification. L'objectif étant à la fois de répondre aux enjeux du maintien des services de santé sur le territoire mais également de favoriser le développement de logements locatifs sociaux. C'est une **action mature**.

Fiche action 1.2 : Remobiliser les logements inoccupés, diversifier le parc de logements et développer le locatif

Ce triple objectif répond à l'ambition communautaire de développer l'attractivité de son territoire, et donc de créer les conditions d'accueil des profils suivants : couple en installation, familles monoparentales, jeunes en décohabitation, personnes âgées ou en situation de handicap.

Dans un territoire non soumis à des pressions immobilières mais à contrario très sollicité pour du logement touristique, le développement d'une offre de logements diversifiées s'avère complexe. Les porteurs de projets étant plus attirés par des agglomérations plus imposantes. Par ailleurs, la Loi Climat et résilience qui rend peu à peu les logements énergivores interdits à la location résidentielle, engendre un glissement de ce locatif vers du touristique.

Le département a différentes études en cours sur l'habitat et sur l'impact du logement mobilisé pour le tourisme sur le marché des logements résidentiels.

Par ailleurs, la Communauté de Communes mènera une réflexion plus poussée sur la vacance (assez faible) dans les bourgs centres afin d'analyser les raisons de celle-ci, de développer une stratégie adaptée, et in fine, de remobiliser les logements

inoccupés.

Ainsi, elle souhaite attendre les conclusions de ces différentes études portant sur l'habitat pour ajuster sa stratégie et ses moyens d'actions. C'est donc une **action en maturation**.

Fiche action 1.3 : Réhabiliter le bâti existant et valoriser notre patrimoine architectural

La collectivité souhaite informer et accompagner ses habitants dans leur projet de rénovation et de valorisation de leur patrimoine afin qu'ils soient en capacité de solliciter systématiquement les aides déployées par l'Etat, la Région ou le Département, que ce soit en matière de financement ou d'ingénierie. Le conventionnement avec le Guichet Unique de la Rénovation (Renov'Occitanie) permet d'avoir des permanences sur les 2 PVD. Le Conseiller de la Maison France Service est formé pour le dépôt des dossiers sur les différentes plateformes. C'est donc une **action mature**.

Fiche action 1.4 : Rénovation et mise en location du logement de fonction de l'Ehpad de Limogne

La maison de fonction de l'Ehpad étant actuellement non occupée et le marché de location étant tendu sur la commune de Limogne, les élus de la CCPLL souhaitent mettre à la location le bien.

Quelques travaux de rafraîchissement sont à prévoir. Les artisans ont été sollicités. C'est donc une **action mature**.

Fiche action 1.5 : Accompagner les projets transversaux de notre territoire

La conduite d'une politique d'aménagement nécessitera d'apprécier l'impact des autres projets portés ou soutenus par la collectivité ou les 2 PVD sur le PLUi : Convention Territoriale Globale (CTG), Plan Climat, Guichet unique de la Rénovation, futures éventuelles opérations sur l'habitat, la mobilité, ... afin d'effectuer les ajustements nécessaires du document d'urbanisme. C'est donc une **action en cours de maturation**.

Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Le diagnostic du territoire révèle que :

- Malgré ses 8500 habitants, le territoire compte seulement 1761 emplois.
- 75% des actifs travaillent hors de leur commune de résidence
- Le tourisme (dans les services marchands) représente un poids important (répartition des établissements par secteur d'activité), bien au-dessus de l'agriculture et de la construction.
- Ce poids important du tourisme provoque une dépendance très forte des activités et donc une saisonnalité des commerces du territoire.

La CCPLL a donc identifié les enjeux suivants pour ses habitants :

- Réduire le chômage
- Limiter les mobilités pendulaires (travailler où l'on réside.)
- Conforter et attirer des entreprises

Fiche action 2.1 : Développer l'offre touristique

Le double enjeu est de faire durer les séjours touristiques en élargissant la gamme de services touristiques sur le territoire tout en lissant la saisonnalité pour que les habitants puissent également profiter des commerces et des services en hiver.

Deux têtes de gondoles doivent exister sur le territoire : les Phosphatières (site naturel) et la Maison de la Truffe et des saveurs (site patrimonial et culturel). Le défi est de faire rester 25 000 visiteurs annuels, 1 journée, 1 semaine pour faire se développer la restauration, les offres de logements, et sur cette base, développer de nouveaux produits autour des

nombreux centres d'intérêt du territoire.

La CCPLL a bénéficié d'un accompagnement sur 1 an par l'Adepfpap pour travailler sur le positionnement, le modèle économique et l'organisation pour le développement du site des Phosphatières. La Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, la Réserve, l'Office de Tourisme Cahors Vallée du Lot ont été associés à cette démarche.

Les investissements pour le développement des Phosphatières feront l'objet des demandes de subventions en 2023. (Voir action 4.2). Il s'agit donc **d'une action mature**.

La CCPLL souhaiterait lancer une étude avec l'ANCT afin de créer une offre touristique avec les activités économiques et commerciales des 2 centralités. L'objectif visé par la CCPLL sur ce projet est de se servir de cet investissement pour dynamiser le tissu économique et commercial pour en faire un levier du renouveau urbain au sein des bourgs centres.

Il s'agit donc d'une **action en cours de maturation**.

Par ailleurs, la CCPLL souhaite également étudier avec la Région, la possibilité de desservir les Phosphatières depuis la Gare de Lalbenque et depuis le Château de Cénevières en rajoutant un ou deux arrêts sur la ligne LIO dédiée au tourisme (St Cirq Lapopie, Pech Merle, Château de Cénevières). Le billet de train à 1€ depuis Toulouse est une vraie opportunité pour l'attractivité de notre territoire.

Il s'agit donc d'une **action en cours de maturation**.

Fiche action 2.2 : L'attractivité économique du territoire comme moteur du renouveau urbain

Il est nécessaire de créer les conditions de maintien et d'accueil des entreprises notamment pour consolider le tissu commercial au sein des bourgs centres. Dans un premier temps, au travers du PLUI, l'objectif de la CCPLL est d'outiller les 2 communes PVD pour qu'elles puissent protéger leurs linéaires commerciaux (pas de changement de destination, mise en place d'un droit de préemption commercial...). Il s'agit d'une **action mature (cf 1.1)**

Dans un second temps, la CCPLL souhaite s'outiller pour répondre aux enjeux de recensement des besoins et opportunités d'accueil, d'accompagner les commerçants, les artisans et les acteurs économiques dans la recherche d'aides et le montage de dossier, la recherche de foncier vacant ou à reprendre, d'animer les différents réseaux.

Pour ce faire, la CCPLL s'est rapprochée des chambres consulaires et de l'Adefpapat pour mettre en place une convention de partenariat afin d'accompagner les bourgs centres dans leurs stratégies de développement économique.

Il s'agit d'une **action en cours de maturation**.

Fiche action 2.3 : La réduction des mouvements pendulaires

L'objectif pour la CCPLL est de mieux connaître le tissu commercial et artisanal afin d'accompagner le développement des projets susceptibles de reconstituer et requalifier le tissu commercial de proximité et de travailler en complémentarité sur les zones d'activités économiques situées sur les communes labélisées PVD.

Suite aux études commerces qui seront réalisées sur Lalbenque et Limogne, la CCPLL écrira un schéma directeur de ses ZAE pour définir le positionnement économique de son territoire et décliner les actions adaptées sur les 2 futures ZAE de Lalbenque et Limogne. Un diagnostic de l'existant est le préalable aux études de faisabilité permettant d'installer de nouvelles activités économiques complémentaires avec le tissu économique existant et futurs présents dans les centres bourg des communes PVD.

Il s'agit d'une **action en cours de maturation**.

Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Les bassins de vie situés autour des bourgs-centres du territoire intercommunal sont directement destinataires de l'offre globale de services de proximité offerte par leurs centralités.

A cet effet, l'objectif est de renforcer cette connexion en structurant une offre de services en réseau, mais également en facilitant les déplacements à l'intérieur des bassins de vie et de développer le rôle de plateforme multimodale des

polarités. L'intérêt est d'initier un véritable plan en faveur des mobilités en lien avec la Région.

Au vu de la taille de son territoire, la CCPLL ne dispose pas d'usagers potentiels en nombre suffisant pour attirer des opérateurs. Malgré le choix de la CCPLL de ne pas prendre la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), la collectivité souhaite se positionner comme facilitatrice dans ce domaine.

Fiche action 3.1 : Développer l'intermodalité des gares

Le réseau ferroviaire est encore présent à la gare de Lalbenque, porte d'entrée de la CCPLL, permettant ainsi de relier la collectivité à une plus grande échelle, par les lignes inter-cité. Le maintien de la gare représente donc un enjeu important tout comme le développement de l'intermodalité de celle-ci pour renforcer le réseau des mobilités du territoire et son accessibilité. En effet, elle constitue un point de relais naturel pour les voyageurs souhaitant se rendre sur notre territoire. Sa connexion avec les sites touristiques de notre territoire et avec les 2 PVD est un enjeu majeur tant pour les habitants que pour les touristes.

L'intérêt est d'initier un véritable plan en faveur des mobilités en lien avec la Région.

Il s'agit d'une **action en cours de maturation**.

Fiche action 3.2 : Aménager des connexions entre les bourgs-centres, les sites touristiques et la voie verte

Portée par un Syndicat Mixte, le projet de voie verte de la vallée du Lot, a pour objectif de relier Cahors à Figeac sur l'ancienne voie ferroviaire. Un projet qui relève d'une véritable logique départementale et régionale reliant des sections de voies vertes déjà réalisées. Véritablement transversale, ce projet représentera à la fois un nouveau service à la population, un apport direct à l'économie locale, et une nouvelle attractivité du territoire. Identifiée dans son Plan Climat, la CCPLL souhaite inciter à une mobilité décarbonée en valorisant une partie des nombreux chemins de notre territoire afin de multiplier les connexions des bourgs centres et mettre en réseau les sites touristiques, ainsi qu'en normalisant la signalétique pour améliorer la visibilité et l'attractivité des aires de stationnement dédiées à cette pratique.

Il s'agit d'une **action en cours de maturation**.

Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Nos patrimoines et paysages sont une richesse pour notre Communauté de Communes et nos bourgs-centres. L'objectif est de valoriser et préserver ces richesses par des actions de requalification, de valorisation et de mise en valeur.

S'agissant de la mise en valeur du patrimoine et paysage, les actions sont les suivantes :

Fiche action 4.1 : Participation à l'aménagement des cœurs de village

S'agissant de la requalification, la Communauté de Communes pourra participer par l'intermédiaire du Fond de Concours aux opérations de requalification urbaine sur les cœurs de village dans les centre-bourgs des communes.

Il s'agit d'une **action en cours de maturation**.

Fiche action 4.2 : Participation à l'aménagement des espaces publics du Pôle de Santé de Limogne

S'agissant de la création d'un nouvel espace public, la Communauté de Communes participera par l'intermédiaire d'un Fond de Concours exceptionnel aux opérations de requalification urbaine sur le projet mixte Pôle de santé et Habitat.

Il s'agit d'une **action mature**.

Fiche action 4.3 : Création d'un centre scénographique et de la Maison de la Réserve Naturelle Nationale aux Phosphatières

En 2021, 19 restaurants, 25 producteurs, 320 activités de loisirs et sites de visites et 4822 hébergements touristiques composent la vitalité de l'économie touristique. Quelques sites sont les fers de lance de la CCPLL comme le GR65 qui est fréquenté par plus de 11 000 promeneurs/an, le château de Cénevières qui accueille plus de 11 000 visiteurs/an et les Phosphatières du Cloup d'Aural qui accueillent plus de 13 000 visiteurs/an.

Bien que n'étant pas située sur les communes PVD, les Phosphatières de Bach sont à mi-chemin entre Lalbenque et Limogne. L'investissement sur la mise en valeur de ce patrimoine inscrit à l'Unesco permettra de faire rayonner notre territoire. En effet, celui étant fortement lié à l'activité touristique (GR65, Phosphatières, St Cirq Lapopie), la saisonnalité se ressent sur l'activité commerciale des communes. Ainsi, de novembre à avril, beaucoup de commerces, restaurants... sont fermés. L'objectif de cet investissement est de lisser la saison touristique en ouvrant les Phosphatières l'hiver pour créer une offre touristique complémentaire aux Marchés de la Truffe.

Le projet est de construire un bâtiment permettant d'accueillir une exposition permanente, une exposition temporaire ainsi qu'un espace petite restauration. Il est également prévu une revalorisation des espaces extérieurs et de l'espace « pédagogique ». Une nouvelle boutique serait également créée permettant à la fois de proposer des produits en lien avec le site mais également des produits de notre territoire. Pour donner l'envie aux gens de revenir, un programme d'animations sera proposé par la Maison de la Réserve, le PNR et l'Office de Tourisme.

Il s'agit d'une **action mature**.

Fiche action 4.4 : Etude requalification et de mises aux normes énergétiques des bâtiments intercommunaux

Dans le cadre du décret tertiaire et de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics, la CCPLL a décidé de lancer 2 études complémentaires sur sa collectivité.

La première est un bilan patrimonial des bâtiments et véhicules de la CCPLL, via un conseil énergie partagé (CEP). La CCPLL a retenu Quercy Energie pour réaliser ce bilan.

Cette étude est une **action mature**.

Une fois l'étude établie, des fiches actions spécifiques pourront être annexées à la convention.

La deuxième est l'action suivante 4.5.

Fiche action 4.5 : Diagnostic énergétique de la Maison communautaire

La deuxième, un diagnostic énergétique de la Maison Communautaire par Territoire d'énergie Lot.

Cette étude est une **action mature**.

Une fois l'étude établie, des fiches actions spécifiques pourront être annexées à la convention.

Fiche action 4.6: Mise en conformité de l'Ehpad et renforcement de la buanderie

L'Ehpad est le 1^{er} employeur sur la Commune de Limogne avec une quarantaine d'emplois. Son maintien est un enjeu important pour le territoire. Ainsi la CCPLL a décidé de réaliser des investissements de mise en conformité et de renforcer le poste de la buanderie.

Le réseau gaz de l'Ehpad étant vieillissant, la CCPLL a décidé d'entamer des travaux de mise en conformité de celui-ci.

Elle en profite également pour renforcer le réseau électrique et eau pour installer un nouvel équipement à la buanderie afin d'améliorer la qualité de service.

Il s'agit d'une **action mature**.

Axe 5: Fournir l'accès aux équipements et services publics

La Communauté de communes dispose d'équipements et services publics diversifiés et répartis sur le territoire. Depuis quelques années, la Communauté de communes tend vers un renforcement de cette offre pour disposer d'un maillage des équipements sportifs et culturels efficient dans les bourgs-centres, une offre des services de qualité et adapté aux usages de la population actuelle et future contre la désertification médicale et paramédicale.

Ainsi, s'agissant de cette thématique, les objectifs de la Communauté de communes sont les suivants :

- Donner à tous les habitants du territoire un égal accès aux droits sociaux, au numérique, à la santé, à la mobilité avec notamment les Maisons France Service ;
- Impulser une dynamique de mobilisation des habitants pour apporter des solutions aux besoins, aux difficultés et aux problématiques sociales ;
- Offrir aux parents des conditions d'accueil optimales pour les enfants, depuis leur plus jeune âge ;
- Rendre la culture, sous toutes ses formes, accessible à tous, tout au long de l'année
- Faire connaître et valoriser le patrimoine (tout type de patrimoine) du territoire à destination des enfants, des habitants et du public touristique
- Coordonner des actions et optimiser les ressources en faveur du maintien et du développement des services aux familles avec notamment la signature et la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale (CTG)

Les actions de la Communauté de Communes menées dans le cadre de la revitalisation des bourgs-centres sont les suivantes :

Fiche action 5.1 : Intégrer la bibliothèque de Limogne dans la compétence intercommunale

Afin de pouvoir proposer la même offre de service sur les 2 PVD, la CCPLL a souhaité intégrer la bibliothèque de Limogne dans la compétence intercommunale

C'est une **action mature**.

Par ailleurs, la CCPLL souhaite développer ses services en complétant par exemple son offre documentaire via la remise en service de la médiathèque numérique du Lot, en renforçant les partenariats entre les services et les actions hors les murs (Marpa, Ecoles...), en favorisant la venue des scolaires à la médiathèque, en proposant un service de portage de livres aux personnes empêchées (âgées, malades, handicapées...) éventuellement en s'appuyant sur les services de portage de repas, en créant un espace de lecture et de détente au sein des 2 structures (sofa, table basse...)

Il s'agit d'une **action en cours de maturation**.

Fiche action 5.2 : Développer son projet culturel territorial

Le projet culturel de la CCPLL s'appuie sur une gestion directe de la saison culturelle « La Halle » de Limogne qui s'étend de septembre à juin avec une programmation d'une dizaine de spectacles permettant de découvrir différents univers des arts vivants.

La CCPLL souhaite développer son projet en imaginant des formats de soirées plus intimistes en s'appuyant sur des artistes professionnels et en y associant des acteurs locaux (restaurants, gîtes, chambres d'hôtes...).

Il s'agit d'une **action en cours de maturation**.

Fiche action 5.3 : Réaménagement de l'espace maternel et création d'un espace ludothèque à l'ALSH de Lalbenque

Courant l'année 2022, la CCPLL a fait face à un certain nombre de refus d'inscription faute de places à l'ALSH de Lalbenque. Tous les acteurs et partenaires de l'ALSH se sont réunis afin d'apporter une solution pérenne pour accueillir tous les enfants de l'intercommunalité. C'est ainsi que la capacité d'accueil a été augmentée. Elle est passée de 50 à 72 enfants. Au regard de l'augmentation du nombre de places et donc du nombre d'enfants accueillis, l'aménagement de l'espace et sa fonctionnalité est aujourd'hui essentielle pour garantir la qualité de service.

L'aménagement d'un espace ludothèque doit aussi également servir à mettre en place des actions partagées parents/enfants autour du jeu.

Il s'agit d'une **action mature**.

Fiche action 5.4 : Aménagement de l'espace pour les maternelles 3 à 5 ans et de 2 espaces sensoriel sur l'ALSH de Limogne

Dans le cadre de son activité, le centre de loisirs de Limogne accueille des enfants de 3 à 11 ans dans ses locaux situés au sein de l'école publique de Limogne. Depuis 2 ans la dynamique au niveau des effectifs est très positive avec plus de 30% d'augmentation entre 2020 et 2021 et plus de 45% entre 2021 et 2022. L'ouverture des mercredis en journée complète en septembre 2021 a contribué à cette hausse d'effectif dans le cadre d'une meilleure identification du service et une meilleure continuité tout au long de l'année. Cela oblige la CCPLL à réfléchir à de nouvelles organisations en termes de groupe d'enfants, l'aménagement des locaux et sur la structuration de l'équipe encadrante.

Depuis 2020, la modification du rythme scolaire de l'école de Limogne et le développement de la professionnalisation de l'ALSH (en lien avec la CTG) a entraîné une augmentation de capacité du centre de loisirs de 30 à 48 enfants.

Au regard de l'effectif d'enfants accueillis et de la réorganisation fonctionnelle selon les âges des enfants, l'aménagement des locaux n'est plus en adéquation pour permettre un accueil de qualité.

Les travaux prévoient un aménagement fonctionnel et qualitatif. Les enfants seront associés à cette démarche de réorganisation.

Par ailleurs, la CCPLL a pour objectif de mettre en œuvre un accueil inclusif dans la perspective d'accueillir tous les enfants « à besoins particuliers » au sein du centre de loisirs en s'appuyant sur un encadrement renforcé pour les enfants en situation de handicap et des espaces aménagés notamment 2 espaces sensoriels consolidés. Pour cela elle souhaite consolider l'aménagement de l'espace sensoriel par l'achat d'équipement, de matériel et en lien avec la participation des enfants.

Il s'agit d'une **action mature**.

Fiche action 5.5 : Aménagement d'une cuisine équipée à l'Espace Jeune de Lalbenque

La CCPLL a un espace qui peut accueillir du public dans le respect des normes qui régissent les ERP. Cet espace dispose de 2 accès extérieurs, de 2 toilettes avec point d'eau, d'espaces de rangements. C'est un espace lumineux, à proximité d'un parking et qui dispose d'un accès extérieur indépendant. La CCPLL souhaite donc optimiser cet espace en aménageant une cuisine équipée qui permettrait de développer des ateliers culinaires auprès de différents publics en cohérence avec son projet social.

Les enfants accueillis aux ALSH (ALSH enfants et Rendez vous Jeunes) sont les principaux bénéficiaires de cet aménagement.

Cuisiner est un outil qui répond à de nombreux objectifs éducatifs et sociaux :

- Favoriser le « vivre ensemble » à travers une activité de partage et de plaisir, accessible à tous
- Mener des actions de prévention « santé » à travers l'éducation à la nutrition et à la découverte des goûts

Promouvoir notre patrimoine culinaire : les savoirs faire, les produits de la terre lotoise.

Il s'agit d'une **action mature**.

Fiche action 5.6 : Création d'un espace détente et lecture à la médiathèque de Lalbenque

Afin d'améliorer sa qualité d'accueil au sein de la médiathèque et donner aux gens l'envie de se poser pour lire et se détendre, la CCPLL souhaite créer un espace détente et lecture à la médiathèque de Lalbenque. Ainsi elle prévoit l'achat de sofas et tables basses pour créer un petit salon de lecture.

Il s'agit d'une **action mature**.

Fiche action 5.7 : Création d'une Maison de l'enfance et la Jeunesse à Lalbenque

Dans le cadre du renouvellement de la Convention Territoriale Globale de Services aux Familles, il a été identifié le besoin de la création d'une Maison de l'enfance et la jeunesse sur Lalbenque pour recevoir l'accueil de loisirs sans hébergement, le RAMI et d'autres services à destination de la parentalité et de l'enfance.

L'étude sur la faisabilité de cette opération est en cours.

Il s'agit donc d'une **action en cours de maturation**.

Fiche action 5.8 : Renouvellement de la Convention Globale territoriale

Le renouvellement de la CTG étant en cours, des fiches actions spécifiques pourront être annexées à la convention

Il s'agit donc d'une **action en cours de maturation**.

Fiche action 5.9 : Développement de l'offre de santé : installation d'un module de consultation pour accueillir des internes

L'offre de santé est une condition essentielle de l'attractivité. La priorité N°1 est d'augmenter le nombre de médecins sur le territoire, de veiller à la diversité de l'offre et de faciliter une bonne articulation entre les professions concernées autour du projet territorial de santé.

La CCPLL souhaite investir dans un module au sein de la Maison de Santé de Lalbenque pour accueillir des internes en médecine. Ce module permet un agrandissement de la Maison de Santé en proposant de nouveaux cabinets de consultations qui seront occupés par les internes. Il s'agit d'une **action en cours de maturation**

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (point suivant).

Fiche action 5.10 : Accompagnement de l'EHPAD via le CIAS du Pays de Lalbenque Limogne

Depuis 2020, la CCPLL a repris la gestion de l'Ehpad La Balme à Limogne en Quercy en très grande difficulté financière et organisationnelle. Dans ce cadre, le CIAS Pays de Lalbenque Limogne a été créé. La CCPLL accompagne avec ses équipes la restructuration globale de l'Ehpad afin de consolider son fonctionnement et garantir son maintien. L'objectif est de maintenir un service de qualité afin de conforter l'attractivité de Limogne comme centralité du territoire. Un diagnostic a été réalisé en 2021 et entièrement financé par l'ARS. Dans le cadre de cette restructuration globale, un plan d'actions a été validé par le CA du CIAS en 2023.

Il s'agit d'une **action en cours de maturation avec l'accompagnement des organismes de tutelle (Département et l'ARS)**

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (point suivant).

2.2 Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

2-2-1 Les actions

Les actions ORT sont décrites dans des fiches action (Annexe 2 de la Convention) ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions ORT est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet ORT, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Dans le cadre du programme Petites villes de demain, la préfète peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 5.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de pilotage, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT pour les communes labellisées.

Les actions prévues dans le ou les secteurs d'intervention précités doivent a minima concerner l'amélioration de l'habitat (selon le contexte : lutte contre l'habitat dégradé ou indigne et contre la vacance ; production de logements attractifs et adaptés). Leur plan de financement est présenté en annexe.

2-2-2. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés dans le plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Article 3 – Les ambitions communales

Les ambitions communales sont présentées en annexe 3 de la Convention dans le Livret Communale.

Article 4 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 5 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Dans les fiches actions, les montants affichés, au titre des plans de financement, ne pourront relever que de crédits déjà acquis auprès des financeurs.

Les dossiers seront examinés dans le cadre des dispositifs et instances du partenaire sollicité. Les décisions font l'objet d'arrêtés ou de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

5.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, la commune de Limogne en Quercy assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La Communauté de Communes signataire s'engage à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Le chef de projet PVD rattaché à la Direction Générale de la CCPLL est mis à disposition des communes, propose un conseil et une expertise à destination des communes. Ce niveau d'intervention permet la mise en réseau, ainsi que la cohérence territoriale des projets.

A cet effet, la CCPLL se positionnera comme étant un rouage essentiel en appui et accompagnement auprès des communes concernées dans la mise en œuvre de leurs stratégies de développement dans le cadre de l'outil d'ORT.

La commune de Limogne en Quercy et la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque Limogne s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

5.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de

ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient le cofinancement de postes de chefs de projet, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;

L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;

- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

De plus, la Caisse des dépôts, établissement public financier à caractère spécial, peut intervenir via sa direction de la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe.

Les projets seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat de Relance et de Transition Ecologique dont ils relèvent.

5.4. Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées

par le programme, dans le cadre des objectifs fixés par le Pacte Vert Occitanie 2040.

Elle mobilisera, dans cette perspective, les moyens en ingénierie nécessaires et adaptés pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Elle soutiendra, en outre, les actions et projets du programme, compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention définis pour l'accompagnement de la nouvelle génération de politiques de contractuelles territoriales 2022-2028.

Pour cela, les porteurs de projet déposeront un dossier complet pour instruction et répondront aux sollicitations éventuelles de la collectivité dans le cadre de l'instruction du dossier

Les actions soutenues par la Région devront s'inscrire dans les objectifs du PACTE VERT OCCITANIE, ainsi que des Schémas Régionaux en vigueur tels que le Plan Vélo, le Plan Arbre Occitanie, le Plan Régional pour la Qualité Alimentaire, etc....

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre.

Les projets seront examinés dans le respect des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat Territorial dont ils relèvent.

5.5. Engagements du Département

Le Département, en qualité de chef de file des solidarités territoriales et délégataire des aides à la pierre, pourra apporter une participation financière à certains projets, soumis à son approbation préalable, dans le cadre de ses règles d'intervention et dans le respect des dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015 et de la convention de délégation des aides à la pierre 2018.2023.

5.6. Engagements des autres opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

5-6-1. La Banque des territoires

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels

compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

5-6-2. L'Établissement Public Foncier Occitanie

L'Établissement public foncier (EPF) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

Ainsi, l'EPF sera le partenaire des collectivités d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens.

5-6-3. le PETR du Grand Quercy

Le projet de territoire du PETR Grand Quercy s'est largement nourri des contrats déjà portés ou en cours, mais aussi d'un diagnostic partagé, d'une réflexion des élus sur les enjeux et leurs ambitions pour le territoire dans le cadre des commissions thématiques du PETR Grand Quercy (santé, culture, charte forestière, transition énergétique, habitat), d'un séminaire de travail et de la concertation avec les habitants. Cette vision a été confortée par un travail d'élaboration des plans d'actions réalisé avec chacun des 7 EPCI du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Grand-Quercy dont la communauté de communes du pays de Lalbenque Limogne.

Le Grand-Quercy porte un projet ambitieux et durable qui trouvera son équilibre entre les différentes forces vives du territoire :

- Une jeunesse à « reconquérir » et sensibilisée aux enjeux de demain en matière environnementale,
- Un territoire cohérent entre consommation raisonnée, production d'énergie renouvelable et solidarité énergétique et territoriale,
- Une mobilisation des réseaux associatifs et institutionnels existants pour renforcer le lien social et intergénérationnel et améliorer l'accès à la culture pour tous,
- Un juste équilibre entre ambitions de développement économique et préservation des ressources naturelles (l'eau, l'air, la forêt...),
- Une forte coopération entre les territoires dont la complémentarité est évidente, mais dont les enjeux et les priorités sont parfois à mieux concilier.

Les orientations stratégiques

Le projet de territoire du Grand Quercy a défini trois orientations stratégiques clés répondant aux enjeux du territoire :

1- Développer durablement les emplois et les activités de demain

2- Renforcer l'attractivité, le bien vivre et le bien-être sur le Grand Quercy en misant sur ses richesses naturelles et humaines

3- Conforter le maillage territorial par des équipements et services structurants.

Elles doivent notamment nous permettre :

- D'améliorer l'attractivité du territoire pour accueillir de nouvelles populations notamment des familles avec enfants et des professionnels de santé
- D'avoir une meilleure maîtrise du foncier que ce soit pour la forêt (gestion durable et regroupement), le logement ou les activités économiques
- De renforcer le lien social et le lien intergénérationnel, développer les services aux populations (santé, éducation, formation, mobilité, culture...) et aux entreprises
- De mettre en place des dispositifs pour favoriser la création et l'accueil de nouvelles entreprises.
- D'encourager une meilleure exploitation des ressources du territoire (forêt, énergies renouvelables, développement de l'agritourisme et de l'agrivoltaïque ...) pour des impacts sur la cohésion sociale, la relance économique et la transition écologique
- De valoriser et sensibiliser la population aux circuits courts et produits locaux
- D'accompagner le développement de l'agriculture vers une pratique plus respectueuse (L'agrivoltaïque)
- D'accroître la production d'énergies renouvelables locales (photovoltaïque, hydroélectricité...), favoriser la sobriété énergétique (circuit court, rénovation des bâtiments publics et privés, maîtrise de la demande en électricité, déplacements doux) et valoriser le bois-énergie et accompagner l'agriculture locale dans une pratique ayant moins d'impact sur l'environnement (soutenir la reprise d'exploitations en agroécologie)

La convention ORT de la communauté de communes du Pays de Lalbenque Limogne est en cohérence avec les enjeux

structurants portés par le territoire du Grand Quercy.

Le PETR Grand Quercy mobilisera son ingénierie de projet territoriale et ses moyens en faveur des thématiques répondants aux orientations stratégiques identifiées dans son Contrat de Relance et de Transition Écologique et son Contrat Territorial Occitanie pour contribuer au développement et la valorisation de cette ORT.

Au travers de la prise en compte de ces trois orientations, le PETR mobilisera ses moyens pour accompagner les communes dans la recherche de solutions techniques et financières en vue de la réalisation de leurs projets en complément de l'action de la communauté de communes du Pays de Lalbenque Limogne.

5-6-4. le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy

Le Parc pourra accompagner la collectivité en assurant des missions de sensibilisation et de conseil auprès des élus et des habitants du territoire, notamment sur les questions propres à :

- La préservation de la biodiversité ;
- La restructuration des tissus bâtis anciens et la réhabilitation de l'habitat en centre bourg ;
- La requalification des espaces publics et la signalétique d'information locale ;
- L'évolution du document d'urbanisme intercommunal, en lien avec la stratégie de revitalisation du centre bourg ;
- La transition énergétique ;
- Le développement et la mise en lumière de l'offre touristique et patrimoniale (notamment dans le cadre du Géoparc mondial Unesco).

L'expertise du Parc pourra ainsi être sollicitée sur ces différentes thématiques et un soutien pourra être apporté en matière d'ingénierie lors de l'exécution des fiches-action relatives à l'ensemble de ces points.

En termes de développement économique, le Parc a deux outils pour les communes adhérentes : le dispositif Lot Initiative Artisanat (LIA) (doublement du prêt pour les reprises réalisées sur le territoire du Parc - dans le cadre de la convention Parc – Chambre de métiers du Lot) et la marque Valeur Parc naturel régional. Le Parc attribue cette marque aux artisans qui s'engagent en faveur de la préservation du patrimoine bâti, à travers l'utilisation de matériaux locaux et la transmission de leurs savoir-faire traditionnels. Ces professionnels sont signataires de la charte des savoir-faire du patrimoine bâti, qui établit pour chaque métier les bonnes pratiques à adopter pour mener un chantier de restauration de qualité. Cette marque valorise les artisans du territoire.

Par ailleurs, le Parc veillera à mettre en synergie avec la démarche Petite Ville de Demain les projets sur lesquels la commune de Limogne-en-Quercy est déjà accompagnée, concernant notamment la prise en compte de l'habitat léger dans sa stratégie de développement urbain.

5-6-5. le CAUE

Pour répondre et soutenir la démarche ORT, le CAUE du Lot se tiendra à disposition de la collectivité pour l'accompagner et la conseiller dans les projets identifiés dans le cadre du contrat. Il s'agit notamment de :

- La participation aux comités de Pilotage et comités techniques,
- L'accompagnement à la concertation locale,
- Conseiller la collectivité lors du suivi d'études pré-opérationnelles ou opérationnelles en lien avec les objectifs de la stratégie ORT,
- L'accompagnement en tant que structure ressource : expertise et conseil sur les sujets concernant la mise en valeur et aménagements des espaces publics, l'aménagement d'équipements publics, la mise en valeur et préservation du patrimoine, etc ,
- Renforcer le conseil aux porteurs de projet privés concernant des projets ou actions en lien objectifs de la stratégie ORT.

L'intervention du CAUE se fera de façon coordonnée et en partenariat étroit avec les services de la Ville, la chefferie de projet PVD, les services de l'Etat (DDT, UDAP...) ainsi que les acteurs publics et privés concernés. »

5.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la

mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

5.8. Maquette financière

La maquette financière récapitule les opérations qui seront potentiellement mises en œuvre. Elle précise pour chaque action, le calendrier de réalisation, les cofinancements acquis et le coût total.

Elle figure en annexe 1 de la Convention pour les actions à l'échelle communautaire et en annexe de chaque livret communal pour les actions spécifiques aux communes.

Article 6 – Gouvernance ORT

Les collectivités signataires mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie de revitalisation définie, en association étroite avec l'État.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Création d'un Comité de pilotage

Sont systématiquement invités au comité de pilotage les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, du Conseil régional, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés, et de représentants des collectivités départementales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives,
- D'intégrer de nouveaux partenaires.

Création d'un Comité de concertation

La communauté de communes est coordonnatrice de la politique PVD. A ce titre, elle met en place, avec les communes labélisées PVD, plusieurs instances de dialogue et de suivi du programme.

Le comité de concertation et de suivi est une instance de dialogue instaurée entre la CCPLL et les communes PVD. Il se réunit de manière collective (EPCI et toutes ses communes PVD), une fois par semestre et de façon individuelle (EPCI/Commune PVD), également une fois par semestre afin de :

- Faciliter les échanges politiques sur les projets : priorisation des projets, volets financier, subvention des projets, bascule vers l'opérationnalité
- Assurer une cohérence d'ensemble dans les projets de revitalisation et d'articulation des actions communautaires et communales

Il est présidé par le Président de la CCPLL et rassemble :

- Les Maires des communes concernées et des adjoints ou Conseillers municipaux par commune
- Le Directeur Général des services de la CCPLL, le Vice-Président en Charge de l'Attractivité, le Chef de Projet Petites Villes de demain et les représentants élus et techniciens des différents services de la Communauté de Communes concernés par l'ordre du jour.
- En fonction de l'ordre du jour et des questions à traiter, des représentants des services de l'Etat, de la Région ou tout autre opérateur pourront être invités à participer à ces comités.

Des comités techniques internes auront pour mission de préparer et assurer la continuité des comités de concertation et de suivi. Ces comités sont supervisés et coordonnés par le Chef de projet PVD. Ils associeront au besoin les services de l'Etat, de la Région ou tous autres organismes contribuant aux objectifs de la convention.

6.1. Suivi et évaluation

Un tableau de bord de suivi est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...).

Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage.

D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage.

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe.

6.2. Complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » et la politique de contractualisation « Bourgs Centres Occitanie »

Pour les Communes concernées par « Petites Villes de Demain » et « Bourgs Centres Occitanie » et compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs (phasage et calendrier, contenu opérationnel, ...), l'Etat et la Région décident d'engager un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre des Contrats Bourgs Centres Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Pour les Communes/EPCI lauréats dont les Contrats Bourgs Centres Occitanie ont été approuvés ou sont en cours d'élaboration, ou dont l'avenant est en cours d'élaboration, l'Etat et la Région conviennent de s'appuyer sur les réflexions engagées et les stratégies définies par les acteurs locaux.

Ainsi, la composition du Comité de pilotage déjà installé au titre du dispositif Bourgs Centres Occitanie et/ou Petites villes de Demain pourra être complétée le cas échéant par l'intégration de nouveaux partenaires ou opérateurs dans le cadre de l'ORT.

Ce Comité associe en particulier la structure du Territoire de projet porteur du Contrat de relance et de transition écologique et du Contrat territorial Occitanie

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage pour les communes PVD et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 7– Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente telle que figurant en Annexe XX, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 8 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

Afin d'assurer une cohérence globale entre les dispositifs mis en place et permettre une véritable mise en œuvre des actions permettant la redynamisation du territoire, la convention ORT est établie pour une durée de 5 ans à compter de sa signature, l'ORT courant ainsi sur la durée de la future OPAH-RU et des nouvelles générations de contractualisation avec la Région.

L'entrée en vigueur du « programme PVD » est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026. Par conséquent, les engagements spécifiques liés au programme « Petites villes de demain » prendront fin à cette date.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 9 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 10 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 11 – Traitement des litiges

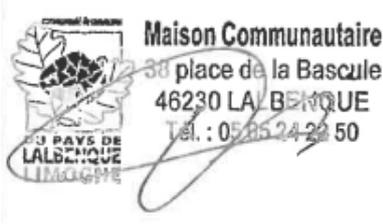
La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

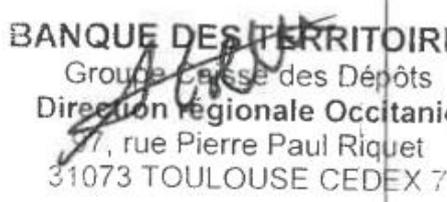
A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Toulouse à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

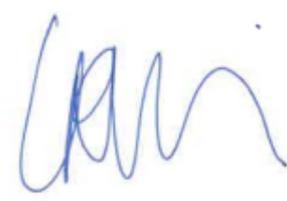
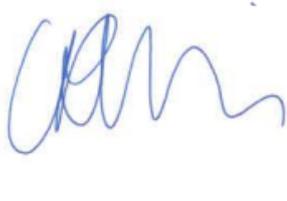
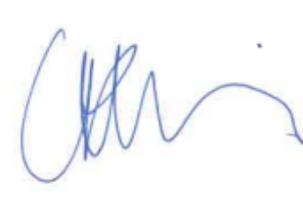
En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Toulouse

Signé à Cahors le :

<p>Jean Claude SAUVIER</p>  <p>Président de la Communauté de Commune Du Pays de Lalbenque Limogne</p>	<p>Jean Claude VIALETTE</p>   <p>Maire de la Commune de Limogne en Quercy</p>	<p>Catherine MARLAS</p>  <p>Présidente PNR des Causses du Quercy</p>
--	--	---

<p>Carole DELGA</p>  <p>Présidente de la Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée</p>	<p>Serge RIGAL</p>  <p>Président du Département du Lot</p>	<p>Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE</p>  <p>Président du PETR Grand Quercy</p>
--	---	---

<p>Rémi BRANCO</p>   <p>Président du CAUE du Lot</p>	<p>Sophie LAFENETRE</p> <p>P-10</p>  <p>Dominique Buisson Directeur foncier Ouest ERF Occitanie</p> <p>Directrice générale de l'EPF d'Occitanie</p>	<p>Annabelle VIOLLET</p>   <p>Directrice régionale de la Caisse des Dépôts / Banque des Territoires</p>
---	--	---

<p>Claire RAULIN</p>  <p>Préfète du Lot</p>	<p>Claire RAULIN</p>  <p>Préfète du Lot Déléguée locale de l'ANCT</p>	<p>Claire RAULIN</p>  <p>Préfète du Lot Déléguée locale de l'ANAH</p>
--	--	--

Annexes

Sommaire des annexes

Annexes	30
Annexe 1 – Plan d’actions, calendrier et maquette financière des projets portés par l’intercommunalité	31
Annexe 2 – Fiches actions des projets portés par l’intercommunalité	34
Annexe 3 – Livret communal de Limogne en Quercy	51

Annexe 1 – Plan d’actions, calendrier et maquette financière des projets portés par l’intercommunalité

seules les actions matures sont présentées dans ce tableau

Axe Stratégique du projet de revitalisation	n° action (= n° fiche action)	Action	Maitre d'ouvrage	Secteur d'intervention ORT	Partenaires locaux	Financements obtenus ou prévisionnels										Calendrier		Observations	Calendrier						
						Coût prévisionnel de l'opération	Europe	Etat	Région	Dép.	EPCI	Ville	ANAH	BdT.	Autres	Date Lancement	Date Livraison		2022	2023	2024	2025	2026		
1	1.1	Elaboration du PLUI qui préserve la qualité de vie de nos habitants tout en confortant nos bourgs dans leurs rôles économiques et social	CCPLL	Non		232 023		116 011			116 011					avr-17	Été 2023	DGD sur 7 ans	7973	16 989					
1	1.3	Réhabiliter le bâti existant et valoriser notre patrimoine architectural : Permanences GROL	CCPLL	Non	- Département - Soliha -Quercy Energie -Adil - Caue	4 635					4 635					janv-21	dec 2023	Versement au département	1545	1545					
1	1.4	Rafraichissement et mise en location du logement de fonction de l'Ehpad de Limogne non occupé actuellement	CCPLL	Non		4 588					4 588							marché notifié le 3 mai		4588					
2	2.1	Développer l'offre touristique : Accompagnement ADEFPAP Projet Phosphatières	CCPLL	Non	Adefpat	15 490					1 549							10% de l'accompagnement en reste à charge par la CCPLL		1549					
4	4.2	Participation à l'aménagement de l'espace public du Pôle de santé de Limogne	CCPLL	Oui														Fond de concours exceptionnel		x					
4	4.3	Valorisation des Phosphatières, Création Maison de la Réserve Naturelle	CCPLL	Non	- PNRCO - RNN -Association des Phosphatières - Office de Tourisme	2 800 000	x	x	x	x						4T 2023	4T 2024			x	x	x			
4	4.4	Bilan patrimonial des batiments et véhicules de la CCPLL	CCPLL	Non	CEP Quercy Energie	9 450					9 450					avr-23	oct-23			9450					
4	4.5	Diagnostic énergétique du bâtiment communautaire	CCPLL	Non	Territoire Energie Lot	5 850					800					sept-23	nov-23			800					

PLAN D' ACTIONS / MAQUETTE FINANCIERE / PLANNING
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LALBENQUE LIMOGNE

seules les actions matures sont présentées dans ce tableau

Axe Stratégique du projet de revitalisation	Actions					Financements obtenus ou prévisionnels										Calendrier		Observations	Calendrier				
	n° action (= n° fiche action)	Action	Maitre d'ouvrage	Secteur d'intervention ORT	Partenaires locaux	Coût prévisionnel de l'opération	Europe	Etat	Région	Dép.	EPCI	Ville	ANAH	BdT.	Autres	Date Lancement	Date Livraison		2022	2023	2024	2025	2026
4	4.6	Mise en conformité de l'Ehpad (réseau gaz) et extension eau et elect pour buanderie	CCPLL	Non		5 272					5 272					mai-23	sept-23		5272				
5	5.1	Intégration de la Bibliothèque de Limogne dans la compétence Interco	CCPLL	Oui		3 966					3 966								3966				
5	5.3	ALSH : Lalbenque : aménagement espace Ludothèque	CCPLL	Non	CAF	2 417									CAF	2023	2023						
5	5.4	ALSH : Limogne Aménagement de l'espace pour les maternelles 3 à5 et de 2 espaces sensoriel	CCPLL	Oui	CAF	3 328									caf	2023	2023						
5	5.5	Lalbenque : Espace cuisine Jeune	CCPLL	Non	CAF	3 915									CAF	2023	2023						
5	5.6	Médiathèque de Lalbenque : Création d'un espace détente et lecture	CCPLL	Non		5 000										2023	sept-23		5000				
5	5.9	Agrandissement Maison de Santé de Lalbenque par l'ajout d'un module pour recevoir des internes (cabinets de consultation)	CCPLL	Non		54 000										2023			x	x	x	x	

Annexe 2 – Fiches actions des projets portés par l'intercommunalité

FICHE ACTION N° 1.1

Elaboration du PLUI qui préserve la qualité de vie de nos habitants tout en confortant nos bourgs dans leurs rôles économique et social

Orientation stratégique	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Action nom	Elaboration du PLUI qui préserve la qualité de vie de nos habitants tout en confortant nos bourgs dans leurs rôles économique et social
Action n°	1.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Lalbenque Limogne
Description de l'action	<p>1.1 Au travers du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours d'élaboration, l'objectif de la Communauté de Communes est de favoriser une politique d'habitat garantissant un accès au logement pour tous et s'inscrivant dans une logique de développement résidentiel harmonieux. Le recensement des biens qui pourraient être solliciter dans le cadre d'un changement de destination et l'utilisation d'OAP (Orientations d'aménagement et de programmation) traduisent une volonté de réinvestir et/ou requalifier des logements en centre-bourg ou dans le périmètre des 5 minutes à pied du centre.</p> <p>La Communauté de Commune à travers ses services Urbanisme et Instructeur des droits des sols, assume un rôle de conseil stratégique en matière de planification de l'urbanisme et d'assistance opérationnel auprès des 2 PVD.</p> <p>2.2 : Au travers du PLUI, l'objectif de la CCPLL est d'outiller les 2 communes PVD pour qu'elles puissent protéger leurs linéaires commerciaux (pas de changement de destination, mise en place d'un droit de préemption commercial...)</p>
Partenaires	L'Etat
Dépenses prévisionnel/définitif	232 023€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Subvention Etat DGD sur 7 ans : 116 011€
Calendrier	Arrêt du PLUI été 2023 Enquête publique Approbation du PLUI : été 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Requalification de l'habitat, logements vacants et changement de destination pour accroître le parc résidentiel dans le centre bourg Protection des linéaires commerciaux dans le centre-bourg Mise en place d'un droit de préemption commercial sur ces linéaires
Annexes	



FICHE ACTION N° 1.3

Réhabiliter le bâti existant et valoriser notre patrimoine architectural :
Permanences Grol et Caravane de la Rénovation

Orientation stratégique	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Action nom	Réhabiliter le bâti existant et valoriser notre patrimoine architectural : Permanences Grol et Caravane de la Rénovation
Action n°	1.3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Lalbenque Limogne
Description de l'action	Assurer un parcours complet d'accompagnement des particuliers sur l'ensemble du territoire dans leur projet de rénovation énergétique. Renforcer la dynamique de rénovation énergétique des logements et petits tertiaires privés en impliquant l'ensemble des collectivités territoriales et les professionnels Inciter à des rénovations énergétiques de qualité en prenant en compte les qualités architecturales
Partenaires	GROL : Département, Adil, Quercy Energies, CAUE, Soliha Caravane de la rénovation : PNRCQ
Dépenses prévisionnel/définitif	GROL : Budget prévisionnel du dispositif départemental 209 000€. Le financement de la Région couvre 70%. Les 30% restant à charge du Département et des 9 EPCI du Département. Pour la CCPLL, cela représente 1545€ /an soit pour 3 ans 4 635€ Caravane : financée en totalité par le PNRCQ
Plan de financement prévisionnel / définitif	Voir ci-dessus
Calendrier	GROL : Du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 Caravane de la rénovation : 3T 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de personnes reçues /accompagnées Nombre d'audits Nombre d'accompagnements Renov'Occitanie
Conséquence sur la fonction de centralité	Requalification de l'habitat Résorption de l'habitat insalubre et/indigne Résorption de la vacance Mise en valeur de notre patrimoine architectural
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.4

Rafraîchissement et mise en location du logement de fonction de l'Ehpad de Limogne

Orientation stratégique	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Action nom	Rafraîchissement et mise en location du logement de fonction de l'Ehpad de Limogne
Action n°	1.4
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Lalbenque Limogne
Description de l'action	<p>La CCPLL possède à l'Ehpad « La Balme » à Limogne, un logement de fonction de 108 m² à ce jour inoccupé. Il est composé d'une grande pièce à vivre avec cuisine ouverte, 3 chambres, un garage et un jardin. Au vu du marché locatif tendu sur la commune, les élus proposent donc de le remobiliser pour le mettre en location résidentielle.</p> <p>Quelques travaux sont à prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en conformité des installations électriques. - Rafraîchissement des peintures intérieures. - Installation d'un PDL électrique indépendant.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Budget travaux : Electricité 1203.47€TTC + Peintures 4532.00€TTC + frais de mise en service PDL.
Plan de financement prévisionnel / définitif	CCPLL
Calendrier	Recrutement des artisans : Avril, mai 2023 Dates des travaux : Electricité juin 2023, Peintures juillet 2023 Mise sur le marché : Septembre 2023 (sous réserve PDL)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Résorption de la vacance
Annexes	



FICHE ACTION N° 2.1

Développer l'offre touristique : Accompagnement Adefpat sur le projet des Phosphatières

Orientation stratégique	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Action nom	Développer l'offre touristique : Accompagnement Adefpat sur le projet des Phosphatières
Action n°	2.1
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Lalbenque Limogne
Description de l'action	La CCPLL a bénéficié d'un accompagnement sur 1 an par l'Adefpat pour travailler sur le positionnement, le modèle économique et l'organisation pour le développement du site des Phosphatières. Le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, la Réserve, l'Office de Tourisme Cahors Vallée du Lot ont été associés à cette démarche.
Partenaires	Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, la Réserve, l'Office de Tourisme Cahors Vallée du Lot
Dépenses prévisionnel/définitif	15 490€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Le reste à charge pour la collectivité représente 10% du cout de la prestation soit 1 549€
Calendrier	8 séances en 2022/2023 Gap : 2T 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Prise en compte du marché touristique local pour créer de la synergie avec eux sur ce projet d'investissement
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.3

REQUALIFICATION DES PHOSPHATIERES DU CLOUP D'AURAL A BACH :
 Création d'un centre scénographique et de la Maison de la Réserve Naturelle Nationale.

Orientation stratégique	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Action nom	REQUALIFICATION DES PHOSPHATIERES DU CLOUP D'AURAL A BACH : Création d'un centre scénographique et de la Maison de la Réserve Naturelle Nationale.
Action n°	4.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Lalbenque Limogne
Description de l'action	<p>En 2021, 19 restaurants, 25 producteurs, 320 activités de loisirs et sites de visites et 4822 hébergements touristiques composent la vitalité de l'économie touristique. Quelques sites sont les fers de lance de la CCPLL comme le GR65 qui est fréquenté par plus de 11 000 promeneurs/an, le château de Cénevières qui accueille plus de 11 000 visiteurs/an et les Phosphatières du Cloup d'Aural qui accueille plus de 13 000 visiteurs/an.</p> <p>Bien que n'étant pas située sur les communes PVD, les Phosphatières de Bach sont à mi-chemin entre Lalbenque et Limogne. L'investissement sur la mise en valeur de ce patrimoine inscrit à l'Unesco permettra de faire rayonner notre territoire. En effet, celui étant fortement liée à l'activité touristique (GR65, Phosphatières, St Cirq Lapopie), la saisonnalité se ressent sur l'activité commerciale des communes. Ainsi, de novembre à avril, beaucoup de commerces, restaurants... sont fermés. Deux objectifs sont visés sur ce projet : Lisser la saison et augmenter la durée de la visite pour que les visiteurs déjeunent ou dorment sur notre territoire. L'objectif de cet investissement est de lisser la saison touristique en ouvrant les Phosphatières l'hivers pour créer une offre touristique complémentaire aux Marchés de la Truffe.</p> <p>Le projet est de construire un bâtiment permettant d'accueillir une exposition permanente, une exposition temporaire ainsi qu'un espace petite restauration. Il est également prévu une revalorisation des espaces extérieurs et de l'espace « pédagogique ». Une nouvelle boutique serait également créée permettant à la fois de proposer des produits en lien avec le site mais également des produits de notre territoire. Pour donner l'envie aux gens de revenir, un programme d'animations sera proposé par la Maison de la Réserve, le PNR et l'Office de Tourisme.</p>



Partenaires	Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, la Réserve, l'Office de Tourisme Cahors Vallée du Lot
Dépenses prévisionnel/définitif	2 800 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Subventions Europe, Etat, Région, Département. Reste à charge pour la CCPL : 20%
Calendrier	DCE : AAPC le 27/04/2023 remise des offres le 30/05/2023 Lancement travaux : septembre 2023 Date de livraison : novembre 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Accroissement fréquentation, durée de visite et saisonnalité pour soutenir l'activité touristique et commerçantes
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.4

Travaux de requalification et de mises aux normes énergétiques des bâtiments intercommunaux : Phase étude

Orientation stratégique	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Action nom	Travaux de requalification et de mises aux normes énergétiques des bâtiments intercommunaux : Phase étude
Action n°	4.4
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Lalbenque Limogne
Description de l'action	<p>En 2022, la CCPLL a mené 2 études sur l'installation d'énergie renouvelable (PV) sur la toiture de la Halle à Limogne et sur le nouveau bâtiment des Phosphatières.</p> <p>Par ailleurs, dans le cadre du décret tertiaire et de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics, la CCPLL a décidé de lancer un bilan patrimonial des bâtiments et véhicules de la CCPLL, via un conseil énergie partagé (CEP).</p>
Partenaires	Quercy Energie
Dépenses prévisionnel/définitif	9 450€
Plan de financement prévisionnel / définitif	9 450€ CCPLL
Calendrier	<p>Lancement de l'étude : Avril 2023</p> <p>Date de livraison : Octobre 2023</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Valorisation des bâtiments publics
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.5

Diagnostic énergétique de la Maison Communautaire

Orientation stratégique	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Action nom	Diagnostic énergétique de la Maison Communautaire
Action n°	4.5
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Lalbenque Limogne
Description de l'action	Par ailleurs, dans le cadre du décret tertiaire et de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics, la CCPLL a décidé de lancer un diagnostic énergétique de la Maison Communautaire. En complément du CEP, ce diagnostic a pour but de consolider la connaissance du fonctionnement des équipements CVC et de contrôler les capacités thermiques de l'enveloppe du bâtiment. Il nous permettra de déterminer les axes d'efforts à déployer pour atteindre les objectifs du décret tertiaire en 2030. Par ailleurs, en établissant un état des lieux énergétique du bâtiment, il viendra compléter les demandes de subventions auprès des institutionnels.
Partenaires	Territoire Energie Lot
Dépenses prévisionnel/définitif	5800€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Resta à charge pour la CCPLL 800€
Calendrier	Lancement de l'étude : Septembre 2023 Date de livraison : Novembre 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Valorisation du bâtiment public à Lalbenque
Annexes	



FICHE ACTION N° 4.6

Mise en conformité de l'Ehpad (réseau gaz) et extension eau et électricité pour la nouvelle buanderie

Orientation stratégique	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Action nom	Mise en conformité de l'Ehpad (réseau gaz) et extension eau et électricité pour la nouvelle buanderie
Action n°	4.6
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Lalbenque Limogne
Description de l'action	<p>Suite aux travaux de création de la buanderie et de reconstruction de la chaufferie réalisés en 2020, certains aménagements étaient nécessaires sur les réseaux. Notamment sur le réseau de gaz naturel qui avait été entièrement refait de la livraison à la chaufferie mais pas jusqu'en cuisine.</p> <p>De même les réseaux électriques et en eau adoucie de la nouvelle buanderie n'alimentaient pas les appareils de la lingerie voisine.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	6573.53€TTC
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	<p>Marché notifié : mai 2023</p> <p>Lancement des travaux : juin 2023</p> <p>Date de livraison : septembre 2023</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Investir pour maintenir l'Ehpad, plus gros employeur sur la commune avec une quarantaine d'emplois.
Annexes	



FICHE ACTION N° 5.1

Intégrer la bibliothèque de Limogne dans la compétence intercommunale

Orientation stratégique	Fournir l'accès aux équipements et services publics
Action nom	Intégrer la bibliothèque de Limogne dans la compétence intercommunale
Action n°	5.1
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Lalbenque Limogne
Description de l'action	<p>La CCPLL avec le transfert de la bibliothèque communale à l'intercommunalité va permettre de structurer une offre de lecture publique sur son territoire. Ce projet va compléter l'offre existante de la médiathèque intercommunale à Lalbenque. L'intérêt communautaire s'appuie sur les équipements gérés par du personnel salarié et qualifié.</p> <p>Ce transfert demande donc une reprise des données et une évolution du logiciel de gestion.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	2 800€
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	- Développement d'une offre de lecture publique sur Limogne de qualité pouvant profiter du service et du réseau de la médiathèque intercommunale de Lalbenque
Annexes	



FICHE ACTION N° 5.3

Réaménagement de l'espace maternel et création d'un espace ludothèque à l'ALSH de Lalbenque

Orientation stratégique	Fournir l'accès aux équipements et services publics
Action nom	Réaménagement de l'espace maternel et création d'un espace ludothèque à l'ALSH de Lalbenque
Action n°	5.3
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Lalbenque Limogne
Description de l'action	<p>Aménagement des locaux et création d'un espace ludique autour du jeu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des actions de sensibilisation envers les enfants sur l'utilisation des jeux - Mettre en place une classification des jeux par tranche d'âge pour une meilleure autonomie dans les ateliers - Organiser de temps parents/ enfants sur l'accueil du soir à partir de septembre 2023
Partenaires	CAF
Dépenses prévisionnel/définitif	2 417€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Demande de subvention pour une prise en charge par la CAF
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la qualité d'accueil des enfants et parents - Associer les familles au temps de loisirs de leur enfant
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.4

Aménagement de l'espace pour les maternelles 3 à 5 ans et de 2 espaces sensoriel sur l'ALSH de Limogne

Orientation stratégique	Fournir l'accès aux équipements et services publics
Action nom	Aménagement de l'espace pour les maternelles 3 à 5 ans et de 2 espaces sensoriel sur l'ALSH de Limogne
Action n°	5.4
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Lalbenque Limogne
Description de l'action	<p>Dans le cadre de son activité, le centre de loisirs de Limogne accueille des enfants de 3 à 11 ans dans ses locaux situés au sein de l'école publique de Limogne. Depuis 2 ans la dynamique au niveau des effectifs est très positive avec plus de 30% d'augmentation entre 2020 et 2021 et plus de 45% entre 2021 et 2022. L'ouverture des mercredis en journée complète en septembre 2021 à contribuer à cette hausse d'effectif dans le cadre d'une meilleure indentification du service et une meilleure continuité tout au long de l'année. Cela oblige la CCPLL à réfléchir à de nouvelles organisations en termes de groupe d'enfants, l'aménagement des locaux et sur la structuration de l'équipe encadrante.</p> <p>Depuis 2020, la modification du rythme scolaire de l'école de Limogne et le développement de la professionnalisation de l'ALSH (en lien avec la CTG) a entraîné une augmentation de capacité du centre de loisirs de 30 à 48 enfants.</p> <p>Au regard de l'effectif d'enfants accueillis et de la réorganisation fonctionnelle selon les âges des enfants, l'aménagement des locaux n'est plus en adéquation pour permettre un accueil de qualité.</p> <p>Les travaux prévoient un aménagement fonctionnel et qualitatif. Les enfants seront associés à cette démarche de réorganisation.</p> <p>Par ailleurs, la CCPLL a pour objectif de mettre en œuvre un accueil inclusif dans la perspective d'accueillir tous les enfants « à besoins particuliers » au sein du centre de loisirs en s'appuyant sur un encadrement renforcé pour les enfants en situation de handicap et des espaces aménagés notamment 2 espaces sensoriels consolidés. Pour cela elle souhaite consolider l'aménagement de l'espace sensoriel par l'achat d'équipement, de matériel et en lien avec la participation des enfants.</p>



Partenaires	CAF
Dépenses prévisionnel/définitif	3 328€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Demande de subvention pour une prise en charge par la CAF
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTG
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> - Consolider la qualité d'accueil de l'ALSH pour l'ensemble des enfants ainsi que pour les enfants ayant des besoins particuliers - Permettre aux enfants ayant plus de difficultés en collectivité d'avoir un espace bien identifié - Prise en compte plus importante du rythme de l'enfant - Réorganisation fonctionnelle des locaux selon les tranches d'âges
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.5

Aménagement d'une cuisine équipée à l'Espace Jeune de Lalbenque

Orientation stratégique	Fournir l'accès aux équipements et services publics
Action nom	Aménagement d'une cuisine équipée à l'Espace Jeune de Lalbenque
Action n°	5.5
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Lalbenque Limogne
Description de l'action	<p>La CCPLL dispose d'un espace qui peut accueillir du public dans le respect des normes qui régissent les ERP. Cet espace dispose de 2 accès extérieurs, de 2 toilettes avec point d'eau, d'espaces de rangements. C'est un espace lumineux, à proximité d'un parking et qui dispose d'un accès extérieur indépendant. La CCPLL souhaite donc optimiser cet espace en aménageant une cuisine équipée qui permettrait de développer des ateliers culinaires auprès de différents publics en cohérence avec son projet social.</p> <p>Les enfants accueillis aux ALSH (ALSH enfants et Rendez vous Jeunes) sont les principaux bénéficiaires de cet aménagement.</p> <p>Cuisiner est un outil qui répond à de nombreux objectifs éducatifs et sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le « vivre ensemble » à travers une activité de partage et de plaisir, accessible à tous - Mener des actions de prévention « santé » à travers l'éducation à la nutrition et à la découverte des goûts - Promouvoir notre patrimoine culinaire : les savoirs faire, les produits de la terre lotoise
Partenaires	CAF
Dépenses prévisionnel/définitif	3 915€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Demande de subvention pour une prise en charge par la CAF
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTG
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Proposer de nouvelles activités pour les « jeunes » Améliorer la qualité de l'accueil des enfants
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.6

Création d'un espace détente et lecture à la médiathèque de Lalbenque

Orientation stratégique	Fournir l'accès aux équipements et services publics
Action nom	Création d'un espace détente et lecture à la médiathèque de Lalbenque
Action n°	5.6
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Lalbenque Limogne
Description de l'action	Création d'un espace de lecture et de détente au sein de la bibliothèque avec sofa, table basse...
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	5 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de la qualité d'accueil
Annexes	



FICHE ACTION N° 5.9

Développement de l'offre de santé : installation d'un module de consultation pour accueillir des internes

Orientation stratégique	Fournir l'accès aux équipements et services publics
Action nom	Développement de l'offre de santé : installation d'un module de consultation pour accueillir des internes
Action n°	5.9
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Lalbenque Limogne
Description de l'action	La CCPLL souhaite investir dans un module au sein de la Maison de Santé de Lalbenque pour accueillir des internes en médecine. Ce module permet un agrandissement de la Maison de Santé en proposant de nouveaux cabinets de consultations qui seront occupés par les internes. Il sera composé de 2 cabinets de consultations, d'une salle d'attente et d'un sanitaire pour une surface intérieure totale de 53m ² .
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Travaux installation et dépose (20000€) +Location du module sur 46 mois (34 000€)
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Lancement de la consultation : juin 2023 Lancement des travaux : septembre 2023 Date de livraison : octobre 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	La priorité N°1 pour la CCPLL est d'augmenter le nombre de médecins sur le territoire, de veiller à la diversité de l'offre et de faciliter une bonne articulation entre les professions concernées autour du projet territorial de santé. Cet agrandissement permettra d'accueillir 2 internes
Annexes	

Annexe 3 – Livret communal de Limogne en Quercy

Livret communal

Commune de Limogne en Quercy



Préambule

Le diagnostic et les propositions d'actions présentés ci-après, ont été permis grâce à plusieurs sources et démarches :

- Une étude urbaine très complète et très riche réalisée en 2012 à l'échelle de la ville de Limogne en Quercy
- L'étude par le CAUE sur l'aménagement d'une parcelle mixte pour un pôle de santé et des logements
- Le diagnostic territorial réalisé en 2022 sur l'attractivité de Limogne
- L'étude sur la vitalité des commerces réalisée fin 2022
- L'étude sur la rénovation et l'usage des bâtiments communaux réalisée début 2023
- La consultation de nombreux documents d'études réalisés à l'échelle de l'intercommunalité (PADD, CTG, PCAET, PETR...)
- La candidature au contrat Bourg Centre Occitanie
- De nombreux échanges formels et informels avec les élus, les agents de la commune, les commerçants et artisans, les habitants de la commune, les élus des communes avoisinantes.
- Des échanges avec les services de la DDT du Lot, du service Voiries du Département, des agents du PNRCO,
- De nombreuses déambulations dans le centre de Limogne et sa proche périphérie.
-

Table des matières du Livret Communale de Limogne en Quercy

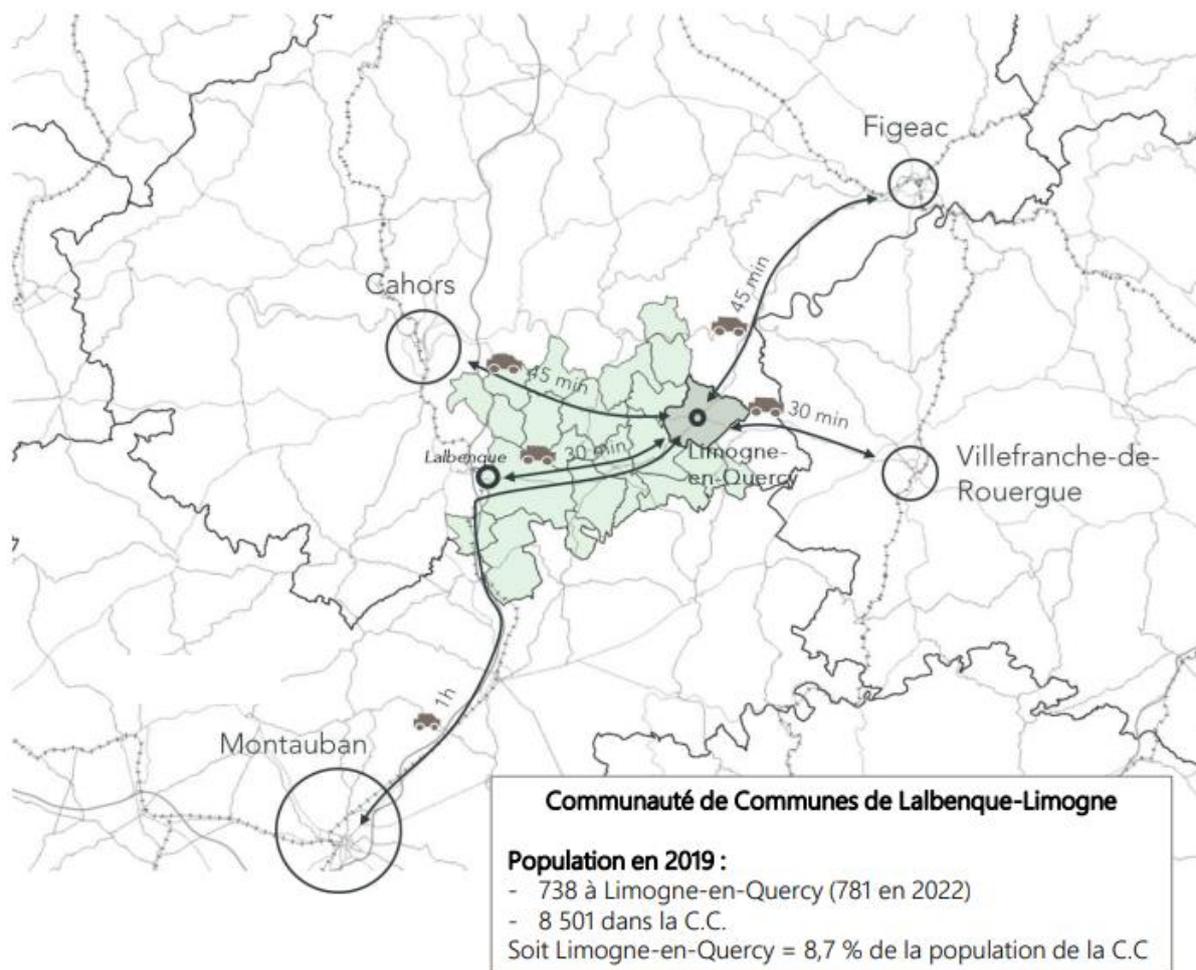
Préambule	53
1.Diagnostic : La dynamique de la Ville de Limogne en Quercy au sein de son bassin de vie	55
1.1.Positionnement territorial : Une commune agréable à vivre, à proximité de Cahors, Villefranche et Figeac.55	
1.2.Analyse socio-démographique : Une population âgée et peu familiale, un grand nombre de logements occasionnels	56
1.3.Analyse socio-démographique : Une ville qui représente un bassin d'emploi	57
1.4.Un pôle d'emploi dynamique avec une activité diversifiée et atypique	58
1.5.Une offre de services et d'animations génératrice de flux	61
1.6.Un carrefour routier à apaiser.....	61
1.7.Synthèse AFOM sur la dynamique du centre bourg.....	64
2.Enjeux spécifiques pour la revitalisation de la commune de Limogne en Quercy.....	65
3.Stratégie de revitalisation de la commune de Limogne en Quercy	66
3.1 Les axes stratégiques.....	67
3.2 Le plan d'action.....	69
4.Définition du secteur d'intervention.....	78
4.1 Présentation du secteur d'intervention.	78
4.2 Carte du secteur d'intervention.	78
5. Tableau de synthèse des actions.....	79
Annexes du livret communal de Limogne en Quercy.....	81
Annexe 1 – Plan d'actions, calendrier et maquette financière des projets portés par la Commune de Limogne en Quercy.....	82
Annexe 2 – Fiches actions des projets portés par la Commune de Limogne en Quercy	84

1. Diagnostic : La dynamique de la Ville de Limogne en Quercy au sein de son bassin de vie

1.1. Positionnement territorial : Une commune agréable à vivre, à proximité de Cahors, Villefranche et Figeac.

La commune de Limogne-en-Quercy est située au Sud-Est du département du Lot, au cœur du Causse éponyme et au Sud du Parc Naturel Régional - Géoparc Mondial Unesco des Causses du Quercy. La préfecture Cahors se situe à 35 km (45 min), l'échangeur de l'A20 à 28 km (30 min), Montauban à 77 km (1h) et Toulouse à 128 km (1h40). La ville est établie au carrefour de 5 routes départementales, la D911, la D40, la D19, la D24 et la D143.

C'est un bourg-centre d'entrée dans le département du Lot quand on vient de l'Aveyron.



(Extrait : Etude Mission Shop IN – janvier 2023- données Insee 2020)

Limogne-en-Quercy se positionne comme pôle d'équilibre au sein de la communauté de communes de Lalbenque Limogne, au cœur du PNR des Causses du Quercy.

Véritable polarité historique, la commune se situe sur la route départementale 911 qui relie Cahors à Villefranche-de-Rouergue. La circulation y est importante car elle est aujourd'hui une liaison privilégiée entre l'A20 et l'A75, induisant un trafic routier de fret important.

Elle est encore aujourd'hui identifiée comme une place marchande à l'échelle du territoire. L'identité et la notoriété de la ville repose notamment sur le marché de la truffe, évènement biennuel, et son positionnement sur les sentiers de Saint-Jacques de Compostelle.

1.2. Analyse socio-démographique : Une population âgée et peu familiale, un grand nombre de logements occasionnels

Limogne-en-Quercy est une ville de 781 habitants (2022), en légère déprise démographique de 2014 à 2019 (- 1,05% annuels). La situation semble s'améliorer depuis la fin de la crise sanitaire.

A l'échelle de la Communauté de Communes, on observe une croissance démographique positive (+ 0,81% annuels).

Population / logements / ménages / revenus Valeurs 2019 et évolution 2014 à 2019	Limogne-en-Quercy	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	Echantillon de communes	Région Occitanie	France métropolitaine
Population totale	738	8 501	456 391	5 933 185	65 094 766
Evolution annuelle % par an	-1,05	0,81	0,04	0,14	0,50
Les 3 tranches d'âges qui augmentent le plus	-	60 à 74 ans 75 ans et + 45 à 59 ans	60 à 74 ans 75 ans et + -	60 à 74 ans 75 ans et + 45 à 59 ans	60 à 74 ans 75 ans et + 45 à 59 ans
Nombre de personnes de moins de 30 ans pour 1 personne de plus de 60 ans et +	0,35	0,67	0,73	1,15	1,35
Taille des ménages	1,81	2,10	2,09	2,10	2,18
Part des familles avec enfants	38,2%	48,3%	47,4%	54,3%	56,9%
Part des résidences principales	71,2%	68,0%	54,1%	76,1%	82,1%
Part des maisons (sur total logements)	89,3%	94,9%	75,9%	60,9%	55,2%
Part des résidences occasionnelles	20,7%	24,5%	36,3%	15,5%	9,8%
Part des ménages possédant au - 1 voiture	88,9%	94,1%	90,2%	85,3%	81,3%
Part des ménages possédant 2 voitures ou +	38,2%	49,9%	43,2%	37,1%	34,6%
Revenu médian	19 050	20 281	20 348	20 697	21 901

(Extrait : Etude Mission Shop IN – janvier 2023- données Insee 2020)

La composition des ménages sur la ville est peu familiale contrairement à la Communauté de Communes. Elle est légèrement en dessous des moyennes des communes comparées, avec une part des moins de 30 ans basse (0,35) et seulement 38,2% des familles avec enfants (contre 48,3 pour la CCPLL).

La part des résidences principales est de 71,2%, contre 20,7% de résidences secondaires notamment expliquée par une forte présence d'hébergement de loisirs et de vacances, compte tenu des aménités de la région.

Il y a 548 logements en 2017 (422 en 1999), dont 390 résidences principales (71%) qui confirme la vocation résidentielle de la commune.

Ce parc est majoritairement composé de maisons individuelles (89%), occupées par des propriétaires (68%).

Avec 44 logements vacants déclarés (dont 88% anciens), il y a une sous-occupation importante du parc actuel. Cette sous-occupation est accentuée du fait de la proportion de grands logements (71% de plus de 4 pièces) pour des ménages de taille de plus en plus faible et par leur faible performance énergétique. Néanmoins on constate que cette vacance est très faible au centre bourg.

Logements sociaux : 26 soit 6,6% du parc de résidences principales.

Avec un taux de logements vacants de 8 % (soit environ 40 logements vacants sur l'ensemble de la commune), inférieur à la moyenne lotoise, la commune ne connaît pas une situation de déprise. En effet, un tel taux apparaît comme normal et nécessaire pour le fonctionnement du marché (offres de biens à la vente et à la location, vacances pour travaux avant remise sur le marché ou occupation) ; il apparaît même relativement faible eu égard au contexte de vieillissement (avec

une mortalité élevée, on pouvait s'attendre à une vacance élevée du fait de vacances successorales).

Le souhait de la commune est de répondre aux demandes actuelles de logement sur son territoire. L'offre locative est actuellement inférieure aux demandes adressées régulièrement à la collectivité sans que celle-ci puisse y répondre favorablement.

Au vu du faible taux de vacances au bourg centre, il paraît nécessaire actuellement d'augmenter le parc de logements par la construction de structures neuves. Les logements sociaux déjà en place sur la commune n'ont quasiment jamais connu de vacances et certains ont depuis été vendus à leur locataire.

Le revenu médian est correct, et se positionne légèrement en dessous des moyennes régionales et de la CCPLL, avec 19 050€/foyer/an

1.3. Analyse socio-démographique : Une ville qui représente un bassin d'emploi

Limogne-en-Quercy possède un taux de population occupée de 86,1%, légèrement en dessous des moyennes de la CCPLL (87,6%), de l'échantillon (88,7%) et de l'échelle nationale (87,1%).

La population active comprend une forte proportion d'employés et d'ouvriers (42,6%), dans les tendances nationales (47,4%), complété par 22,5% de professions intermédiaires et 19,4% d'artisans/commerçants. Il y a très peu de cadres (seulement 10,7% mais dans les tendances du territoire).

Activité et emploi de la population résidente Valeurs 2019	Limogne-en- Quercy	CC du Pays de Lalbenque- Limogne	Echantillon de communes	Région Occitanie	France métropolitaine
Population active (personnes de 15 à 64 ans)	248	3 603	193 466	2 639 963	30 073 397
Part sur la population totale	33,6%	42,4%	42,4%	44,5%	46,2%
Part population active occupée	86,1%	87,6%	88,7%	85,4%	87,1%
Part cadres	10,7%	12,4%	7,3%	17,1%	18,5%
Part professions intermédiaires	22,5%	25,3%	20,3%	26,6%	26,2%
Part artisans commerçants et chefs d'entreprise	19,4%	13,2%	10,0%	8,4%	6,5%
Part employés et ouvriers	42,6%	41,8%	54,6%	45,5%	47,4%
Nombre d'employés / ouvriers pour 1 cadre	3,98	3,38	7,53	2,67	2,57
Actifs travaillant dans la commune de résidence	55,9%	34,7%	39,0%	46,6%	38,1%
Part de la voiture dans les déplacements domicile travail	57,6%	82,1%	79,3%	76,6%	66,0%
Nombre d'emplois pour 1 actif résident	1,24	0,61	0,92	1,00	1,00
Part de l'emploi cadre et professions intellectuelles supérieures	5,7%	6,4%	8,8%	17,0%	18,5%
Part de l'emploi dans le secteur commerce transports services	33,8%	33,5%	33,4%	44,8%	47,1%

Limogne en Quercy est le deuxième pourvoyeur d'emplois de la communauté de communes, avec 127 établissements employant 165 salariés. Avec 6 entreprises créées en 2017, Limogne conserve une certaine vitalité économique.

Le nombre d'emplois pour 1 actif résident est supérieur au reste du territoire et de la France, en atteignant le nombre de 1,24. Cela traduit la présence d'un véritable bassin d'emploi à Limogne-en-Quercy, contrairement à la CCPLL qui est plutôt d'ordre résidentielle avec un ICE de 0,61 emploi pour 1 actif résident.

De plus, 55,9% des actifs de Limogne travaillent dans leur commune de résidence.

En effet, les entreprises locales sont génératrices d'emplois : Les Fins Gourmets, environ 20 salariés ; L'EHPAD, environ 40 salariés, le supermarché Utile et le Gamm Vert, le Tout Faire Matériaux sans compter les artisans et commerçants et toutes les activités liées au tourisme et à l'accueil des pèlerins.

Néanmoins son attractivité économique est fragile, compte tenu des pôles alentours (Lalbenque, Cajarc...) et de son éloignement de grandes infrastructures.

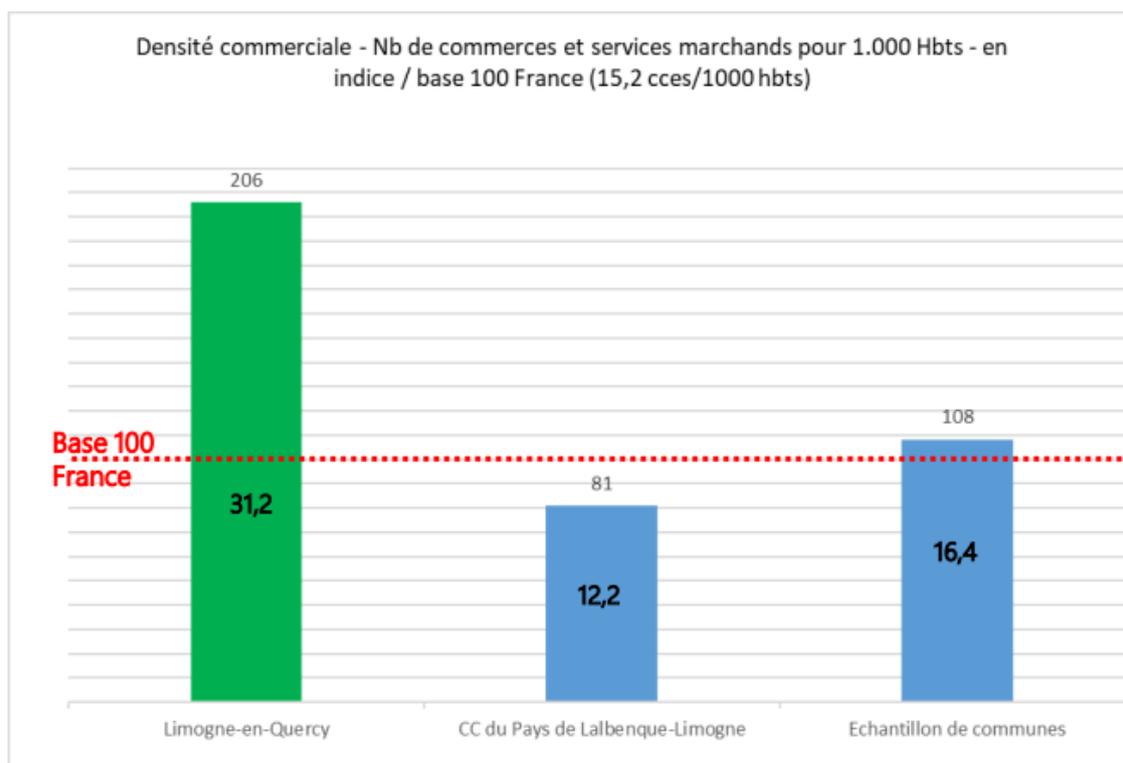
1.4. Un pôle d'emploi dynamique avec une activité diversifiée et atypique

L'industrie dominante est l'agroalimentaire avec les Fins Gourmets et le laboratoire de transformation de la boucherie Escrozailles.

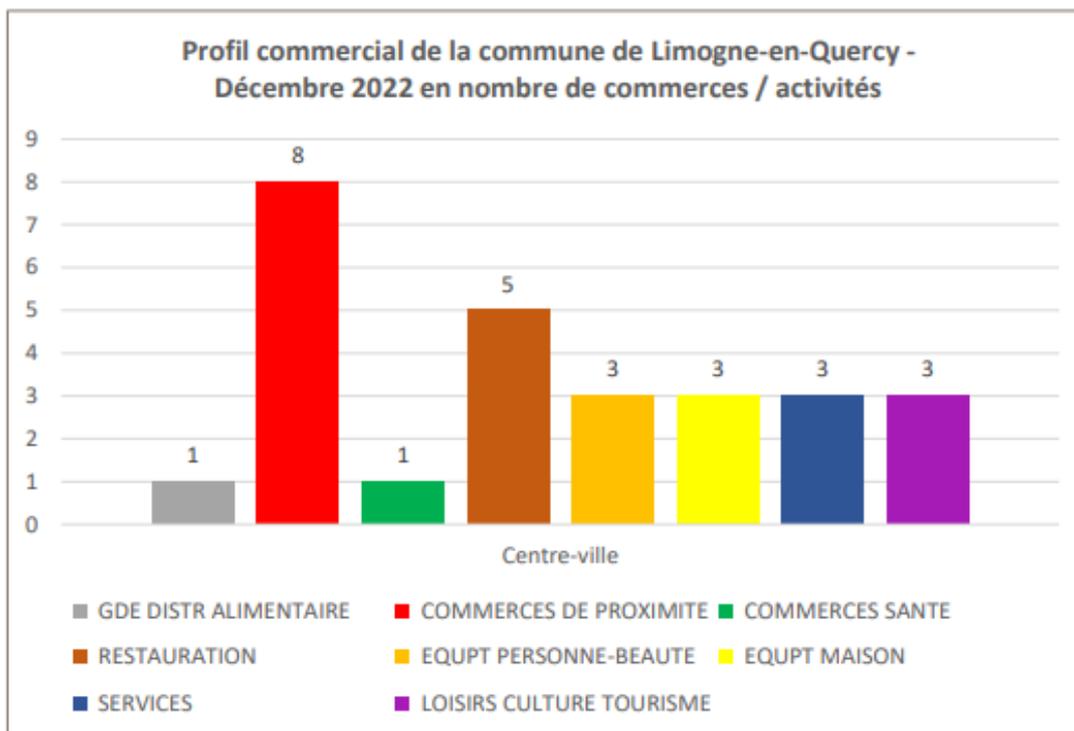
Dans le secteur médical, para médical et médico-social, plusieurs structures sont présentes : 1 cabinet médical avec 3 médecins, un cabinet d'infirmières, plusieurs psychologues, kinés et ostéopathes, une diététicienne, une réflexologue, une pharmacie, un SSIAD et un Ehpad.

Limogne est dotée de nombreux équipements et services touristiques (Camping, gites et maisons d'hôtes (22), circuits de randonnées, Office de tourisme...). Cependant, cette activité étant majoritairement liée aux chemins de St Jacques de Compostelle, celle-ci est fortement saisonnière. L'office de tourisme n'est ouvert sur Limogne que d'avril à octobre. On constate que de nombreux gites ne sont pas configurés pour accueillir l'hiver. L'activité commerciale s'en trouve donc impacté notamment par la fermeture partielle ou totale des restaurants l'hiver.

L'activité commerciale est caractérisée par 2 points : une très forte densité commerciale rapportée à la population et une offre atypique et diversifiée.



Le ratio du nombre de commerces et services marchands rapporté à 1.000 habitants s'établit à 31,2 pour la commune de Limogne, soit une densité exceptionnelle, plus de deux fois supérieure à la moyenne nationale, et très largement supérieure aux moyennes intercommunales et à celle l'échantillon de comparaison. Ce ratio traduit « l'exceptionnelle » armature et tradition commerçante de la ville, qui attirent les clientèles de l'extérieur notamment et permettent au centre-ville de s'imposer comme une destination. L'achat touristique (produits terroirs, restauration, ..) est également un vecteur de dynamisme et de surdensité commerciale sur le territoire.



L'ensemble du périmètre marchand du "centre-ville" de Limogne en Quercy comprenait 27 commerces/services en activité en Décembre 2022, ce qui est bien sûr très significatif en regard de la population.

L'analyse par grands secteurs d'activités montre que l'offre est très axée sur la proximité (commerces de bouche, presse-tabac,..) et aussi la restauration même si le créneau –bar/bistrot-brasserie est aujourd'hui déficient (reprise du « Galopin »...). Ce qui nuit à la convivialité du centre-ville.

On notera par contre, ce qui est peu courant pour une petite ville comme Limogne, une offre assez diversifiée dans des secteurs comme l'équipement maison, personne, le tourisme ou les loisirs, et intégrant peu de services en agence du type banque, immobilier, etc..

On trouve ainsi des commerces « atypiques » comme la Quincaillerie, la Bouquinerie du Chat Huant, ou encore les magasins vintage-brocante qui enrichissent l'image marchande de la ville sur le créneau de « l'achat-plaisir ».

Enfin, le marché du dimanche est un rendez-vous commercial « rayonnant » sur le territoire, et qui se déploie en plein cœur du centre-ville.

La commune accueille également un marché aux truffes d'hiver le vendredi matin et de décembre à mars et un marché aux truffes d'été les dimanches matin de mi-juin à mi-août.

A son échelle, Limogne est dotée de deux formats de GSA compacts (supérette CASINO et supermarché UTILE) qui apportent déjà une bonne réponse à l'achat alimentaire quotidien. L'offre concurrentielle et de « grand commerce » est donc plutôt dense dans un rayon de 25 à 40 mn de Limogne en Quercy, mais cet éloignement relatif permet au centre-ville de se maintenir en tant que centralité commerciale

L'offre commerciale et de services marchands du centre-ville limognais est globalement complète et attractive, parfois même « originale ». Elle est « solidifiée » par la présence de commerces alimentaires, de type grandes surfaces ou commerces de bouche qualitatifs, qui renforcent l'achat quotidien et sont même de vraies destinations.

Limogne-en-Quercy a un centre-ville dense et qualitatif, mais des linéaires commerciaux fragmentés.

Le commerce de Limogne est concentré sur l'ensemble du centre-ville autour d'un carrefour central, mais se divise en de multiples linéaires, morcelés et parfois isolés :

- L'Avenue de Cahors, en entrée de bourg
- L'avenue de Villefranche, axe majeur du village
- La rue de Lugagnac, en léger retrait et en manque de visibilité
- La Place d'Occitanie, dynamique en saison compte tenu de l'offre de restauration, mais active également grâce au marché du dimanche
- La rue de Vidailiac, en hyper centre

Diagnostic commercial du centre bourg



ATOUTS

- Une région rurale, riche en patrimoine, attractive et propice au tourisme
- Limogne est une centralité historique et commerciale à l'échelle du territoire, une ville de tradition marchande proposant un appareil commercial "exceptionnel" (produits de terroir, quincaillerie, bouquiniste, vintage...), répondant à des enjeux aussi bien d'attraction territoriale que de tourisme
- Un collectif de commerçants motivé et engagé

OPPORTUNITÉS

- Un renouveau de population qui semble engagé ...
- Un poids des services et des professions médicales importante qui participe à l'attractivité de Limogne
- Une dynamique de développement pour accueillir de nouveaux projets (agence immo, auto-école)

FAIBLESSES

- Une zone de chalandise malgré tout encore restreinte...qui impose aux commerces limognais de "rayonner" sur un territoire élargi
- Une population qui évolue mais qui reste âgée et peu familiale
- Des circuits marchands relativement décousus, un manque d'unité et d'identité du centre-bourg, avec des linéaires qui se développent de façon ramifiée. Un inconfort sur certains sites de flux.
- Des lacunes dans l'offre commerciale notamment en bar/restaurant, lieux de convivialité

MENACES

- Un immobilier commercial de centre-ville parfois complexe à travailler pour préserver les linéaires et accueillir des preneurs
- Un développement commercial périurbain toujours à surveiller, pour éviter un "appel d'air" vers des commerçants du centre-ville, ou des porteurs de projet.

1.5. Une offre de services et d'animations génératrice de flux

La commune accueille un tissu d'équipements scolaires de la maternelle à l'élémentaire (2 écoles privée-public). Les services aux personnes sont présents à travers : 1 antenne centre médico-social, 1 antenne « Lot aide à domicile », 1 antenne ADMR, 1 antenne UDAF, 1 Maison France Service hébergée à La Poste, et un EHPAD de 42 places. L'offre périscolaire et socio-éducative est large : 1 centre de loisirs (ALSH), 1 maison d'assistantes maternelles, 1 offre RAMI (relais d'assistantes maternelles itinérant), 1 école de musique, 1 centre équestre, etc... L'offre de santé : 3 médecins généralistes, 3 psychologues, 1 cabinet d'infirmières, 3 kinésithérapeutes. La commune dispose d'1 gendarmerie et d'1 centre d'incendie et de secours.

De nombreux événements sont organisés tout au long de l'année et confèrent une dynamique et un rayonnement à la commune :

- Des marchés annuels et saisonniers
- Des manifestations gastronomiques (balades gourmandes)
- Des événements culturels (Saison Culturelle Intercommunale)
- Des expositions (Halle culturelle, Office du tourisme),
- Des lotos, des festivals de danse, des brocantes...

1.6. Un carrefour routier à apaiser

Parler de croisées des chemins pour le carrefour principal de Limogne-en-Quercy nous renvoient plus à son histoire quotidienne qu'à la qualité de ses espaces publics. Lieu de halte de nombreux marcheurs mais surtout lieu de traverse d'encore plus de passants (cyclistes, automobiles, camions), il s'agit en fait d'avantage de la croisée des routes départementales.

Limogne en Quercy est traversée par un axe de communication majeur : la RD 911. Ce trafic Est-Ouest génère de nombreux impacts sur le bourg-centre de Limogne en Quercy.

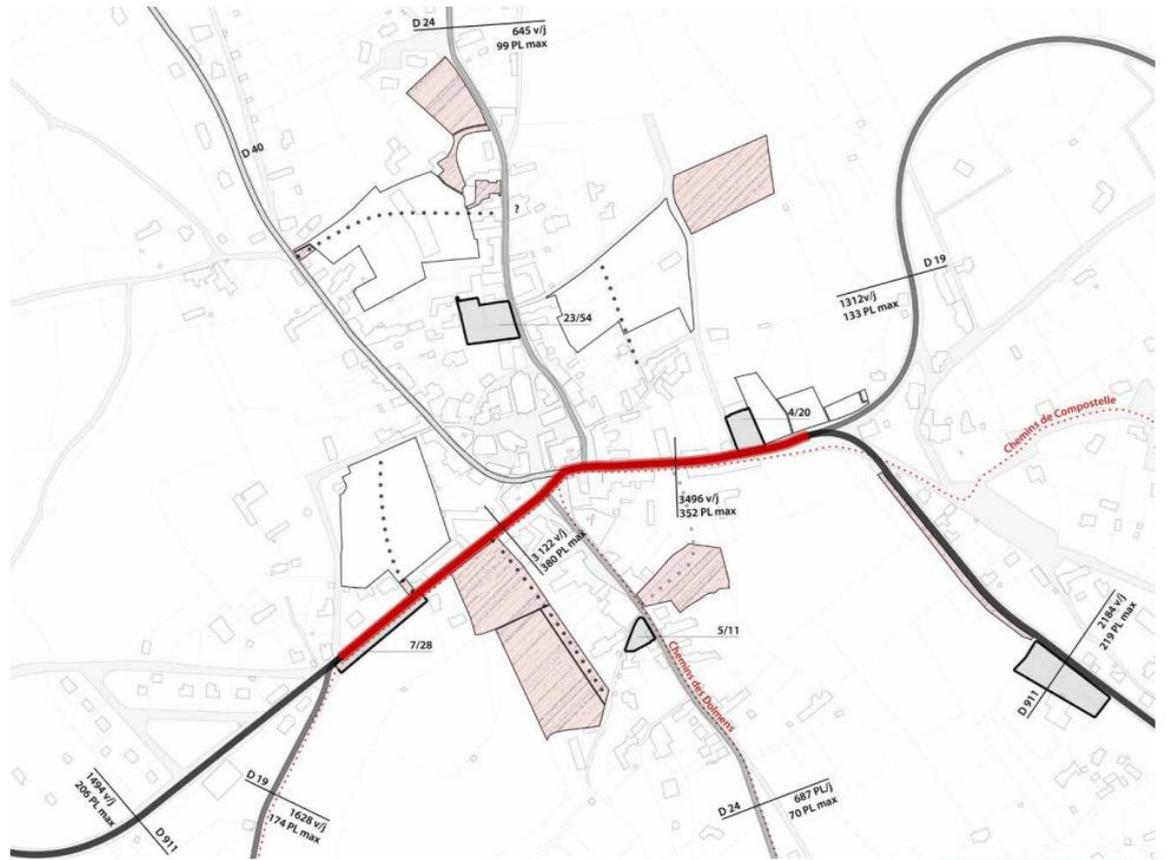
Comment arrive-t-on dans les espaces publics de Limogne-en-Quercy?

Une circulation forte d'Est en Ouest en opposition avec les lignes de paysage



- Les agriculteurs prennent la déviation mise en place au Sud les jours de marché pour éviter l'engorgement au centre.
- On se sent à l'extérieur du village juste après les commerces
- Les 2 écoles se déplacent à pied vers la piscine, le stade, la bibliothèque, l'HEPAD, difficulté à traverser le village.
- Il faudrait pouvoir aller à pied du centre jusqu'à la piscine

- Les secteurs de développement
- Les emplacements réservés
- Les maillages potentiels
- Les parkings existants
- Fréquence de passage
- Les sentiers existants



D'autres axes secondaires rayonnant en étoile connectent Limogne avec son bassin proche, facilitant les mobilités avec les communes voisines, la vallée du Lot et le sud du Causse de Limogne.

Limogne en Quercy vit avec une circulation très importante au cœur même de son centre, ce qui génère des opportunités et des impacts nombreux et variés.

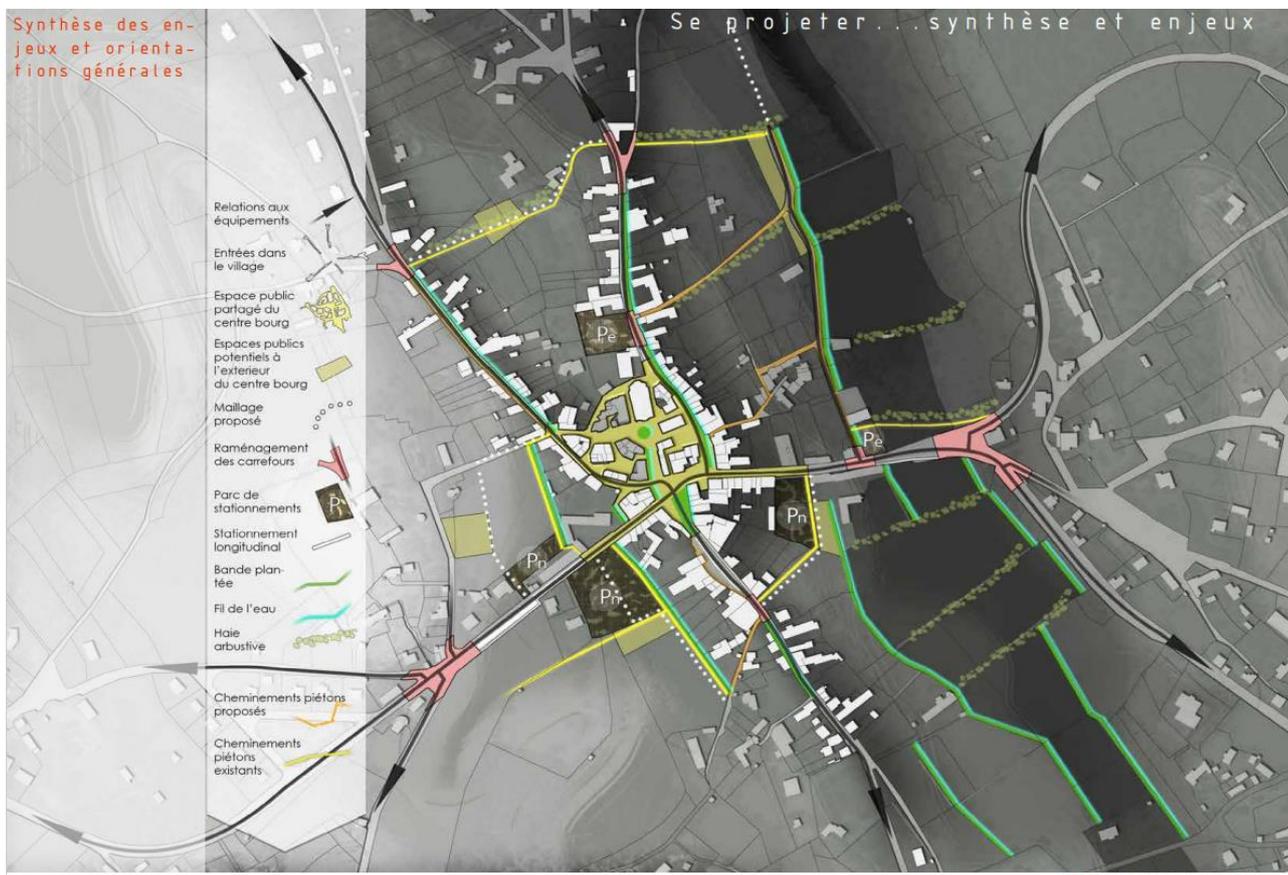
57% de la population active communale travaille sur Limogne en Quercy. Les véhicules personnels occupent une place prédominante dans les déplacements notamment en ce qui concerne les trajets domicile-travail.

Une ligne de bus LiO dessert le centre-bourg par la RD 911, mais les horaires sont peu adaptés aux déplacements domicile-travail ou besoins administratifs entre autres (peu de rotations).

Le potentiel de covoiturage est largement sous-exploité, notamment sur la RD 911.

1 borne de recharge électrique est installée sur la commune (en centre-bourg) et 4 sur le parking de l'Util

En centre-ville la capacité de stationnement est suffisante en temps normal du fait de la présence d'un parc de stationnement récent à l'entrée du bourg. Lors des marchés et autres manifestations festives, la capacité de stationnement est saturée.



Le projet énoncé et dessiné met en avant quelques principes pour apaiser le centre bourg de son affluence automobile, notamment en faisant du centre bourg un seul plateau traversant, avec de part et d'autre des poches de stationnement facilement joignables.

Les chaussées sont dimensionnées de telle sorte que deux poids lourds puissent se croiser, mais l'arrivée sur le plateau traversant implique pour les automobilistes une attention particulière. Ils pénètrent au cœur de Limogne, lieu de halte à la croisée des chemins, et surtout au sein d'un espace public unifié

La place de l'Eglise est aujourd'hui le lieu de vie et de passage de nombreux habitants et touristes. Qu'ils viennent pour profiter des cafés, Eglise, salle des fêtes, restaurants et commerces qui l'animent quotidiennement, ou pour des occasions particulières comme les spectacles, marchés et autres manifestations, l'espace public qui les reçoit est resté majoritairement celui de la voiture.

1.7. Synthèse AFOM sur la dynamique du centre bourg

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Pole d'emploi dynamique et diversifié</p> <p>Proximité de sites touristiques de grande importance</p> <p>Ville étape sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle</p> <p>Des sites naturels et patrimoniaux de grande qualité à proximité</p> <p>Présence de commerces, de services marchands, de services publics</p> <p>Densité et diversité des commerces présents en Centre bourg</p> <p>Marché régulier avec un fort rayonnement</p> <p>Des équipements sportifs (stade, gymnase, piscine, tennis) et culturels (bibliothèque, salle de spectacles, salle multi activités, école de musique, maison des associations...)</p> <p>Tissu associatif dense (25 associations) et varié</p> <p>Association des commerçants très impliquée</p> <p>Manifestations et activités très fortes en période estivale</p> <p>Offre scolaire (maternelle et élémentaire) et petite enfance (MAM et RAMI)</p> <p>Ligne LIO jusqu'à Cahors</p> <p>Des poches de nature accessibles très rapidement depuis le Centre Bourg</p> <p>Beau patrimoine bâti / Paysages de qualité</p> <p>Nombreuses randonnées au départ du Centre Bourg</p>	<p>Absence de collège et lycée</p> <p>Population vieillissante</p> <p>Absence de liaisons douces pour faciliter les déplacements quotidiens</p> <p>Forte saisonnalité sur les activités de loisirs et de restaurants engendrant une absence d'activités pour les habitants l'hiver</p> <p>Manque de place et de sécurité pour piétons et cyclistes notamment dans le centre bourg</p> <p>Place de la voiture prépondérante</p> <p>Peu d'offres de logement locatif</p> <p>Peu d'offre de logement accessible (RDC)</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Potentiel de développement des entreprises locales et des emplois liés aux activités résidentielles grâce à la nouvelle ZAE</p> <p>Développement de l'offre des Phosphatières pour pouvoir proposer une activité touristique à l'année et renforcer celle lié à la Truffe.</p> <p>Présence de la fibre sur la commune permet de nouvelles activités économiques, culturelles, de nouvelles organisations du travail avec l'arrivée d'actifs en télétravail</p> <p>La mise en place de la Maison France Service</p> <p>L'installation de la Maison des assistantes maternelles</p> <p>Création du Pôle de santé</p> <p>Création de logements résidentiels dans le projet du Pôle de santé</p> <p>Quelques projets privés d'investissement dans le logement locatif au centre bourg (émergence 2024)</p> <p>Mobilisation du Jardin du Presbytère et d'une partie des locaux</p>	<p>Des coûts importants à la charge de la collectivité pour entretenir et rénover les équipements publics existants</p> <p>Le poids du coût de fonctionnement des équipements et services publics lié à son rôle de centralité sur le budget d'une petite commune</p> <p>Fragilité financière de la commune</p> <p>Vieillessement des bâtiments communaux et application du décret tertiaire</p> <p>Développement des espaces commerciaux et de services en périphérie au détriment du bâti existant au centre bourg</p> <p>Moyens communaux insuffisants pour les besoins de requalification et rénovation des espaces publics, des bâtis...</p> <p>Incertitude sur la volonté et les capacités de mobilisation et d'investissement des propriétaires fonciers du Centre Bourg</p>

2. Enjeux spécifiques pour la revitalisation de la commune de Limogne en Quercy

La commune de Limogne en Quercy à travers les différents diagnostics, entretiens avec les commerçants, ses habitants, touristes et les habitants des communes voisines, a identifié les points suivants comme enjeux d'attractivité.



Habitat

Manque de locatif longue durée
jeunes, jeunes couples (T3) et néo
retraités (pavillonnaire de plein
pied)
Un ilot insalubre au centre bourg



Commerces

Manque de locaux
Conforter les commerces existants
Reprise/ transmission



Animations

Conforter le tissu associatif et
artistique
Développer les Balades gourmandes



Infrastructures

Stade / Halle sportive : sous utilisés
Pétanque / Terrain de tennis/ jeux
enfants de la piscine à rénover



Culture

Conforter la programmation de la
Halle Culturelle Communautaire
Maintenir la Salle des Expo
Site d'observation des étoiles



Jeunesse

Manque espace de jeux pour les
enfants
Manque infrastructure pour les
jeunes (City parc, pumtrack)



Mobilité

Sécurisation du centre bourg
Liaison entre les différents pole de la
commune
Amélioration des cheminements
piétons entre l'école et la
bibliothèque



Emploi

ZAE de la Rigounengue,
Futur ZAE
Conforter le tissu commercial
Conforter le tourisme



lieu de rencontres

Marché le dimanche
Rôle du Galopin
Terrain de pétanque
Aménager la placette



Service à la population

Maintenir : Gendarmerie, Pompier, Poste, France Service,
Piscine, stade,
Cabinet médical, infirmières, pharmacie,
ALSH, RAMI, Ehpad,
Assistante sociale, Lot aide à domicile, Restau du Cœur



Patrimoines

Valoriser : Marché de la Truffe d'Été
Triangle noir observation des étoiles
Randos
GR65 + Pecten
Gariottes, puits et lavoirs

3. Stratégie de revitalisation de la commune de Limogne en Quercy

A l'image de ce que vise le programme national « Petites Villes de Demain », la revitalisation de son bourg-centre, la commune de Limogne en Quercy tend à impulser des actions de restructuration du tissu urbain existant sur les thématiques suivantes : le cadre de vie du centre bourg, l'habitat et le renforcement de son rôle de centralité.

La Commune de Limogne en Quercy s'est fixé 10 objectifs opérationnels :

- Améliorer la qualité et la lisibilité des entrées de ville et des espaces publics
- Rééquilibrer l'offre en logements et réduire le taux de vacances
- Mettre en valeur les espaces de rencontre et de loisirs
- Agir sur les déplacements, développer et encourager de nouvelles mobilités
- Organiser et promouvoir une offre foncière et immobilière pour les projets à travers le PLUI
- Valoriser, pérenniser et développer les équipements
- Réaffecter les usages et promouvoir les lieux de vie et d'initiatives
- Maintenir l'équilibre et le dynamisme des commerces du centre-ville
- Renforcer l'image touristique
- Conforter les services liés à la santé

Schéma directeur



3.1 Les axes stratégiques

Ainsi, cinq axes stratégiques, intégrant ces objectifs opérationnels, se dégagent :

Axe 1 : De la réhabilitation à la construction : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

La commune entend répondre aux enjeux suivants :

- Augmenter le parc de logement locatifs pour répondre à la demande en prenant en compte leur spécificités :
- Demande des 25 -35 ans : Avec un des taux les plus bas du département, la commune souhaite pouvoir attirer des jeunes actifs en proposant des logements locatifs comme tremplin avant le premier achat de la maison familiale.
- Demande des familles monoparentales. Assurer la disponibilité de logement pour l'accueil de familles monoparentales en reconstruction. Permettre à ces familles de rester sur le territoire et assurer ainsi la continuité de l'enseignement, le maintien des liens sociaux et pouvoir répondre favorablement aux besoins de garde alternée.
- Répondre aux besoins des seniors de sa commune : Avec un taux élevé de personnes de plus de 60 ans la commune souhaite pouvoir enrichir l'offre locatif notamment en proposant des logements adaptés au vieillissement de la population avant l'entrée en EHPAD. Cette opération permettra à la fois à ses aînés de pouvoir continuer à résider dans la commune et à faire vivre les commerces du centre-ville, mais également par un jeu de « pousse-pousse » de libérer des logements plus grands pour accueillir de nouvelles familles.

Ainsi, l'offre de logement doit pour participer à l'attractivité du bourg de Limogne-en-Quercy, et au maintien de la qualité de vie de ces habitants :

- Être diversifiée : création de petit logement, locatif, locatif social ;
- Intégrer les enjeux liés au vieillissement de la population : accessibilité, proximité des équipements, des commerces, des services y compris services de santé...
- Participer à la reconquête des logements vacants dans les centres anciens.

Consciente du marché locatif tendu sur sa commune, Limogne en Quercy a décidé de s'impliquer dans la problématique du logement en travaillant sur 2 volets :

- Organiser et promouvoir une offre foncière et immobilière pour les projets à travers le PLUI
- Rééquilibrer l'offre en logements et réduire le taux de vacance.

La Commune souhaite par ce biais :

- S'appuyer sur les outils du PLUI pour mobiliser le foncier
- Développer l'offre en petits logements pour s'adapter aux demandes des ménages
- Développer les logements adaptés aux seniors et en mobilité réduite, notamment en centre-ville
- Rénover et rendre attractifs les logements vacants.
- Rendre disponible l'offre publique et privée dans le centre-ville et mobiliser des porteurs de projets

Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Le collectif de commerçants (et d'artisans, acteurs économiques), animé par l'APIL (une quarantaine de membres, commerçants et professionnels), est bien en place et contribue activement, en synergie & bonne entente avec la ville, à l'animation et à la promotion du commerce limognais. Au-delà de l'organisation/animation de quelques événements-clés (marchés gourmand, Brocantes, Marché de Noël), l'APIL est aussi mobilisée et engagée sur la politique commerciale globale, et notamment des sujets-clés comme la rotation commerciale (départs en retraite), l'accessibilité / la visibilité de certains commerces (Route de Lugagnac), ... La commune l'a sollicité à travers 6 ateliers pour rédiger ensemble les actions prévues dans le cadre de l'ORT.

Pour accompagner ce dynamisme, la collectivité doit ainsi se munir d'outils et mobiliser les compétences ad hoc, pour mener à bien les sujets complexes immobiliers ou urbanistiques, et approcher une démarche de type « management-développement de centre-ville », tournée vers l'accompagnement des prospects et commerçants, afin d'assurer leur pérennité et leur montée en qualité.

Le développement économique de la commune passe aussi par le renforcement de l'offre touristique. En effet, la dynamique portée par la traversée du GR65, les investissements portés par le Parc le tronçon de ce chemin à Limogne (Pecten Maximus, fossile Limognitherium) et la proximité de sites touristiques majeurs, est un catalyseur pour le développement du potentiel touristique de la commune tout comme la valorisation du classement de la commune dans le Géoparc Mondial Unesco et dans la Réserve Naturelle Nationale d'intérêt Géologique du Lot.

Avec la pandémie, le mode de voyage a été modifié. Les campings cars se sont développés plus rapidement que les aires d'accueil. La création d'une aire de camping-car implantée en centre-ville permettrait à la fois de diversifier les hébergements touristiques mais également faciliter l'accès aux commerces et services du centre bourg.

Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Les différents diagnostics ont révélé plusieurs problématiques liées aux déplacements au sein du centre bourg :

- Des véhicules qui arrivent vite en centre-bourg et génèrent des nuisances
- Rue principale très passante, dangereuse, peu accessible (poussette, séniors, ...)
- Pas de lieu de « pause » au cœur du village.
- Des linéaires commerciaux fragmentés
- La contrainte principale reste la D911 qui ne permet pas d'élargissement des trottoirs et donc de mise en sécurité des usages piétons, poussettes et autre.
- Trottoirs très étroits

La commune a pour ambition d'améliorer la traversée et l'ergonomie du centre bourg en agissant sur les déplacements, en développant et encourageant de nouvelles mobilités :

- Renforcer les liaisons douces intra-bourg et entre le centre et les mas
- Proposer des alternatives à la voiture dans l'espace des « 5 à 10 min à pied »
- Développer l'intermodalité sur les parkings existants et y favoriser le co-voiturage

Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Nos patrimoines et paysages sont une richesse pour notre Communauté de Communes et nos bourgs-centres. L'objectif est de valoriser et préserver ces richesses par des actions de requalification, de valorisation et de mise en valeur.

La commune souhaite donc agir sur les points suivants :

- Améliorer la qualité et la lisibilité des entrées de ville et des espaces publics : sécuriser et paysager les axes de communication, améliorer la signalétique, requalifier les espaces publics ouverts
- Réaménager le centre bourg
- Mettre en valeur les espaces de rencontres et de loisirs : préserver la qualité des espaces publics verts existants, créer des espaces publics paysagers comme lieu de détente et de lien social, favoriser l'ouverture et l'accès aux espaces périphériques et sentiers d'itinérance
- Développer le potentiel touristique par la valorisation du patrimoine limognais
- Rénovation et usage des bâtiments communaux

Axe 5: Fournir l'accès aux équipements et services publics

La commune a comme ambition de valoriser, pérenniser et développer les équipements et services de la commune.

Ses objectifs sont de 3 ordres :

- Maintenir le niveau d'équipements publics, de loisirs, sportifs, culturels et touristiques
- Conserver et développer un tissu d'équipements scolaires et périscolaires
- Requalifier et réhabiliter un certain nombre d'équipements et d'espaces publics.

3.2 Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet communal qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

Les actions ORT sont décrites dans des fiches action annexées au présent Livret (Annexe 2 du livret communal)

La maquette financière récapitule les opérations qui seront potentiellement mises en œuvre. Elle précise pour chaque action, le calendrier de réalisation, les cofinancements acquis et le coût total.

Elle figure en annexe 1 du livret communal.

Les actions de la commune menées dans le cadre de la revitalisation des bourgs-centres sont les suivantes :

Axe 1 : De la réhabilitation à la construction : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

Fiche Action 1.1 : Etude pour l'implantation d'un Eco Hameau près du centre bourg.

La commune souhaite mettre en place un eco hameau (5 à 10 logements) proche du centre bourg pour accueillir un projet de hameau léger sur son territoire. Des échanges et visites ont eu lieu pour choisir le terrain le plus propice à ce type d'installation. Il s'agira d'un terrain privé. L'étude de faisabilité a débuté en février 2023 et confirmera ou non la possibilité de concrétiser un projet de hameau léger sur ce terrain. Le PNR des Causses du Quercy finance l'accompagnement de l'association Hameaux Légers auprès de la commune et du propriétaire privé. C'est donc une **action mature**.

Une fois l'étude établie, des fiches actions spécifiques pourront être annexées à la convention.

Fiche Action 1.2 Un quartier mixte (logements inclusifs et commerces).

Dans le cadre du zonage du PLUI, la commune a souhaité protéger une parcelle au centre bourg dans le PLUI (zonage AU) pour « bloquer » sa constructibilité le temps de réaliser une étude de pré-faisabilité sur l'aménagement de cette parcelle comme quartier mixte (logements inclusifs et commerces) permettant le maintien et l'autonomie des aînés dans le bourg centre). C'est donc une **action en maturation**

Fiche Action 1.3 Un élu référent en charge de l'accompagnement des projets de vente ou location

Un élu de la Commune a pris en charge l'accompagnement des projets en matière de logements mais également des commerces (vente ou location). Les recherches de locations ou d'achat lui sont remontées. Il est également en contact avec les agences immobilières, les notaires et les propriétaires. Son réseau et la connaissance du territoire permettent une plus grande fluidité dans les mises en relation et les transactions. C'est une **action mature**

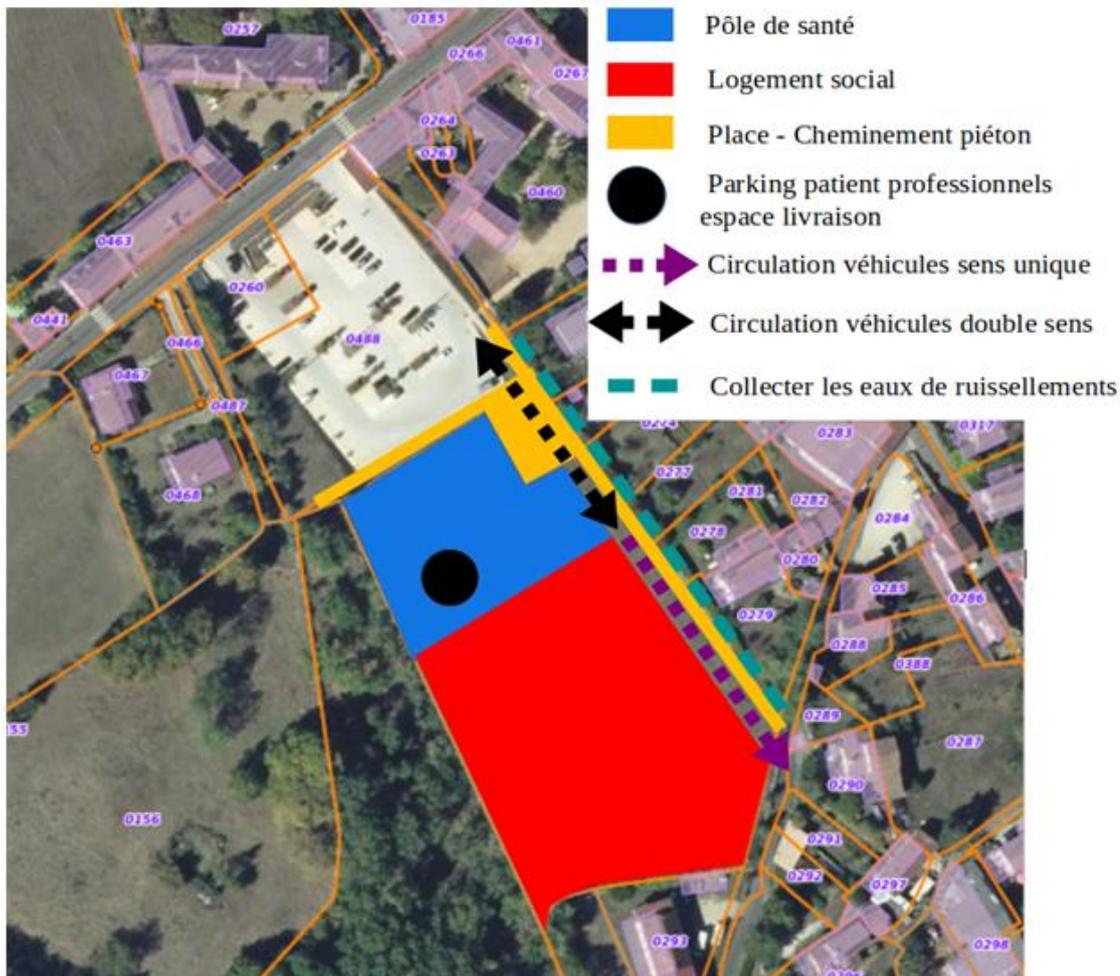
Fiche Action 1.4 Création de logements à côté du Pôle de santé

La commune a souhaité se positionner comme facilitatrice dans ce projet d'aménagement d'un nouvel îlot urbain. Ce nouveau quartier est situé à proximité du bourg, derrière le grand parking. L'investissement de ce lieu en extension urbaine du centre-bourg a été initié par la création d'un parc de stationnement en entrée du village (route de Cahors). Il s'agissait alors d'une première phase d'aménagement dont l'intention avait été initiée par l'étude de diagnostic et de programmation de l'aménagement des espaces publics du centre-bourg de décembre 2012. Cette étude a conduit à la production d'un « schéma directeur » d'aménagement du centre-bourg. L'opération projetée s'inscrit en cohérence avec les principes qui en découlent, tout en adaptant et affinant les objectifs pour l'aménagement et l'urbanisation future de ce terrain.

Ainsi les attentes pour ce quartier sont :

- mettre en place un maillage de voirie et cheminement doux vers des secteurs un peu plus excentrés du centre ;
- développer un programme d'habitat social intégrant une mixité des fonctions (logement/services) ;
- saisir l'opportunité de regrouper les services de santé (préférable au risque de leur éparpillement) ;
- création d'un espace public de qualité qui pourrait faire de ce lieu « un nouveau centre » de Limogne en Quercy

Schéma directeur d'aménagement



La partie habitat prévoit la création d'une dizaine de logements, de type T2 / T3. Ce seront des logements locatifs avec possibilité d'accès à la propriété selon les conditions définies par le bailleur social. Pour une meilleure intégration dans le centre historique de Limogne, la forme urbaine recherchée est 2 longères permettant chacune d'accueillir 5 logements avec jardins privatifs ou espaces extérieurs. Les logements auront au moins une chambre accessible de plein pied. Ce dispositif permet l'utilisation des logements par des personnes présentant des difficultés motrices. Les logements répondront aux normes environnementales en vigueur sur le bâti neuf (RE 2020).

Sur le parc envisagé, 1 logement pourra être intégralement équipé aux normes PMR.

Lot Habitat s'est positionné comme bailleur social sur ce projet.

C'est une **action mature**

Fiche Action 1.5 Création de logements dans le bâtiment accueillant l'office de tourisme

La commune possède plusieurs bâtiments communaux dont l'un d'eux a fait l'objet dans le cadre d'un marché à bon de commande de la Banque de territoire, d'une étude de préféabilité sur son usage et sa rénovation.

Principes d'implantation // R+1



Au vu des éléments de diagnostics, la commune envisage de remobiliser le premier étage de l'Office de Tourisme pour y créer 2 appartements de type T2.

C'est une **action en maturation**.

Fiche Action 1.6 Remobiliser les logements inoccupés du bâtiment de La Poste

La Poste possède un bâtiment en plein centre bourg. Cet immeuble était autrefois un hôtel. Aujourd'hui, il accueille au rez de chaussé le bureau de poste ainsi que des bureaux pour France Service. Le premier et deuxième étages ont servi comme logement de fonction puis de bureaux jusque dans les années 90. Aujourd'hui vacant, la filiale Immo de la Poste a contacté la commune pour proposer de mettre à disposition ce bien dans un programme de revitalisation du centre bourg.

Les finances de la commune et de la Poste ne leur permettant pas d'investir dans un tel projet de rénovation pour le moment, Limogne est à la recherche d'un porteur de projet.

C'est une **action en maturation**

Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Fiche Action 2.1 Etude sur la commercialité du centre bourg.

La commune souhaitait disposer d'un état des lieux de l'activité commerciale, son attractivité et des comportements d'achat à l'échelle de la commune ainsi que des propositions de plans d'actions afin de pouvoir définir et mettre en œuvre une politique de redynamisation adaptée au contexte local.

Pour l'aider à réaliser son diagnostic sur la commercialité du centre bourg, la commune s'est tournée vers la Banque de Territoire pour pouvoir bénéficier d'un marché à bon de commande.

Ainsi, en 2022, la Banque de Territoire a mandaté le groupement Arep et Tonicité pour réaliser une mission Shop'In.

Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'ingénierie proposée par la Banque des Territoires aux villes ou EPCI ayant intégré le programme Petites Villes de Demain. Prévue sur un format « flash » (12 jours de travail), elle vise à établir un « diagnostic stratégique » et concis du centre-ville de Limogne-en-Quercy au sein de son territoire, afin d'évaluer les effets mesurables de la crise sanitaire sur le commerce urbain d'une part, et plus généralement à identifier et préconiser à la collectivité les pistes d'actions souhaitables et mobilisables pour la redynamisation commerciale du centre-ville.

Les objectifs de la mission peuvent se résumer ainsi :

- Proposer un panorama représentatif de la santé de l'activité commerciale du cœur de ville (offre, dispositif urbain,, dynamique partenariale, etc..) et apprécier son niveau de résilience, tout comme son adéquation à des besoins de consommation en évolution rapide
- Repérer rapidement les secteurs fragilisés voire défaillants, pour mettre en œuvre les outils et moyens (d'action publique notamment) les mieux adaptés
- Permettre in fine à la ville de Limogne-en-Quercy de prioriser efficacement sa politique de relance/développement du commerce urbain, et ses investissements

C'est une **action terminée.**

Fiche Action 2.2 Mener un travail d'harmonisation et d'unité dans le centre bourg.

Afin d'assurer une cohérence au centre-ville et une harmonisation de celui-ci, il faut résorber la notion « d'hétérogénéité » qui prévaut sur le centre-ville, et ainsi véhiculer une image unifiée et conviviale. Il s'agit de redéfinir le circuit, de définir la zone de consommation et de déambulation, de « borner » ce périmètre, tout en optimisant le confort de visite, la qualité des différents sites, la place du piéton, les modes doux, ... tout en retravaillant la signalétique aujourd'hui anémique et peu effective. Cela peut être par la mise en place de bac de fleurs devant chaque commerce, la mise en place d'une charte vitrine/facades...

L'objectif est de mettre en valeur de tous les linéaires marchands, harmoniser la signalétique, définir une politique de marketing territorial et événementielle

C'est donc une **action en maturation.**

Fiche Action 2.3 Développer des outils de management de commerces en centre-ville.

Les différents ateliers entre la mairie et les membres de l'association ont montré la forte plus-value d'échanges réguliers entre les 2 structures. Il s'avère donc important d'entretenir et d'animer les relations entre les élus, les commerçants, les services techniques, les bailleurs, le tourisme, la culture, ... les producteurs également

L'organisation d'échanges réguliers permet d'instaurer et d'entretenir une confiance entre ville & commerce et de pouvoir travailler main dans la main sur les différents sujets. La commune gagne ainsi en réactivité dans le renforcement de son attractivité commerciale.

C'est une **action en cours de maturation.**

Fiche Action 2.4 Accompagner la création et la reprise des activités économiques.

Le sujet de la reprise des commerces intéresse autant la collectivité que les commerçants de Limogne. En effet, leur fréquentation dépend fortement de l'offre globale de commerces sur la commune. La définition d'une approche des commerçants, opérateurs divers, acteurs économiques, en faveur du centre-ville permettra de constituer un catalogue de prospects

Pour la commune, il s'agit de l'expression d'une stratégie commerciale cohérente, afin de « rassurer » d'éventuels porteurs de projets et notamment des investisseurs. Il faut pour cela détecter des prospects de façon structurée, et mener par exemple une approche spécifique des acteurs régionaux et des villes voisines rayonnante.

C'est une **action en cours de maturation.**

Fiche Action 2.5 Encadrer et piloter une politique immobilière au service du commerce.

La commune à travers son élu référent et la cheffe de projet PVD souhaite s'appuyer sur une connaissance exacte du tissu et de l'immobilier commercial, existant et mutable. Pour cela la commune a besoin de :

- Mener une veille foncière et immobilière systématique : base de données, SIG, recensement des vacants, devenir potentiel, ...surfaces, propriétaires, ...
- Elaborer un plan guide commercial à l'échelle communale, ou du centre-ville et définir une stratégie visée
- Détecter et accueillir des prospects et inscription dans une base de données

Après la connaissance fine du paysage commercial et la commune et des vacants, définir et utiliser des outils de contrôle de la vacance et de la fuite potentielle des commerçants en périphérie :

- Permettre ainsi une pression sur les propriétaires non-occupants et les locaux à l'abandon
- Encourager un changement de commerce ou une reprise d'activité, remise en valeur du local, exploitation des vitrines, entretien minimum, ... en lien avec les propriétaires / commerçants concernés, inscrit dans un plan d'action.

C'est donc une **action en maturation.**

Fiche Action 2.6 Accompagner à la dynamique commerciale (accessibilité, promotion, renouvellement, installation, évènementiel...)

Pour soutenir l'activité commerciale de sa commune, Limogne a décidé d'éditer un « Livret des commerçants et artisans » de sa commune. Ce guide sera mis à disposition dans les commerces et les points stratégiques de la commune (mairie, OT...). Bien plus qu'un annuaire, il ressence également les activités de loisirs (rando, petits patrimoines...), les services proposés sur la commune.

Ce livret de présentation de la ville et de ses commerces est à destination des clientèles touristiques, gîtes, hôtels, ..etc) mais il ne peut remplacer la rapidité et la souplesse de l'information numérique. Ainsi, la commune a saisi l'opportunité proposé par la CCPLL, de décliner ce livret dans l'application Intramuros.

C'est donc une **action mature.**

Fiche Action 2.7 Accompagner l'agrandissement et la modernisation de la pharmacie

Les pharmaciens ont fait part à la commune de leur souhait de trouver un nouveau local. En effet, avec les contraintes liées à la pandémie de Covid, ils ont besoin de plus d'espace pour pouvoir respecter les flux et proposer des « espaces » de réception plus grands. Ils souhaitent également en profiter pour moderniser leur pharmacie et proposer de nouveaux services. Ne trouvant pas de foncier dans le bourg les professionnels de santé ont un temps envisagé de s'éloigner du centre bourg (900 mètres à vol d'oiseau du centre) au risque d'une perte de proximité et d'un éparpillement des fonctions de service.

La collectivité pour consolider et améliorer l'offre de santé mais également la maintenir dans le centre-bourg a fait le choix de modifier le programme initial d'un secteur à aménager (OAP) dans le centre bourg. La commune par le biais de l'EPF a acheté la parcelle derrière le parking route de Cahors initialement prévu pour du logement social pour densifier la parcelle et en réserver une partie pour l'aménagement d'un pôle de santé.

C'est donc une **action mature.**

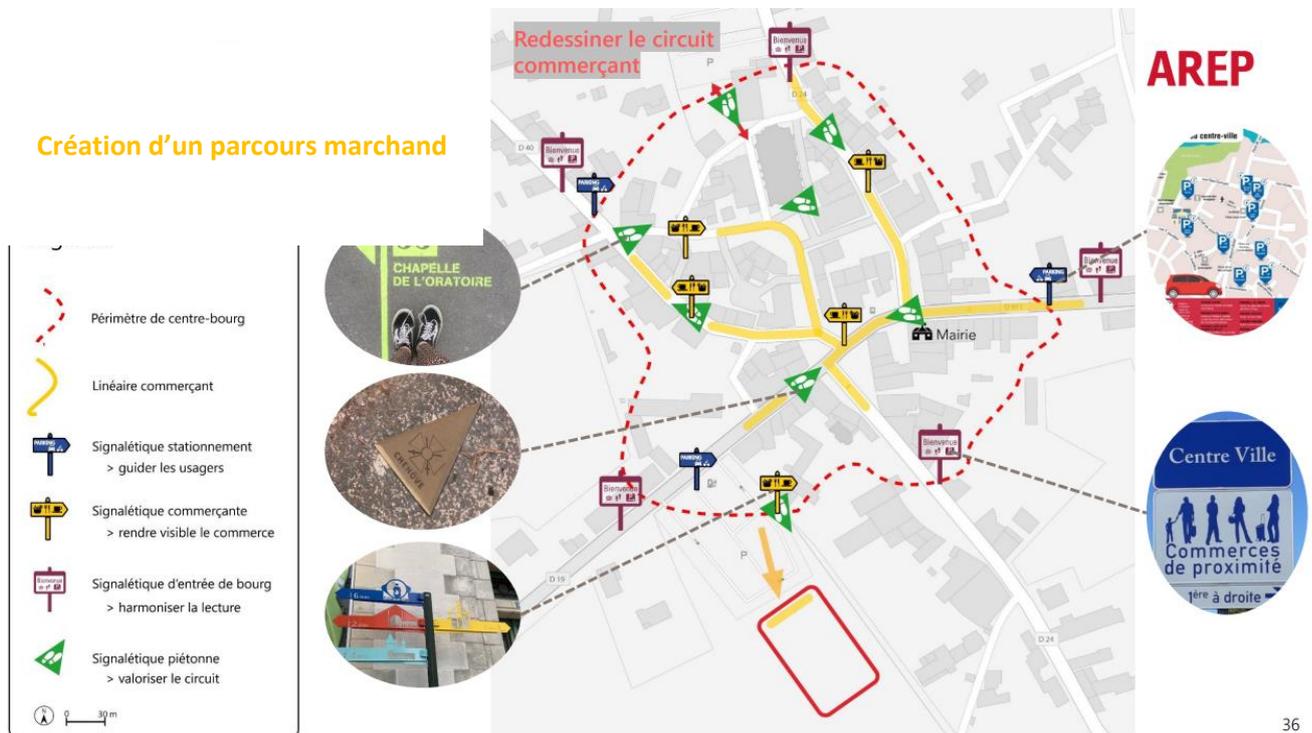
Fiche Action 2.8 Accompagner l'installation d'une recyclerie

Un commerçant et un artisan de la commune ont fait part à celle-ci leur souhait d'installer une recyclerie et une matériauthèque sur la commune. Ils sont à la recherche d'une parcelle pour pouvoir accueillir leur activité.

C'est donc une **action en cours de maturation.**

Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Fiche Action 3.1 Création d'un parcours piéton marchand



A partir des 2 parkings principaux de la commune (route de Cahors et Route de Cénevières), il a été travaillé lors des ateliers avec les commerçants un parcours marchand piétons permettant notamment d'échapper aux grandes départementales par le biais des petits passages et ruelles de la commune. Une reprise de la signalétique sera nécessaire pour indiquer l'accès aux commerces depuis les parkings...

Il s'agit d'une **action en cours de maturation.**

Fiche Action 3.2 Réalisation d'un plan de mobilité au centre bourg et avec l'interconnexion des secteurs et mas

La commune par le biais du service mobilité de la DDT, travaille sur un plan de mobilité dans le centre bourg et la prise en compte des interconnexions et des besoins d'intermodalité. Le circuit scolaire en mobilité douce (à pied et vélo) est également étudié.

C'est une action **mature.**

Une fois l'étude établie, des fiches actions spécifiques pourront être annexées à la convention.

Fiche Action 3.3 Améliorer le confort d'achat, les pratiques piétonnes et modes doux.

Le centre-ville doit faire l'effort de se renouveler malgré les configurations historiques de certains bâtiments et RDC. Il y a la nécessité de qualifier / clarifier les espaces entre les usages piétons & circulés, ainsi que les modes doux (vélo), de bien clarifier les usages pour favoriser une visite du centre-ville plus plaisante, voire plus sécurisée en famille, etc...

L'image de l'entrée de ville proposée vers le parking communal est accueillante, végétalisée, malgré un nombre de flux de véhicule et une portion peu sécurisée.

Le mobilier urbain aujourd'hui vieillissant voire inexistant est à renouveler.

C'est une **action en maturation.**

Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Fiche Action 4.1 Mise en place d'une zone de rencontre au centre bourg et sécurisation de la circulation aux abords du centre bourg sur les départementales

Pour redonner la place aux piétons et aux mobilités douces, la commune souhaite limiter l'effet de la circulation au sein de son centre bourg. Pour que chacun trouve sa place au sein d'un espace public partagé, qu'il soit piéton, cycliste, PMR ou automobiliste, il serait opportun de retravailler l'existant par des lignes et des matériaux qui les départagent et réduire largement l'espace de la voiture. L'idée est de créer un espace public unifié, où d'une façade à l'autre les cheminements et les traversées piétonnes se font sans danger vis-à-vis des voitures ou des différentes pentes, de telle sorte que la place centrale jouisse désormais du maximum d'espace piéton. Pour ce faire, elle envisage de mettre en place une zone partagée au carrefour de toutes les départementales, créer des écluses et des chicanes en amont de cette zone, redéfinir les stationnements dans le centre bourg et requalifier les espaces publics ouverts (placette au centre du bourg, zone de circulation et de repos, sécuriser et paysager les axes piétons) en conservant la multifonctionnalité générant du lien social.

Au-delà de la place centrale, les déplacements piétons et vélo sont à sécuriser et à créer, et les effets d'entonnoirs en entrée de ville doivent être réaménagés afin de valoriser des déplacements doux. Enfin, la signalétique doit être un outil en promotion de ces mobilités.

L'aménagement du centre bourg devra également favoriser l'ouverture et l'accès aux espaces périphériques et sentiers d'itinéraires pour renforcer le maillage avec le centre-ville et ainsi capter les visiteurs.

L'étude mobilité réalisée par la DDT permettra de définir le périmètre exact.

Le service voirie du département est prêt à accompagner la commune sur la période de test des équipements (chicane et écluses)

Il s'agit d'une **action en cours de maturation**.

Fiche Action 4.2 Création d'un îlot urbain qualitatif autour du Pôle de Santé de Limogne

L'investissement de ce lieu en extension urbaine du centre-bourg a été initié par la création d'un parc de stationnement en entrée du village (route de Cahors). Il s'agissait alors d'une première phase d'aménagement dont l'intention avait été initiée par l'étude de diagnostic et de programmation de l'aménagement des espaces publics du centre-bourg de décembre 2012. Ce secteur stratégique, en continuité immédiate du centre bourg et proche de ses commodités, sera l'objet d'un aménagement permettant de créer un nouvel îlot urbain dans toutes ses composantes et s'inspirant des usages et des formes architecturales du bourg. Ainsi les attentes pour ce quartier sont :

- Mettre en place un maillage de voirie et cheminement doux vers des secteurs un peu plus excentrés du centre (relier l'avenue de Cahors à la rue du moulin sans passer par le centre-bourg, et amorce de maillage piétonnier Est Ouest) ;
- Développer un programme d'habitat social intégrant une mixité des fonctions (logement/services) ;
- Saisir l'opportunité de regrouper les services de santé (préférable au risque de leur éparpillement) ;
- Création d'un espace public de qualité qui pourrait faire de ce lieu « un nouveau centre » de Limogne.

Il s'agit d'une **action mature**.

Fiche Action 4.3 Aménagement du Jardin du Presbytère

La commune a entrepris en 2022, la remobilisation de biens communaux pour répondre aux besoins de ses habitants et notamment aux besoins de jardin et d'espace public paysager au centre bourg comme lieu de rencontre.

Le Jardin du Presbytère est idéalement situé. Sa traversée permettrait depuis le parking route de Cénevières d'accéder en toute sécurité au parcours piéton marchand.

Sa proximité avec la Halle est également un atout pour pouvoir proposer aux assistantes maternelles et aux Relais des Assistantes Maternelles Intercommunal un parc pour enfant sécurisé.

Son aménagement pourrait être une action dans la CTG.

Un travail de concertation avec les habitants, les assistantes maternelles, le service jeunesse de la CCPLL et les partenaires de la CTG est à programmer pour travailler en partenariat sur cet aménagement.

Il s'agit d'une **action en maturation**.

Axe 5: Fournir l'accès aux équipements et services publics

Fiche Action 5.1 Développement de l'offre de santé : Création d'un Pôle de Santé au Centre bourg

Les professionnels de santé situés actuellement dans des locaux inadaptés et inadaptables à l'exercice moderne de leur métier, sont contraints de déménager pour mener à bien leur projet de pôle médical (regrouper une équipe pluridisciplinaire renforcée permettant un meilleur suivi de la patientèle, de répondre à la demande en progression et de répondre aux normes métier). Dans le même temps la pharmacie souhaite s'agrandir et se moderniser pour améliorer son offre de services.



La nécessité et volonté des professionnels de santé et des pharmaciens de trouver un site pour accueillir le nouveau « pôle de santé » a convaincu la Commune d'être chef de file dans ce projet. En effet, il est d'un intérêt certain pour le bourg menacé de dévitalisation de conserver voire développer dans son centre une offre de service de santé performante et pluridisciplinaire.

La collectivité a donc fait le choix de modifier le programme initial d'un secteur à aménager (OAP) dans le centre bourg. La commune par le biais de l'EPF a acheté la parcelle derrière le parking route de Cahors initialement prévu pour du logement social pour densifier la parcelle et en réserver une partie pour l'aménagement d'un pôle de santé.

Au travers de l'opération d'aménagement définie, il s'agit de réserver une superficie permettant de prévoir 3 lots à bâtir (pharmacie, cabinet médical, autre service de santé tel que cabinet de kiné) et d'y inclure des espaces publics permettant d'assurer l'offre de stationnement nécessaire à ces activités et des espaces d'agrément et de liaison.

C'est une **action mature**.

Fiche Action 5.2 Etude sur la rénovation et l'usage des bâtiments communaux : Ecole, cantine, bibliothèque, Presbytère, Maison des associations, Mairie et Office de Tourisme

La commune consciente que les bâtiments qu'elle possède sont énergivores et que par conséquent sont peu utilisables dans l'état, elle a souhaité être accompagnée sur une réflexion globale de l'usage et la rénovation de ces bâtiments. La commune a pu bénéficier grâce au marché à bon de commande de la Banque de territoire, d'une étude de préféabilité sur l'usage et la rénovation de 4 bâtiments communaux dont :

La Maison des associations, le presbytère, la Mairie et l'Office de Tourisme.

L'étude a permis d'établir différents scénarii, des couts et une planification des travaux.

- La Maison des associations : Installation de panneaux photovoltaïques, accessibilité du sous-sol pour les associations, rafraichissement des vestiaires, rénovation énergétique du bâtiment.
- Le presbytère : rénovation énergétique du bâtiment, optimisation des espaces pour recevoir le RAMI en lien avec le jardin, accueillir les Rendez vous jeunes de la CCPLL, accueillir les permanences des partenaires (Quercy Contact, Mission locale...)
- La Mairie : agrandissement, mise en accessibilité, installation de PV et rénovation énergétique de la mairie, des écuries et du « 104 ».
- L'Office de Tourisme : mise en accessibilité, création d'un espace de convivialité et de deux appartements.

Il s'agit d'une **action terminée.**

Le financement de tous ces travaux d'investissement n'est pas à ce jour défini.

Cette étude de préféabilité demandera pour chaque bâtiment une étude plus approfondie. Ainsi, les actions identifiées dans ces études plus approfondies donneront lieu à l'ajout de nouvelles fiches actions.

Fiche Action 5.3 Création d'un espace loisir pour jeunes et adolescents

La commune consciente que pour retenir les jeunes, elle doit proposer des activités sur son territoire étudie la possibilité de créer un espace loisir pour jeunes et ados. Elle possède un terrain à proximité du Stade.

Plusieurs idées sont à l'étude : un pumptrack (circuit à bosse goudronné) ou un city parc

Son aménagement pourrait être une action dans la CTG.

Il s'agit d'une **action en maturation.**

Fiche Action 5.4 Reconfigurer les équipements de loisirs récréatifs et sportifs en lien avec le camping

La gérance du camping municipal a été reprise en 2022. Le camping par sa localisation profite à la fois de la piscine municipale mais également des terrains de tennis, jeux pour enfants...

Malheureusement, ces dernières infrastructures sont vieillissantes.

Par ailleurs, une Maison des Assistantes Maternelles vient de s'installer à côté de ces équipements. Le rafraichissement des jeux pour enfants serait un véritable plus pour cette nouvelle activité.

C'est une **action en maturation.**

Fiche Action 5.5 Créer des espaces de pique-nique et de détente proche du GR65

Sur le chemin de St Jacques de Compostelle, la commune de Limogne est traversée en son centre par 11 000 pèlerins par an. L'installation de l'abri œuvre d'art-refuge Pecten Maximus a montré que les équipements liés au repos et à la convivialité étaient fortement appréciés par ces derniers.

Les ateliers avec les commerçants ont mis en évidence que la mise à disposition d'espaces de pique-nique et de détente pour les randonneurs et pèlerins serait un véritable atout pour l'attractivité du bourg et la fréquentation des commerces du centre.

Deux endroits ont été identifiés pour mettre en place des tables de pique-nique :

- Le premier à proximité de l'aire de jeux du nouveau quartier du Pôle de santé. L'aménagement paysager de cet espace permettra également aux randonneurs de pouvoir se détendre à l'ombre du bois communal
- Le deuxième sur la placette en plein cœur du village, aujourd'hui peu exploité.

C'est une **action en maturation.**

4. Définition du secteur d'intervention

4.1 Présentation du secteur d'intervention.

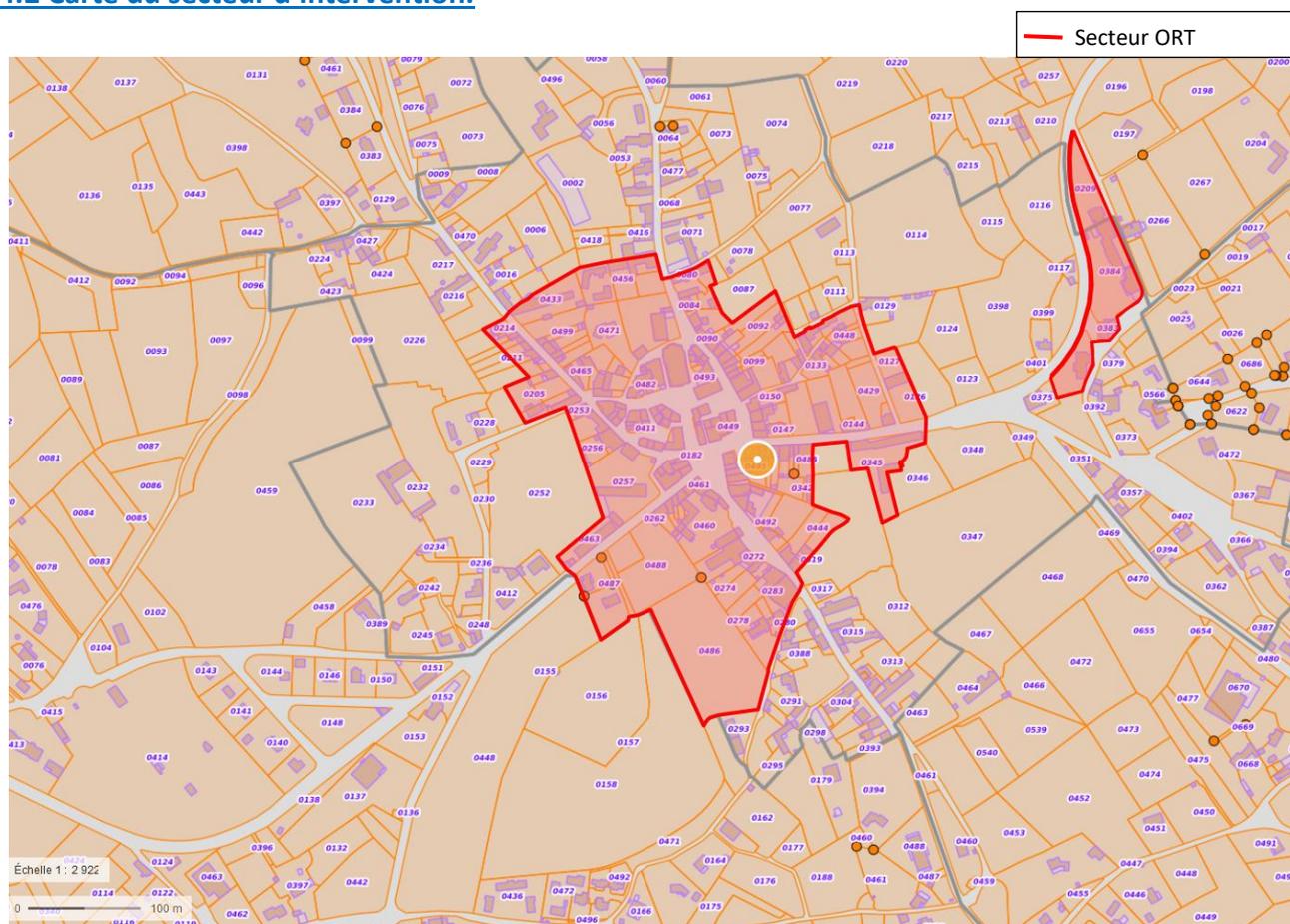
L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

La définition du secteur d'intervention est importante en raison des effets juridiques, commerciaux et fiscaux de l'ORT. Ainsi au vu des stratégies communautaires et communales, la commune de Limogne a souhaité mettre dans son secteur d'intervention son centre bourg mais également le secteur autour de l'école/cantine/bibliothèque. Ce secteur satellite est un secteur dans lesquels il est important d'intervenir pour garantir le succès de la (re)dynamisation du cœur de l'agglomération.

Pour définir le périmètre du centre-ville, la commune s'est appuyée d'abord sur le zonage Ua du PLUI qui prend en compte la forme et l'âge du bâti, la densité et le patrimoine architectural, puis à ajuster ce périmètre en prenant en compte les fonctions de centralité permettant le rayonnement des lieux au sein du bassin de vie (sièges des administrations et collectivités, services publics, emplois, équipements, commerces et services, rues commerçantes, halles/marchés).

Au vu de certains effets juridiques liés à l'ORT (notamment la dispense d'autorisation d'exploitation commerciale), les parcelles non bâties et non propriété de la commune ou de l'intercommunalité ont été enlevées du secteur pour garantir une protection des commerces du centre bourg existants.

4.2 Carte du secteur d'intervention.



5. Tableau de synthèse des actions

Axes stratégiques	Fiche action n°	Intitulé	Secteur ORT	Priorité	Statut de l'action
AXE 1 De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	1.1	Etude pour l'implantation d'un Eco Hameau près du centre bourg	NON	Moyenne	Mature
	1.2	Un quartier mixte (logements inclusifs et commerces)	OUI	Moyenne	En Maturatio n
	1.3	Elu référent en charge de l'accompagnement des projets de vente ou location	OUI	Forte	Mature
	1.4	Création de logements à côté du Pôle de Santé	OUI	Forte	Mature
	1.5	Création de logements dans le bâtiment accueillant l'office de tourisme	OUI	Moyenne	En maturation
	1.6	Remobiliser les logements inoccupés du bâtiment de La Poste	OUI	Forte	En maturation
AXE 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré	2.1	Etude sur la commercialité du centre bourg	OUI	Forte	Terminée
	2.2	Mener un travail d'harmonisation et d'unité dans le centre bourg	OUI	Moyenne	En maturation
	2.3	Développer des outils de management de commerces en centre-ville	OUI	Moyenne	En maturation
	2.4	Accompagner la création et la reprise des activités économiques	OUI	Forte	En maturation
	2.5	Encadrer et piloter une politique immobilière au service du commerce	OUI	Forte	En maturation
	2.6	Accompagner à la dynamique commerciale	OUI	Forte	Mature
	2.7	Accompagner l'agrandissement et la modernisation de la pharmacie	OUI	Forte	Mature
	2.8	Accompagner l'installation d'une recyclerie	PARTIEL	Moyenne	En maturation
AXE 3 Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	3.1	Création d'un parcours piéton marchand	OUI	Forte	En maturation
	3.2	Réalisation d'un plan de mobilité au centre bourg et avec les interconnexions des secteurs et mas	OUI	Forte	Mature
	3.3	Améliorer le confort d'achat, les pratiques piétonnes et modes doux	OUI	Forte	En maturation
AXE 4 Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	4.1	Mise en place d'une zone de rencontre au centre bourg et sécurisation de la circulation aux abords du centre bourg sur les départementales	OUI	Forte	En maturation

	4.2	Création d'un ilot urbain qualitatif autour du pôle de santé	OUI	Forte	Mature
	4.3	Aménagement du Jardin du Presbytère	OUI	Forte	En maturation
AXE 5 Fournir des équipements et services publics de qualité	5.1	Développement de l'offre de santé : Création d'un Pôle de Santé au Centre bourg	OUI	Forte	Mature
	5.2	Etude Rénovation et usage des bâtiments communaux : Ecole, cantine, bibliothèque, Presbytère, Maison des associations, Mairie et Office de Tourisme	OUI	Forte	Terminée
	5.3	Création d'un espace de loisirs pour jeunes et adolescents	NON	Moyenne	En maturation
	5.4	Reconfigurer les équipements de loisirs récréatifs et sportifs en lien avec le camping	Non	Faible	En maturation
	5.5	Créer des espaces de pique-nique et de détente proche du GR65	Partiel	Moyenne	En maturation

Annexes du livret communal de Limogne en Quercy

Sommaire des annexes

Annexes du livret communal de Limogne en Quercy.....	81
Annexe 1 – Plan d’actions, calendrier et maquette financière des projets portés par la Commune de Limogne en Quercy.....	82
Annexe 2 – Fiches actions des projets portés par la Commune de Limogne en Quercy	84

**Annexe 1 – Plan d’actions, calendrier et maquette financière des projets portés par
la Commune de Limogne en Quercy**

PLAN D' ACTIONS / MAQUETTE FINANCIERE / PLANNING
POUR LA COMMUNE de LIMOGNE EN QUERCY

Axe Stratégique du projet de revitalisation	Actions					Financements obtenus ou prévisionnels										Calendrier		Observations	Calendrier				
	n° action (= n° fiche action)	Action	Maitre d'ouvrage	Secteur d'intervention ORT	Partenaires locaux	Coût prévisionnel de l'opération	Europe	Etat	Région	Dép.	EPCI	Ville	ANAH	Bd.T.	Autres	Date Lancement	Date Livraison		2022	2023	2024	2025	2026
1	1.1	Etude faisabilité Eco Hameau	Commune	Non	PANRCQ			-								fev 2023	4t 2023						Financement à 100% par le PNRCQ
1	1.3	Elu référent en charge de l'accompagnement des projets de vente ou location	Commune	Non												début 2022	2025						
1	1.4	Création de logements à côté du Pôle de santé	Lot Habitat	oui	Lot Habitat, EPF											2023	2026						
2	2.1	Etude sur la commercialité du centre bourg	Commune	Oui	BDT											2022	2023	x					Marché à bon de commande de la BDT
2	2.5	Accompagner à la dynamique commerciale	Commune	oui	APIL																		Livret des commerçants + Intramuros
2	2.6	Accompagner l'agrandissement et la modernisation de la pharmacie	Commune Pharmaciens	OUI	EPF, Pharmaciens											2023	2024						Construction des batiments par les pharmaciens
3	3.2	Réalisation d'un plan de mobilité au centre bourg et avec l'interconnexion des secteurs et mas	Commune	Oui	DDT service Mobilité											2023	2023						Etude réalisée par la DDT (service mobilité et le paysagiste)
4	4.2	Création d'un ilot urbain qualitatif autour du pôle de santé	Commune	oui	- PNRCQ - EPF - CAUE -DDT	686 822	x	x	x	x	x					2022	été 2027		212500	256000	500000	100000	Phase PRO Valide en juin 2023
5	5.1	Développement de l'offre de santé : création d'un Pôle de santé au centre bourg	Commune Médecins	oui	EPF											2023	2024						Construction des batiments par les medecins
5	5.2	Etude usage et rénovation des batiments communaux	Commune	Oui	BDT											2022	2023	x					Marché à bon de commande de la BDT

Annexe 2 – Fiches actions des projets portés par la Commune de Limogne en Quercy

FICHE ACTION N° 1.1

Etude pour l'implantation d'un Eco Hameau près du centre bourg

Orientation stratégique	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Action nom	Etude pour l'implantation d'un Eco Hameau près du centre bourg
Action n°	1.1
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	PNRCQ / Commune
Description de l'action	<p>La commune souhaite mettre en place un eco hameau (5 à 10 logements) proche du centre bourg pour accueillir un projet de hameau léger sur son territoire.</p> <p>Des échanges et visites ont eu lieu pour choisir le terrain le plus propice à ce type d'installation. Il s'agira d'un terrain privé. L'étude de faisabilité a débuté en février 2023 et confirmera ou non la possibilité de concrétiser un projet de hameau léger sur ce terrain.</p>
Partenaires	PNRCQ
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	Le PNR des Causses du Quercy finance l'accompagnement de l'association Hameaux Légers auprès de la commune et du propriétaire privé.
Calendrier	<p>Fev 2023 : lancement de l'étude</p> <p>Juin 2023 : Livrable</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logements créés
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Accroître le parc résidentiel proche du centre bourg</p> <p>Donner un cadre pour accueillir de l'habitat dit léger</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.3

Un élu référent en charge de l'accompagnement des projets de vente ou de location

Orientation stratégique	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Action nom	Un élu référent en charge de l'accompagnement des projets de vente ou de location
Action n°	1.3
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>Un élu de la Commune a pris en charge l'accompagnement des projets en matière de logements mais également des commerces (vente ou location).</p> <p>Les recherches de locations ou d'achat lui sont remontées. Il est également en contact avec les agences immobilières, les notaires et les propriétaires.</p> <p>Son réseau et la connaissance du territoire permettent une plus grande fluidité dans les mises en relation et les transactions</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2021 à 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de vente / location
Conséquence sur la fonction de centralité	Réduire la vacance au centre bourg Aider au l'implantation de nouveau commerce
Annexes	



FICHE ACTION N° 1.4

Création de logements à côté du Pôle de Santé

Orientation stratégique	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Action nom	Création de logements à côté du Pôle de Santé
Action n°	1.4
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Lot Habitat
Description de l'action	<p>La partie habitat prévoit la création d'une dizaine de logements, de type T2 / T3. Pour une meilleure intégration dans le centre historique de Limogne en Quercy, la forme urbaine recherchée est 2 longères permettant chacune d'accueillir 5 logements avec jardins privatifs ou espaces extérieurs. Les logements auront au moins une chambre accessible de plein pied. Ce dispositif permet l'utilisation des logements par des personnes présentant des difficultés motrices. Les logements répondront aux normes environnementales en vigueur sur le bâti neuf (RE 2020).</p> <p>Sur le parc envisagé, au moins 1 logement pourra être intégralement</p>



équipés aux normes PMR.
 Lot Habitat s'est positionné comme bailleur social sur ce projet.



Partenaires	Lot Habitat												
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Pour Lot Habitat :</p> <p>Concernant l'estimation prévisionnelle des travaux, pour la construction de 10 logements à savoir 5 T3 et 5 T2, le montant hors acquisition foncière est le suivant :</p> <table border="1"> <tr> <td>Travaux bâtiment</td> <td>1 110 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>Travaux VRD</td> <td>200 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>Aléas</td> <td>65 500 € HT</td> </tr> <tr> <td>Honoraires</td> <td>275 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>Prix de revient prévisionnel (hors acquisition)</td> <td>1 650 500 € HT</td> </tr> <tr> <td>Soit</td> <td>1 815 550 € TTC</td> </tr> </table>	Travaux bâtiment	1 110 000 € HT	Travaux VRD	200 000 € HT	Aléas	65 500 € HT	Honoraires	275 000 € HT	Prix de revient prévisionnel (hors acquisition)	1 650 500 € HT	Soit	1 815 550 € TTC
Travaux bâtiment	1 110 000 € HT												
Travaux VRD	200 000 € HT												
Aléas	65 500 € HT												
Honoraires	275 000 € HT												
Prix de revient prévisionnel (hors acquisition)	1 650 500 € HT												
Soit	1 815 550 € TTC												
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>La commune cède à l'euro symbolique la parcelle. Cette vaut subvention d'investissement pour la commune au projet de logements locatifs sociaux de l'opération au profit de Lot Habitat.</p> <p>En contrepartie de la cession de ce terrain, la Commune disposera d'un droit de réservation sur 20 % les logements construits.</p>												
Calendrier	<p>Etude 2023</p> <p>Travaux : 2024/2025</p> <p>Livraison : 2026</p>												
Lien autres programmes et contrats territorialisés													
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de logements construits</p> <p>Nombre de logements loués</p>												
Conséquence sur la fonction de centralité	Création de nouveaux logements résidentiels												
Annexes													

FICHE ACTION N° 2.1

Etude sur la commercialité du centre bourg

Orientation stratégique	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Action nom	Etude sur la commercialité du centre bourg
Action n°	2.1
Statut	Terminée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>La commune souhaite disposer d'un état des lieux de l'activité commerciale, son attractivité et des comportements d'achat à l'échelle de la commune ainsi que des propositions de plans d'actions afin de pouvoir définir et mettre en œuvre une politique de redynamisation adaptée au contexte local.</p> <p>Ainsi, en 2022, la Banque de Territoire a mandaté le groupement Arep et Tonicités pour réaliser une mission Shop'In. (Marché à Bon de Commande)</p> <p>Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'ingénierie proposée par la Banque des Territoires aux villes ou EPCI ayant intégré le programme Petites Villes de Demain. Prévue sur un format « flash » (12 jours de travail), elle vise à établir un « diagnostic stratégique » et concis du centre-ville de Limogne-en-Quercy au sein de son territoire, afin d'évaluer les effets mesurables de la crise sanitaire sur le commerce urbain d'une part, et plus généralement à identifier et préconiser à la collectivité les pistes d'actions souhaitables et mobilisables pour la redynamisation commerciale du centre-ville.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">   </div> <p style="text-align: center;">Missions d'ingénierie territoriale Programme Petites Villes de Demain</p> <p style="text-align: center;">Mission SHOP'IN Centre-ville de Limogne-en-Quercy <i>Document de restitution, phase 1 et 2</i> 17 janvier 2023</p> <p>Les objectifs de la mission peuvent se résumer ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer un panorama représentatif de la santé de l'activité

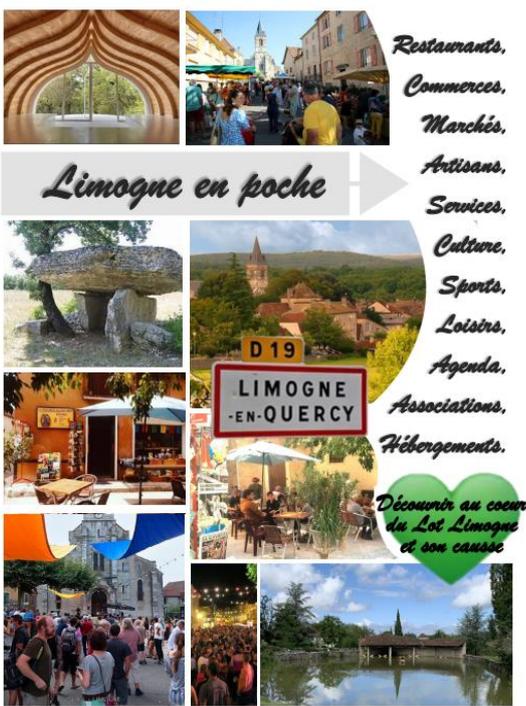


	<p>commerciale du cœur de ville (offre, dispositif urbain,, dynamique partenariale, etc..) et apprécier son niveau de résilience, tout comme son adéquation à des besoins de consommation en évolution rapide</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repérer rapidement les secteurs fragilisés voire défaillants, pour mettre en œuvre les outils et moyens (d'action publique notamment) les mieux adaptés • Permettre in fine à la ville de Limogne-en-Quercy de prioriser efficacement sa politique de relance/ développement du commerce urbain, et ses investissements
Partenaires	Banque de Territoire
Dépenses prévisionnel/définitif	NC
Plan de financement prévisionnel / définitif	Marché à bon de commande de la Banque de Territoire
Calendrier	Lancement 4eme trim 2022 Livrable Janvier 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Soutenir les commerces au centre bourg
Annexes	



FICHE ACTION N° 2.5

Accompagner à la dynamique commerciale

Orientation stratégique	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Action nom	Accompagner à la dynamique commerciale
Action n°	1.3
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune / APIL (Association des Professions indépendantes de Limogne)
Description de l'action	<p>Pour soutenir l'activité commerciale de sa commune, Limogne et ses commerçants ont décidé d'éditer un « Livret des commerçants et artisans » de la commune.</p> <p>Ce guide sera mis à disposition dans les commerces et les points stratégiques de la commune (mairie, OT...). Bien plus qu'un annuaire, il ressence également les activités de loisirs (rando, petits patrimoines...), les services proposés sur la commune.</p> <p>Ce livret de présentation de la ville et de ses commerces est à destination des clientèles touristiques, gites, hôtels, ..etc) mais il ne peut remplacer la rapidité et la souplesse de l'information numérique.</p> <p>Ainsi, la commune a saisi l'opportunité proposé par la CCPLL, de décliner ce livret dans l'application Intramuros.</p> <div style="text-align: center;">  <p><i>Restaurants, Commerces, Marchés, Artisans, Services, Culture, Sports, Loisirs, Agenda, Associations, Hébergements.</i></p> <p><i>Découvrir au coeur du Lot Limogne et son cause</i></p> </div>



Partenaires	APIL / CCPLL
Dépenses prévisionnel/définitif	Impression des livrets : 3000€ prise ne charge à 100% par l'APIL Intramuros : Application 100% prise en charge par la CCPLL
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise à jour de l'application et du livret
Conséquence sur la fonction de centralité	Dynamique commerciale
Annexes	

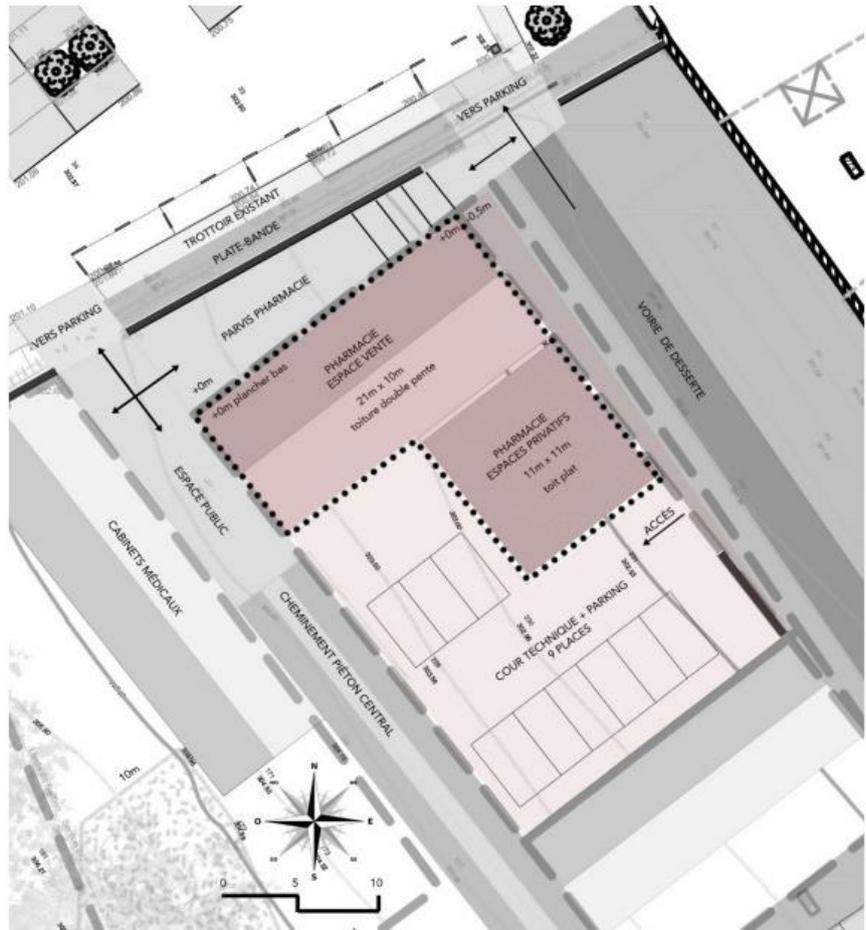


FICHE ACTION N° 2.6

Accompagnement l'agrandissement et la modernisation de la pharmacie

Orientation stratégique	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Action nom	Accompagnement l'agrandissement et la modernisation de la pharmacie
Action n°	2.6
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune / Pharmaciens
Description de l'action	<p>Les pharmaciens ont fait part à la commune de leur souhait de trouver un nouveau local. En effet, avec les contraintes liées à la pandémie de Covid, ils ont besoin de plus d'espace pour pouvoir respecter les flux et proposer des « espaces » de réception plus grands. Ils souhaitent également en profiter pour moderniser leur pharmacie et proposer de nouveaux services. Ne trouvant pas de foncier dans le bourg les professionnels de santé ont un temps envisagé de s'éloigner du centre bourg (900 mètres à vol d'oiseau du centre) au risque d'une perte de proximité et d'un éparpillement des fonctions de service.</p> <p>La collectivité pour consolider et améliorer l'offre de santé mais également la maintenir dans le centre-bourg a fait le choix de modifier le programme initial d'un secteur à aménager (OAP) dans le centre bourg. La commune par le biais de l'EPF a acheté la parcelle derrière le parking route de Cahors initialement prévu pour du logement social pour densifier la parcelle et en réserver une partie pour l'aménagement d'un</p>

pôle de santé.



Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2024/2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Maintien de l'offre de santé sur la commune
Annexes	



FICHE ACTION N° 3.2

Réalisation d'un plan de mobilité au centre bourg et avec l'interconnexion des secteurs et des mas

Orientation stratégique	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Action nom	Réalisation d'un plan de mobilité au centre bourg et avec l'interconnexion des secteurs et des mas
Action n°	3.2
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>La commune par le biais du service mobilité de la DDT, travaille sur un plan de mobilité dans le centre bourg et la prise en compte des interconnexions et des besoins d'intermodalité.</p> <p>Le circuit scolaire en mobilité douce (à pied et vélo) est également étudié.</p>
Partenaires	DDT service mobilité et paysage
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	<p>Lancement mars 2023</p> <p>Livrable juillet 2023</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Développer la mobilité douce</p> <p>Apaisement du centre bourg</p> <p>Améliorer le confort d'achat, les pratiques piétonnes et modes doux</p>
Annexes	



FICHE ACTION N° 4.2

Création d'un îlot urbain qualitatif autour du Pôle de Santé de Limogne

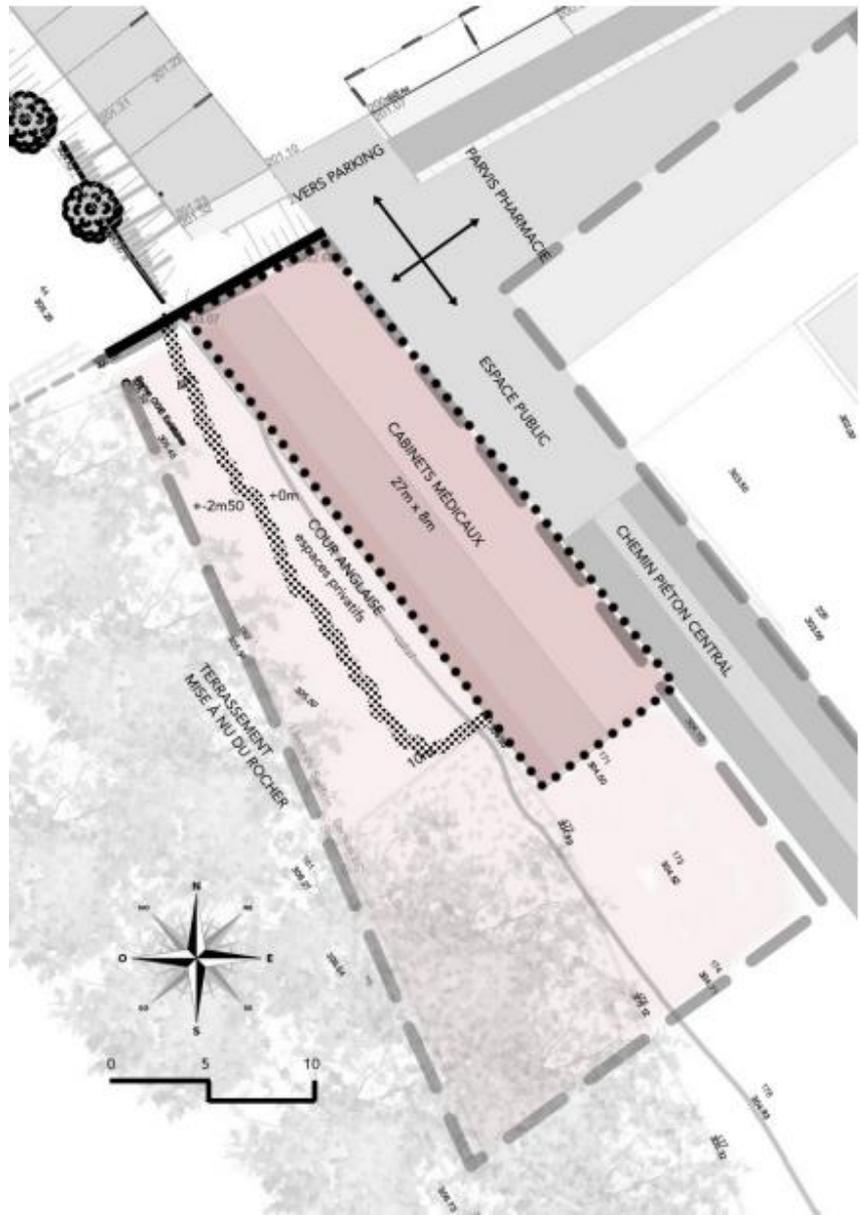
Orientation stratégique	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Action nom	Création d'un îlot urbain qualitatif autour du Pôle de Santé de Limogne
Action n°	4.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>Ce secteur stratégique, en continuité immédiate du centre bourg et proche de ses commodités, sera l'objet d'un aménagement permettant de créer un nouvel îlot urbain dans toutes ses composantes et s'inspirant des usages et des formes architecturales du bourg.</p> <p>Ainsi les attentes pour ce quartier sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un maillage de voirie et cheminement doux vers des secteurs un peu plus excentrés du centre (relier l'avenue de Cahors à la rue du moulin sans passer par le centre-bourg, et amorce de maillage piétonnier Est Ouest) ; - Développer un programme d'habitat social intégrant une mixité des fonctions (logement/services) ; - Saisir l'opportunité de regrouper les services de santé (préférable au risque de leur éparpillement) ; - Création d'un espace public de qualité qui pourrait faire de ce lieu « un nouveau centre » de Limogne.
Partenaires	CAUE, PNRCQ, DDT
Dépenses prévisionnel/définitif	680 822€
Plan de financement prévisionnel / définitif	DETR : 412 093€ Région (prévisionnel) : 39 000€ Département FAST (prévisionnel) : 67 150€ Intercommunalité (prévisionnel) : 31 214.60€ Fonds propres 20% : 137 364.40€
Calendrier	2021 à 2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Améliorer les pratiques piétonnes et modes doux Créer des lieux de rencontre - créer du lien social
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.1

Développement de l'offre de santé : Création d'un Pôle de Santé au Centre Bourg

Orientation stratégique	Fournir l'accès aux équipements et services publics
Action nom	Développement de l'offre de santé : Création d'un Pôle de Santé au Centre Bourg
Action n°	5.1
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune / Médecins
Description de l'action	<p>Les professionnels de santé situés actuellement dans des locaux inadaptés et inadaptables à l'exercice moderne de leur métier, sont contraints de déménager pour mener à bien leur projet de pôle médical (regrouper une équipe pluridisciplinaire renforcée permettant un meilleur suivi de la patientèle, de répondre à la demande en progression et de répondre aux normes métier). Dans le même temps la pharmacie souhaite s'agrandir et se moderniser pour améliorer son offre de services.</p> <p>La nécessité et volonté des professionnels de santé et des pharmaciens de trouver un site pour accueillir le nouveau « pôle de santé » a convaincu la Commune d'être chef de file dans ce projet. En effet, il est d'un intérêt certain pour le bourg menacé de dévitalisation de conserver voire développer dans son centre une offre de service de santé performante et pluridisciplinaire.</p> <p>La collectivité a donc fait le choix de modifier le programme initial d'un secteur à aménager (OAP) dans le centre bourg. La commune par le biais de l'EPF a acheté la parcelle derrière le parking route de Cahors initialement prévu pour du logement social pour densifier la parcelle et en réserver une partie pour l'aménagement d'un pôle de santé.</p> <p>Au travers de l'opération d'aménagement définie, il s'agit de réserver une superficie permettant de prévoir 3 lots à bâtir (pharmacie, cabinet médical, autre service de santé tel que cabinet de kiné) et d'y inclure des espaces publics permettant d'assurer l'offre de stationnement nécessaire à ces activités et des espaces d'agrément et de liaison.</p> <p>Les Médecins s'implanteront sur le lot 1 : La création du cabinet médical permettra l'accueil de 3 à 4 médecins. Un bureau sera également mis à disposition à la location pour accueillir quelques jours par semaine des</p>

praticiens.



Partenaires	Médecins
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2024/2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de médecins
Conséquence sur la fonction de centralité	Maintenir une offre de santé sur le territoire
Annexes	



FICHE ACTION N° 5.2

Etude Usage et rénovation des bâtiments communaux

Orientation stratégique	Fournir l'accès aux équipements et services publics
Action nom	Etude usage et rénovation des bâtiments communaux
Action n°	5.2
Statut	En projet / validée / engagée / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	-
Partenaires	BDT
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	Marché à bon de commande de la Banque de Territoire
Calendrier	2021 à 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Réaffecter l'usage des bâtiments communaux et les rénover pour accueillir de nouveaux services, pour accroître les recettes de la commune et diminuer leurs charges
Annexes	